COMPRENDRE UNIR AGIR VIVRE

LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

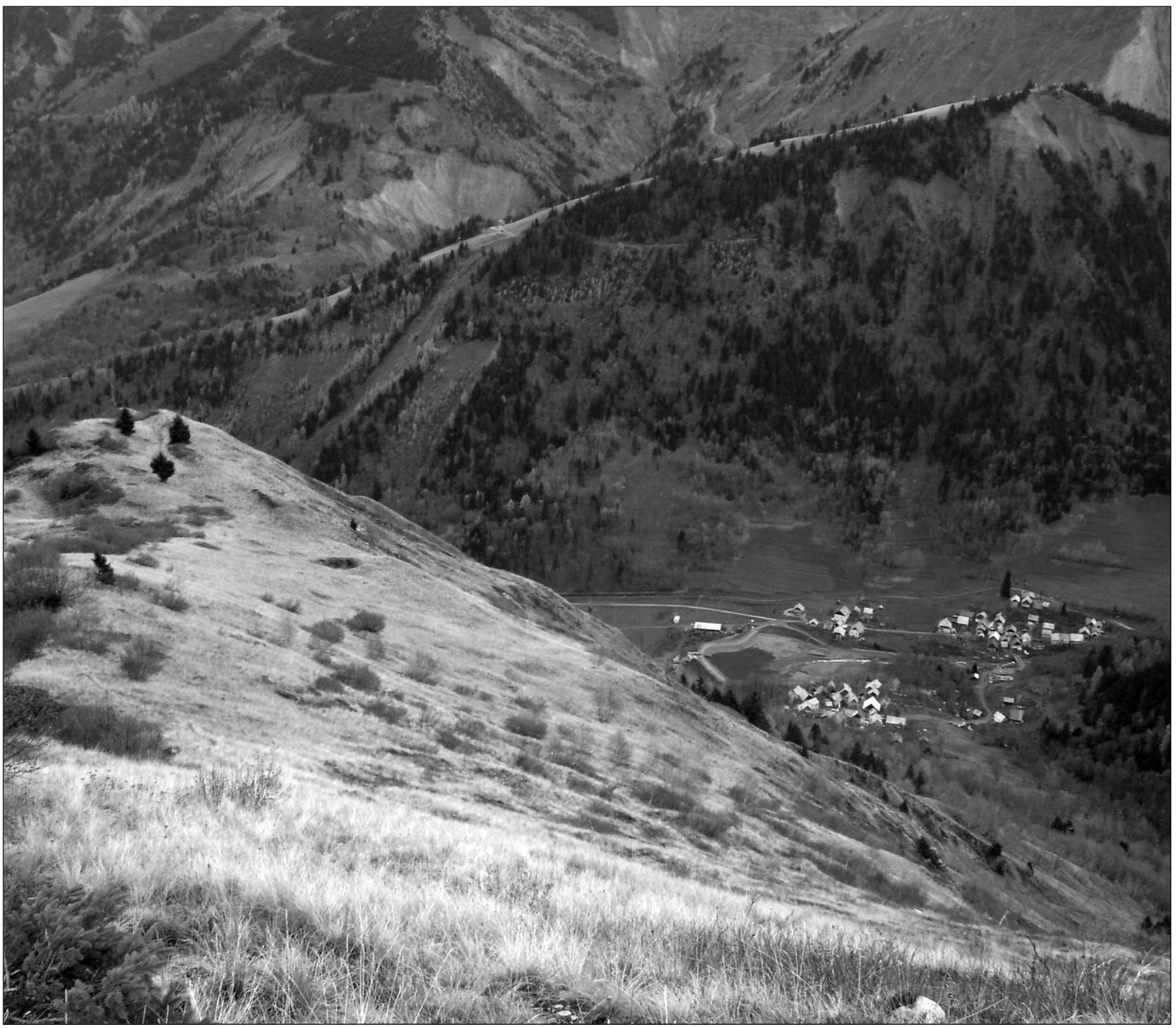

YVES BONNIVARD

■ **Photographie prise de l'arête des Conches (13 novembre 2005).**

Les hameaux de Valmaure et de Lachal

NUMÉRO 152 **JUIN 2010** **2,60 EUROS**

Saison estivale

Calendrier des manifestations

JUILLET

• **lundi 5 juillet** (et jusqu'au 22 août) : ouverture du club enfants les Galapias, encadré par Solenn Clavel et Pauline Gomès-Léal.
• **mercredi 7 juillet** (et jusqu'au au 16 juillet) : 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France avec une exposition montée dans les locaux de la Maison du tourisme : « La Savoie de l'Annexion ».
• **mercredi 7 juillet** : diaporama et conférence sur la traversée de l'arc alpin, par Olivier Pasquier ; à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **vendredi 9 juillet** : soirée théâtre (« 150 ans d'histoire à partager ») avec une troupe savoyarde Les Colporteurs de rêves ; à 20 h 30 à salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **dimanche 11 juillet** : en fin de matinée, inauguration de la statue de La Villarinche en présence des responsables et des membres de l'Association des Villarins et des amis des Villards. A midi, repas à l'*Auberge du Triandou* animé par le groupe folklorique les Soldanelles (de Saint-Sorlin d'Arves).
• **mardi 13 juillet** : marche aux lampions, du Chef-Lieu jusqu'à l'aire de loisir du Clos, puis soirée conte autour du plan d'eau en compagnie de Zian des Alpes *(date à confirmer)*.
• **mercredi 14 juillet** : le comité d'animation, en partenariat avec l'académie de Maurienne, propose une découverte du patrimoine de Sainte-Marie-de-Cuines, au départ de l'Aura, avec exposition de photographies anciennes à l'école de Sainte-Marie-de-Cuines et pièce de théâtre mise en scène sur la base d'anciennes archives municipales. Jeux en bois pour les enfants. Repas et soirée dansante.
• **jeudi 15 juillet** (et le 2 août) : la Facim propose une visite guidée sur le thème : « La vie quotidienne dans les hameaux » en compagnie d'un guide conférencier et d'un accompagnateur en montagne. Rendez-vous à la Maison du tourisme à 9 h 30. Retour pour midi. Venir avec son véhicule. Inscriptions à la Maison du tourisme.
• **vendredi 16 juillet** : exposition des décors réalisés par les enfants du club enfants les Galapias sur le thème du 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.
• **samedi 17 juillet** : soirée dansante organisée par l'Association qui bouge et qui anime (ABA) à 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **lundi 19 juillet** (et jusqu'au 23 juillet) : stage de guitare en compagnie de Claude Noventa *(lire ci-contre)*.
• **vendredi 23 juillet** : conférence proposée par l'association Les Villards patrimoine et culture, à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban *(lire page 6)*.
• **dimanche 25 juillet** : 14e édition de La Villarinche, course pédestre et trail *(lire page 3)*.

• **jeudi 29 juillet** : ouverture de la 11e édition de Festivillards dans l'église de Saint-Alban avec le concert du jeune et talentueux enfant du pays, Adrien Frasse-Sombet, qui dialoguera avec le public pour lui communiquer sa passion du violoncelle, un instrument dont l'église de Saint-Alban rend particulièrement bien les sonorités.

• **vendredi 30 juillet** : Festivillards, avec le groupe Gardon's Voice (gospel), à 20 h 30 salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **samedi 31 juillet** : Festivillards, avec Les Tit' Nassels (chanson), à 20 h 30 à la salle polyvalente de Sainte-Marie-de-Cuines.

AOûT

• **dimanche 1er août** : brocante à Saint-Colomban (place du Chef-Lieu).
• **mercredi 4 août** : assemblée générale de l'Association des Villarins et des amis des Villards ; à 17 heures à Saint-Colomban (salle à préciser).
• **vendredi 6 août** : aux Villards, 2e étape de la 22e édition de La TransMaurienne avec, de 10 heures à 17 heures, animations TransMaurienne – Les Sybelles sur la place de Saint-Colomban *(lire ci-contre)*.
• **vendredi 6 août** : conférence proposée par l'association Les Villards patrimoine et culture, à 20 h 30 salle des fêtes de Saint-Colomban *(lire page 6)*.
• **samedi 7 août** : concours de pétanque (triplette nocturne) à l'aire de loisir du Clos. Organisé par l'ABA.
• **dimanche 8 août** (et jusqu'au 13 août) : 37e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban organisée par l'ABA. Au Chef-Lieu de Saint-Colomban.
• **dimanche 8 août** : à Saint-Colomban, journée de l'extrême avec saut à l'élastique, boule transparente et structure gonflable.
• **dimanche 8 août** : fête du pain au Pied-des-Voûtes avec l'Association des Villarins et des amis des Villards.
• **mercredi 11 août** : conférence de Maëlle Lhémon, géologue, sur les pierres ollaires dans la vallée des Villards (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **dimanche 15 août** : fête de la vallée des Villards avec rassemblement des personnes costumées, messe à l'église de Saint-Colomban, distribution de pain bénit (offert par les Amis des Villards), apéritif (offert par la municipalité). L'après-midi, animations et spectacles divers. Feu d'artifice en soirée au plan d'eau suivi d'une soirée dansante à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mercredi 18 août** : concours de pétanque (doublette) au Premier-Villard organisé par l'ACCA de Saint-Alban.
• **jeudi 19 août** : concours de belote organisé par l'ABA (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **vendredi 20 août** : conférence proposée par l'association Les Villards patrimoine et culture, à 20 h 30 salle des fêtes de Saint-Colomban *(lire page 6)*.
• **samedi 21 août** : concours de pétanque (triplette) du club des sports des Villards (Premier-Villard).
• **dimanche 22 août** : fête de la *R'leva* à Sainte-Marie-de-Cuines.

Mais aussi (dates à confirmer)...

• Jeux intervillages entre Saint-Alban, Saint-Colomban, et Sainte-Marie-de-Cuines.
• Découverte du patrimoine (vie d'autrefois et architecture locale) en compagnie d'Yves Vionnet, accompagnateur en montagne (les jeudis après-midi ; sur inscription).
• Randonnées pédestres en compagnie de Mathieu Taboury (2 ou 3 balades hebdomadaires).
• Randonnées botaniques, avec Bernard Patillon.

■ BRÈVES

➡ **Cyclisme**. Le 12 juin, la 6e étape du Critérium cycliste du *Dauphiné libéré* reliait Crolles à L'Alpe-d'Huez (151,5 km). Les coureurs sont donc passés par Saint-Colomban, à la montée, avant de descendre la combe d'Olle. On retiendra, outre le temps couvert, que c'est Egoi Martinez qui est passé en tête au sommet du col du Glandon et que c'est Alberto Contador qui a gagné l'étape. Remarquablement filmée par les équipes de *France 2. – (C. Mayoux.)*

➡ **Arvan-Villards**. La 17e édition du tour Arvan-Villards se déroulera les 10 et 11 juillet prochains, au départ de Jarrier – Les Bottières avec, cette année, la montée du Glandon. Toujours inscrite au calendrier du challenge national « Cyclo'tour », cette cyclosportive en sera la finale. Aux 2 parcours de 118 km et 85 km du 11 juillet (départ 8 h 30 et 9 heures), s'ajoutera une formule randonnée cyclotouriste sur 1 ou 2 jours (le 10 et/ou le 11 juillet) qui ne sera pas chronométrée et se déroulera à allure libre. Elle n'est donc pas soumise aux impératifs préfectoraux (signaleurs, secours, déclaration en préfecture, etc.). Il existe une forte demande pour ce type de produit typiquement « sport plaisir », avec un potentiel de participants important. Les inscriptions sont ouvertes sur Internet.

➡ **TransMaurienne**. Cette épreuve de VVT se déroulera du 4 au 8 août et débutera par un prologue (4 août) en nocturne à Saint-Jean-de-Maurienne (de 19 à 23 heures). Le 6 août, la 2e étape aura lieu aux Villards avec départ (à 10 heures) et arrivée (à partir de 11 h 30) à La Pierre. Il y aura des animations gratuites (escalade, château gonflable, démonstrations, etc.) ouvertes à tous et encadrées par des moniteurs diplômés.

➡ **Cyclotourisme**. Dans le numéro 399 de la revue *Le Cycle* (mai 2010), ont été publiés deux articles pour les passionnés de cyclotourisme en Maurienne. Le premier, dans la rubrique « Parcours » : *Des montagnes de légende*, détaille trois circuits tracés au centre de la vallée de la Maurienne. Le premier, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Aiguebelle (et retour), s'adresse aux moins entraînés. Il évite les grands cols tout en offrant quelques belles vues sur la vallée. Le second itinéraire, classique, fait découvrir les balcons de l'Arvan. Enfin, le dernier circuit est le plus beau et le plus dur avec départ et arrivée à La Chambre. Il commence par l'ascension du col du Glandon et de la Croix-de-Fer avec retour à La Chambre par l'Arvan, Saint-Jean-de-Maurienne et Pontamafrey. Là, direction le col de la Madeleine et retour à La Chambre. Un parcours de 110 km. Le second article publié (rubrique « Col dur ») détaille la montée du versant sud-est du col de Chaussy (1 533 m) : 14 km à 7,4 % de moyenne ! Ludovic Valentin, organisateur du tour Arvan-Villards a déclaré à la revue : *« Dès que la jonction sera faite avec Montaimont, l'Arvan-Villards escaladera le Chaussy pour se rendre sur le col de la Madeleine. » – (J.-J. Tronel.)*

➡ **Ormet**. Le télésiège de l'Ormet sera ouvert tous les mardis de 11 h 30 à 16 h 30 du 20 juillet au 10 août ; tarifs : pour les piétons (aller et retour) : 5,10 €, et pour les VTTistes : 10,20 € la demi-journée. Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans. Au Corbier (télésiège Sybelles Express), Saint-Sorlin-d'Arves (télésiège de l'Eau d'Olle et télésiège des Choseaux), Saint-Jean-d'Arves (télésiège de Lachal) et La Toussuire (télésiège de la Tête de Bellard), les télésièges seront ouverts tous les lundis et tous les mercredis de 10 heures à 17 heures du 5 juillet au 25 août (reports les mardis et les jeudis en cas de mauvais temps ; l'ouverture du 14 juillet sera remplacée par celle du 15 juillet).

➡ **Office de tourisme**. Depuis Noël 2009, l'office de tourisme alimente une page sur Facebook. D'après le rapport 2009-2010 intitulé *Missions et actions de l'office de tourisme de la vallée du Glandon* (rapport préparé pour une réunion de présentation de l'office de tourisme aux élus des trois communes membres de la communauté de communes, programmée le 20 mars et reportée *sine die*), on y trouve *« déjà des centaines d'amis, des commentaires, des souvenirs et surtout une page de statistiques qui permet d'évaluer la provenance des personnes connectées (pays et/ou villes), leur âge, leur sexe, etc. Un outil fondamental pour optimiser la communication »*. Toujours d'après ce document, la taxe de séjour aurait rapporté depuis son instauration (saison hivernale 2004-2005, soit pour 6 saisons hivernales et 5 saisons estivales), quelque 40 281 euros dont 27 392 euros en hiver et 12 889 euros en été, ce qui donne une idée du rapport entre les deux types de tourisme, hivernal (2/3) et estival (1/3). Mais, compte tenu du nombre de semaines « touristiques » effectives aux Villards (environ 7 semaines en hiver et 5 semaines en été), ce rapport s'établirait plus justement à 60 % en hiver et 40 % en été.

➡ **Plan d'eau du Clos**. Le revêtement a été entièrement repris (mai et juin) afin d'avoir une eau plus claire, plus facile à surveiller et donc davantage sécurisée, comme le recommandaient les pompiers qui avaient menacé de ne plus assurer la surveillance si rien n'était entrepris. Jusqu'à présent, les bâches de protection et d'étanchéité étaient recouvertes de tout venant dont les poussières salissaient l'eau. Cette année, ces bâches ont été changées et recouvertes de galets plus clairs, et propres, qu'il a fallu toutefois nettoyés de la présence incongrue de quelques pointes de ferraille... La buvette du plan d'eau sera tenue par Céline Rostaing-Troux du 26 juin au 30 août (période de surveillance du plan d'eau) et dans des créneaux horaires à fixer par la gérante entre 10 heures à 22 heures.

➡ **Stage musical**. Le guitariste Grenoblois d'origine italienne, Claude Noventa, compositeur et enseignant, propose un stage de guitare qui se déroulera à la Maison du tourisme du 19 juillet au 23 juillet, de 10 heures à midi. *« Ce stage concerne les débutants (pour une découverte de la guitare et une initiation) mais aussi les personnes plus avancées dans la pratique de cet instrument (avec un travail sur l'accompagnement style pop, folk et chanson française). Il sera également possible, sur demande, de travailler le jazz, la bossa et l'improvisation. Le premier jour sera consacré à la rencontre des stagiaires et à un petit débat autour de l'instrument. Le tarif est 50 euros par stagiaire pour la semaine (avec paiement le premier jour du stage). Le nombre minimum d'inscrits doit être de 8. Il est souhaitable que les stagiaires qui possèdent leur propre instrument l'apporte afin de pouvoir travailler en dehors des heures de stage.»* Les partitions et les tablatures sont fournies. Pour s'inscrire, contacter la Maison du tourisme.

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 - Saint-Colomban-des-Villards
Tél.: 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

Appel aux bénévoles

Pour sa 14e édition, le 25 juillet, La Villarinche, course pédestre de montagne innove : elle sera doublée d'un trail (nom donné aux courses à pied sur terrain accidenté).

• La course pédestre : 12 km pour 450 mètres de dénivelé à parcourir sur les routes et les sentiers afin de « découvrir » tous les aspects de la vallée des Villards. Les participants peuvent s'inscrire dans la catégorie des marcheurs ou des coureurs.

• Le trail : 22 km pour 1 800 mètres de dénivelé. Au départ du Chef-Lieu de Saint-Colomban, les participants vont s'élancer sur quelques centaines de mètres de route goudronnée avant d'entreprendre le trail proprement dit, avec une traversée qui emprunte « le chemin de l'eau » et conduit à Saint-Alban. A l'approche de la croix des Charrières : montée dans la combe du Merlet vers les chalets d'alpage de l'Echaut puis des Granges. Ensuite direction le Balais et sa croix. Après une courte descente, dernière ascension en direction de Comberousse où un passage difficile sera sécurisé avec neutralisation de la course. Puis ce sera la descente dans la combe des Roches vers l'arrivée au Chef-Lieu.

De nombreux habitants permanents et/ou en résidences secondaires se mobilisent et participent activement à l'organisation de cette épreuve : « signaleurs » sur le terrain, assistants pour le tracé et le balisage des parcours, la préparation des lots, l'accueil des participants, etc. Sans ces bénévoles, il serait bien impossible d'organiser une telle épreuve en assurant la sécurité des concurrents qui exige :

• des personnes disposées aux endroits stratégiques pour pouvoir intervenir rapidement sur tout accident. Elles peuvent en cas de nécessité faire appel à l'hélicoptère du PGHM de Modane ;

• un espace « médical », situé à l'arrivée ; des pisteurs-secouristes y assurent le traitement des petits bobos ;

• des postes de pointage, situés en des lieux précis et qui disposent de moyens radios, assurant ainsi un comptage précis des concurrents et pouvant donner l'alerte en cas d'incident ;

• des postes de ravitaillement qui proposent de l'eau et des aliments adaptés (barres de céréales, raisins secs, etc.).

• des « signaleurs » placés aux endroits difficiles qui assurent un guidage visuel et sonore (sifflet) afin de minimiser tout risque d'égarement pour les concurrents.

Le PC course, situé dans les locaux de la Maison du tourisme, regroupe l'ensemble des moyens radios et informatiques assurant le déroulement et la sécurité de l'épreuve. Il est géré par un responsable de l'organisation, un responsable des secours (pisteur-secouriste) et un responsable du chronométrage. Chaque personne est en relation permanente avec l'ensemble des intervenants sur le terrain.

A l'énoncé de ce dispositif on comprendra aisément qu'il faut que de nombreux bénévoles se fassent connaître auprès de l'office du tourisme pour proposer leur aide.

AMIS DES VILLARDS

Dans l'attente d'un président

Une page de l'histoire de l'association s'est tournée au début de l'année avec le décès de son président Maurice Frasse, le 4 janvier, suivi de peu – quinze jours – du décès de son trésorier Gilbert Laposse. Ces deux « piliers » de l'association depuis de nombreuses années manquent aujourd'hui sur le plan des relations amicales qu'ils avaient su tisser avec d'autres membres du bureau et de l'association, et ils manqueront demain quand il faudra préparer les animations estivales prises en charge par l'association. Ils ont manqué aussi tout ce printemps quand il a fallu préparer et organiser l'assemblée générale qui revêtira cette année une importance particulière.

Après ces décès, le bureau avait décidé et, ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale, de confier la présidence par intérim au vice-président, Paul Long (Les Roches), et les fonctions de trésorier au vice-trésorier Jean-Luc Pluyaud (L'Eglise). Décisions communiquées à la sous préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

A l'assemblée générale d'août prochain, les adhérents devront élire 3 membres du bureau puisque, à ce jour, trois postes sont vacants. Ensuite le bureau devra procéder aux élections d'un président et d'un trésorier, les fonctions de vice-président et vice-trésorier restant assurées par Paul Long et Jean-Luc Pluyaud.

Autre évènement important, la statue de Villarinche sera inaugurée le 11 juillet. En bois, elle a été réalisée par un sculpteur de Grignon, originaire de La Chambre, Sébastien Cohendet, qui a réalisé la statue du ramoneur. Le projet a pu voir le jour grâce à la participation de Xavier Mugnier, qui a mis à la disposition du sculpteur un mannequin de villarinche, et suivi la réalisation de la statue, ce qui a nécessité de sa part de nombreux déplacements en Combe de Savoie. Egalement, Yves Morel et Martine Ferroud ont apporté leur soutien pour mener à bien le projet, les membres du bureau ayant aussi passé un nombre important d'heures en réunion de bureau ou en visite chez le sculpteur.

Cette statue sera inaugurée le dimanche 11 juillet en fin de matinée sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban, dans le cadre des festivités villarinches du 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. A cette occasion, un vin d'honneur sera offert par l'association aux Villarins. Cet été, cette statue sera fixée sur son socle sur un emplacement de la commune de Saint-Colomban qui reste encore à déterminer précisément.

La fête du pain aura lieu le 8 août. Elle est réservée d'abord aux adhérents et à leurs invités qui ont jusqu'au 31 juillet pour se faire connaître. Ensuite, et en fonction des places disponibles à cette date, la fête est ouverte aux non-adhérents qui doivent aussi s'inscrire. La fête aura lieu au Pied-des-Voûtes et, comme cela est bien rodé maintenant, un repli sera effectué dans la salle des fêtes de Saint-Colomban en cas de pluie comme ce fut malheureusement le cas l'an dernier.

Christophe Mayoux

Paroles émouvantes de déportée

Aux Villards, les cérémonies du 8-Mai et du 11-Novembre connaissent toujours la même affluence, le temps n'affectant que peu la présence des Villarins autour des monuments aux morts, entre 50 et 100 dans chaque commune.

Cette année, alternance oblige, c'est à 11 heures à Saint-Alban qu'a eu lieu la première commémoration en présence des enfants de l'école intercommunale accompagnés de leurs parents. Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, a lu le message du secrétaire d'état aux anciens combattants, Hubert Falco, qui rappelait que la victoire de 1945 *« mettait un terme à plus de cinq années de guerre, [...] de privations, d'exactions »*, ajoutant *« qu'en cette journée nationale, la France se souvient de tous ceux qui ont souffert, militaires et civils, tombés au combat ou sous les bombes, pourchassés, déportés, victimes de l'antisémitisme, du racisme et de l'obscurantisme »*.

Et d'évoquer les combattants du printemps 1940 qui tentèrent d'enrayer l'avancée nazie, ces combattants de Narvik (des Villarins y étaient), Gembloux, La Ferté, Dunkerque, Chasseley ou Saumur, qui furent injustement moqués et calomniés suite à une défaite éclair qui allait conduire à l'armistice de 1940…

L'évocation de l'appel à la résistance lancé depuis Londres le 18 juin 1940 par le Général de Gaulle remit en mémoire l'action des volontaires qui choisirent la France libre, ces hommes et ces femmes, « *soutiers de la gloire* » dont parlait Pierre Brossolette. Comment ici ne pas évoquer le cas de Daniel Cordier qui devint en octobre 1942 secrétaire de Jean Moulin, organisant les liaisons et les transmissions entre les résistants du Nord et du Sud et entre la France et Londres ? Ecrasante responsabilité pour ce frêle jeune homme de 22 ans qui contribua ainsi, avec d'autres, à ce que le 8 mai 1945 *« la France redevienne elle-même »* et soit présente *« à la table des vainqueurs du nazisme, retrouvant son rang en même temps que son honneur et sa liberté. La page est désormais tournée. »*

A 11 h 30, la cérémonie se « déplaçait » à Saint-Colomban où le maire, Maurice Bozon, avait décidé – en accord avec l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards – de lire, à la place du message officiel, un texte écrit par Anne qui fut déportée, fillette, dans un camp nazi et eut la chance d'en revenir il y a 65 ans.

Ce texte intitulé « 65 ans d'insomnie pour Anne » a été écouté dans un silence émouvant. « *Quand on est parti pour les camps, en wagon, nous étions cent, peut-être plus. Ces wagons où était écrit « Hommes : 48. Chevaux en long : 8 ». Le soleil cuisait l'acier des trains, la soif te desséchait. Au bout du wagon, il y avait une sorte de grand bidon pour faire nos besoins. Mais nous étions tellement serrés qu'il était difficile d'y accéder. Alors les gens se laissaient aller sous eux. C'était horrible, l'odeur. Ajoutée à la peur, elle vous renvoie à la condition d'animal. Oui, il y avait ces cris. Ces gens qui frappaient contre les parois. Au bout du calvaire vinrent les barbelés des camps. Il devait être cinq heures du matin quand nous sommes arrivés. Je me souviens des chiens qui aboyaient, des ordres lancés à la foule hébétée. Dans mon wagon, une vingtaine de personnes ne se sont pas relevées. Après ce fut la tonte. Le mot est dur à dire, parce qu'il fait penser aux bêtes. Nous étions nus. Il fallut courir sous les coups vers une sorte de baignoire remplie d'un désinfectant, et sauter dedans, se plonger intégralement. Je ne sais pas comment je suis sortie de cet enfer de deux ans. Il fallait se persuader tous les jours de continuer à vivre. Moi j'avais une mère seule en France, et il fallait que je revienne. »*

L'interlocuteur d'Anne, qui a recueilli cette terrible histoire, poursuit : « *Anne se tait brutalement. Il y a un silence. Douloureux comme ces plaies qui suppurent. Il est tard. Anne va essayer de dormir. Dormir. Le mot qu'Anne redoute. Comment dormir ? comment supporter de vivre après cela ? »* Comme l'a chanté Jean Ferrat dans la chanson *Nuit et brouillard* : *« Ils n'arrivaient pas tous à la fin du voyage / Ceux qui sont revenus peuvent-ils être heureux / Ils essaient d'oublier, étonnés qu'à leur âge / Les veines de leurs bras soient devenues si bleues »*

En effet, comment oublier ? Ceux qui sont revenus ont dû continuer à vivre avec leurs souvenirs ne s'en libérant que peu à peu tandis que d'autres conflits endeuillaient d'autres générations...

Durant le vin d'honneur, pris à l'*Hôtel de la poste,* la plupart des conversations revenaient sur l'initiative du maire de Saint-Colomban, jugée à la fois courageuse, pédagogique, et de nature à marquer les mémoires pour que les jeunes générations n'oublient pas. Jamais.

Christophe Mayoux

S. CHABOUD-CROUSAZ

■ *A Saint-Alban (de gauche à droite) : Emile Quézel-Yoyon, Georges Maquet et Armand Cartier-Lange).*

S. CHABOUD-CROUSAZ

■ *Devant le monument aux morts de Saint-Colomban.*

SAINT-COL STATION FLEURIE

Une activité d'embellissement pleinement reconnue

C'est le jeudi 20 mai que s'est tenue, à la salle des associations, au Martinan, l'assemblée générale de l'association Saint-Col station fleurie qui compte, bon an mal an, une trentaine d'adhérents.

En début de réunion, Maurice Bouchet-Flochet, président du bureau – qui comprend Gilbert Pautasso, trésorier, Marcelle Pommier, secrétaire (absente, excusée) et Evelyne Rostaing-Troux, représentante de la commune de Saint-Colomban – a évoqué la mémoire de Gilbert Laposse qui était membre de l'association depuis des années et qui est décédé en janvier dernier. *« Passionné de fleurs et de fleurissement, avenant, Gilbert Laposse accueillait toujours avec plaisir le jury du concours du fleurissement lors de sa tournée. Cette année encore il figure au palmarès obtenant le 2e prix.» (lire ci-contre)*.

Cette saison encore, l'employée mise à la disposition de l'association par la commune de Saint-Colomban (qui prend en charge son salaire) est Chantal Renoud-Camus (Valmaure) laquelle, embauchée depuis 2007, *« suscite toujours les mêmes satisfactions par son sérieux, son dévouement et sa compétence, unanimement reconnus »*.

Les marmites, les balconnières, les vasques, les grands bacs en plastique qui ornent les hameaux sont fleuris par les élèves du lycée horticole du Bocage (Chambéry) puis placés dans les hameaux par les adhérents de l'association aidés en cela par quelques bénévoles.

La « mise en fleurs » des villages n'est pas de tout repos car le matériel est parfois lourd et peu facile à manier. Pour cette tâche on retrouve toujours à peu près les mêmes personnes qui sont toutefois actuellement en nombre suffisant : Paul Long, Jacques Girard, Camille Combet, Marcelle et André Pommier, Maurice Bouchet-Flochet pour la mise en place, Colette Bouchet-Flochet, Monique et Gilbert Pautasso pour assurer le casse-croûte (bien mérité) des participants. Cette année la mise en pots se déroulera mi-juin.

De même, et outre une réflexion sur les coûts, il ne faut pas sous-estimer le travail de préparation qui doit être effectué en amont pour répartir les fleurs par variétés et par couleurs afin de varier le fleurissement des villages, des bâtiments publics et des ponts.

Depuis quelques années le fleurissement de la Maison du tourisme est important parce que ce bâtiment est un peu la vitrine de la station ; c'est un supplément de travail demandé à Chantal Renoud-Camus qui ne s'occupe donc pas du fleurissement des hameaux (ce n'est pas son rôle) si ce n'est pour l'utilisation de l'engrais.

C'est pour cette raison que depuis 1981-1982 l'arrosage dans les hameaux est dévolu à un bénévole local ; c'est là une condition *sine qua non* pour que cela fonctionne. C'est ainsi que l'association peut compter, notamment, sur Colette Favre-Tissot à Lachenal, Colette Bouchet-Flochet, Jacqueline Communal et Marie-Thérèse Ledain au Martinan, Evelyne Rostaing-Troux à La Perrière, Georges Maquet à Nantchenu, Christiane Girard à La Pierre (à la Maison du patrimoine, les membres de cette association pourront arroser lors des ouvertures), Chantal Renoud-Camus au Chef-Lieu, Jacques Girard pour le pont des Roches et Aline Favre-Bonté pour le reste du hameau, Chantal Renoud-Camus encore pour le totem de Valmaure et Bernard Mugnier pour le pont de Valmaure, Marie-Christine Martin-Fardon pour la chapelle de Lachal (rien n'est décidé pour le pont) et Odile Tronel-Peyroz pour le bac en bois qui sera installé près du banc placé « devant » chez elle (elle se propose également de s'occuper du pont de Lachal si nécessaire). Etc.

Le rôle de ces personnes n'est pas seulement d'arroser mais aussi d'enlever régulièrement les fleurs fanées. L'assemblée les remercie car, de toute façon, ce travail d'entretien est un peu toujours une contrainte même si c'est fait avec plaisir.

Maurice Bouchet-Flochet a souligné que Jacques Girard et Paul Long répondent toujours présent pour un coup de main en cours d'année, comme au printemps pour mettre en place les chariots et autres bacs, ou en automne pour couvrir le matériel. L'association les a remerciés.

Les totems (il en reste 6, en mauvais état) sont mis en place dans les hameaux par les employés de la communauté de communes : mais c'est lourd à transporter et ça devient une contrainte. Il faudra envisager leur remplacement progressif et prévoir pour 2010 des dépenses supplémentaires...

Autre activité de l'association très appréciée : la commande et la réception des chrysanthèmes à la veille de la Toussaint qui permettent aux Villarins d'acheter ces fleurs aux Villards et de les retirer dans l'ancienne salle de l'office de tourisme (sous la mairie) avant de les déposer aux cimetières tout proches.

Maurice Bouchet-Flochet a conclu cette réunion annuelle en constatant *« qu'en général les Villarins sont très satisfaits de l'action de l'association même si d'autres, qui sont heureusement peu nombreux, ne font que contester sans apporter des solutions, compliquant ainsi les choses. Les dirigeants de l'association ne sont que des bénévoles qui essaient de faire de leur mieux, souvent en prenant sur leur temps libre et leurs loisirs »*. On se demande bien d'ailleurs ce que serait la vie de la vallée des Villards sans l'activité de tous les bénévoles qui s'impliquent dans les associations des deux communes villarinches…

L'assemblée a décidé de maintenir la cotisation à 3 euros.

Christophe Mayoux

C. MAYOUX

■ *Un engouement rarement démenti.*

CONCOURS DU FLEURISSEMENT 2009

■ Saint-Colomban

CATÉGORIE 1 : PROPRIÉTÉS FLEURIES (COUR OU ESPACE FLEURI)

• *villas* : 1re : Benjamine Frasson-Botton (Martinan) ; 2e : Gilbert Laposse (Les Roches) ; 3e : Elvire Patafi (Lachenal) ; encouragements à Bernard Mugnier (Valmaure) et Simone Favre-Teylaz (Châtelet).

• *habitations traditionnelles (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances, et espaces fleuris)* : 1re : Colette Bouchet-Flochet (Les Roches) ; 2e : Renée Favre-Bonté (Martinan) ; 3e : Arlette Bozon (Les Roches) ; encouragements à Colette Favre-Tissot (Lachenal), Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal) et Danielle Favre-Trosson (Châtelet).

• *maisons avec aménagements paysagers (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazons)* : 1re : Odile Tronel-Peyroz (Lachal) ; 2e : Odette Emieux (Lachenal) ; 3e : Andrée Darves-Blanc (Châtelet).

CATÉGORIE 2 : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLORAL (TROTTOIR, MUR, FENÊTRE, ESCALIER)

1re : Janine Bellot-Mauroz (Valmaure) ; 2e : Isabelle Girard (Les Roches) ; 3e : Marie-Christine Martin-Fardon (Lachal) ; encouragements à Maurice Jeandet (Les Roches), Pierre Martin-Cocher (Nantchenu) et Emma Favre-Trosson (Châtelet).

CATÉGORIE 4 : BALCONS OU TERRASSES

• *villas* : 1re : Jacqueline Communal (Martinan) ; 2e : Irène Maquet (Nantchenu) ; encouragements à Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan), Georges Favre-Bonté (Lachenal), Nicole Martin-Cocher (Nantchenu) et Laurent Martin-Cocher (Les Ponts).

• *habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu)* : 1re : Madeleine Jacot-Guillermod (Martinan) ; 2e : non attribué ; 3e : Bernadette Tronel-Peyroz (Lachal) ; encouragements à Annie Jacquier (Les Roches) et Monique Pautasso (Châtelet).

CATÉGORIE 6 : HÔTEL ET RESTAURANT

1er : non attribué ; 2e : non attribué ; 3e : *Auberge du Glandon* (Chef-Lieu) ; encouragements à l'*Hôtel de la poste* (Chef-Lieu).

CATÉGORIE 7 : JARDINS FLEURIS AVEC OU SANS POTAGER

1er : non attribué ; 2e : Daniel Emieux (Lachal) ; 3e : Jeanine Tronel (Lachal).

Chacun des lauréats a reçu un bon d'achat d'un montant correspondant à son prix, valable le jour du marché aux fleurs (22 mai).

■ Saint-Alban

• Depuis la reprise du fleurissement par la mairie, dès 2008, l'association n'assure plus que l'organisation du concours du fleurissement des particuliers avec établissement du palmarès et remise des prix. Mais, difficulté supplémentaire, n'ayant trouvé personne en 2009 pour participer à un jury et établir un palmarès, Béatrice Darves-Bornoz, tout en maintenant les catégories, n'a pas fait de classement et, sur les fonds de l'association, décidé de remettre des bons de 20 euros (de la même valeur pour tout le monde, à faire valoir au marché aux fleurs) aux particuliers qui avaient suffisamment fleuri, ou qui avait été méritants dans le fleurissement (personnes âgées par exemple), ou qui avait effectué un fleurissement particulièrement intéressant et original.

■ Départemental

• Au palmarès 2009 du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris, dans la catégorie 9 : *bâtiments publics, concours montagne*, la mairie de Saint-Colomban a obtenu le 2e prix. Mais aucune des deux communes ne figurent au palmarès dans la catégorie commune.

Marché aux fleurs

A l'issue du marché aux fleurs de l'an dernier, il avait été demandé que le nombre de plants proposés à la vente ce jour-là soit augmenté et qu'il y ait une plus large diversité de plantes. Le marché du 22 mai dernier à largement répondu à cette attente puisque, ce jour-là, le lycée horticole du Bocage (Chambéry) proposait près de 11 000 plants.

Cette date du samedi de pentecôte est choisie comme jour du marché afin que chacun puisse bénéficier d'un grand week-end pour effectuer ses plantations même si, à cette période de l'année, il ne reste que très peu de plants potagers disponibles au lycée horticole. (En fin de compte, si on veut profiter de l'ensemble des plants, fleurs et potagers, du lycée il est préférable d'assister à sa journée porte ouverte qui a lieu chaque 1er mai à Chambéry.)

Mais cette année rien n'était bien pressé concernant les plants potagers car, sur le plan météorologique, ce printemps a été pluvieux et les jardins potagers ont pris du retard... Ainsi, durant cette semaine de Pentecôte on a encore connu le gel nocturne à Valmaure, et les habitants du Martinan ont dû gratter le pare-brise de leur voiture le matin.

Bien que le marché n'ouvre qu'à 9 heures, dès 8 h 30 les clients attendaient, nombreux, alors que les bénévoles s'affairaient encore à préparer les plants sous l'œil bienveillant du ramoneur en bois...

Aux clients de la première heure succédaient les retardataires, tant et si bien qu'à l'heure de la fermeture, vers 11 h 30, plus des deux tiers des plants avaient trouvé preneurs ! La qualité et la variété des plants proposés est assurément de nature à pérenniser ce marché désormais bien ancré dans les habitudes villarinches et qui attire toujours autant de monde (plusieurs centaines de personnes). En attendant les marchés dominicaux de la saison estivale. Le bureau de l'association remercie les collectivités locales pour le prêt des barrières et des tables.

Christophe Mayoux

Opération Les Villards vallée propre

Une vallée désormais plus agréable

En ce 1er mai d'un printemps très pluvieux (un record ?) il fallait être vraiment motivé pour participer à l'opération Les Villards vallée propre (*). Et c'était le cas de la trentaine de volontaires qui furent accueillis vers 8 h 30 à la Maison du tourisme par Norbert Combet, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), avec café (offert par la CCVG) et viennoiseries offertes par les boulangers de la vallée.

Cette opération annuelle a pour but de rendre la vallée des Villards plus attrayante en retirant les déchets de toutes sortes, où qu'ils soient, et permettre aux Villards d'être référencé comme une station écologique auprès de l'association Mountain Riders (**).

Cette année, suite à une demande de la CCVG auprès de l'école pour sensibiliser les enfants à ces questions, on notait la présence de sept écoliers. Rapidement, le groupe, équipé de sacs poubelle et, cette année, de gants fournis par la CCVG, s'est alors mis au travail. On remarquait la présence de quatre Villarins de Saint-Alban et, côté Saint-Colomban, les présences de Norbert Combet, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et Stéphan Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban, qui avait préconisé dés l'an dernier le partenariat avec Mountain Riders.

Ces équipes volantes sont intervenues sur un grand domaine, la collecte des déchets (finalement quelques dizaines de sacs poubelle de papiers, bouteilles, canettes, etc.) s'effectuant principalement le long des routes et notamment, ce qui est bien navrant, le long de la nouvelle voie d'accès qui conduit, du Martinan, au domaine skiable. Nettoyés chaque année, ses abords immédiats servent chaque année de dépotoir (une console de jeu vidéo trouvée cette année !) alors qu'il y a des abris poubelles et une déchetterie à la disposition des habitants.

Une attention particulière a été apportée au nettoyage de quelques points noirs comme l'ancien garage des dameuses (au-delà de La Pierre, en direction de Bon Mollard) où l'on trouvait des déchets de tous ordres : acier, béton, fibrociment, PVC, gravats, bois, tôles, plastiques, etc. Une satisfaction cependant : les structures de remontées mécaniques restantes ont été correctement rangées. Et les abords des constructions immobilières du Mollaret et de La Perrière ont aussi fait l'objet d'un nettoyage. Certes ces chantiers témoignent que la vallée retrouve un certain dynamisme mais il conviendrait que les élus vérifient que les entreprises évacuent régulièrement leurs déchets sinon leur évacuation ultérieure nécessitera une opération d'une toute autre envergure que celle que permet une demi-journée de bénévolat ! Et les déchets de ce type sont importants : on peut les estimer à 80 % de ce qui a été ramassé. Un chiffre qui devrait diminuer l'an prochain car le garage des dameuses n'aura pas des années de décharge à stocker et – espérons-le – les constructions seront terminées.

Il est assez difficile d'estimer le poids total de la collecte réalisée car si la plupart des sacs récoltés ont été transportés par les bénévoles directement à la déchetterie ou dans les containers avoisinants, certains ont été transportés dans des containers de hameaux plus éloignés sans qu'un décompte ne soit vraiment fait.

Après quatre voyages de déchets (l'an prochain, sur une idée de Mountain Riders, les déchets recyclables en verre, plastique, aluminium feront l'objet d'une collecte séparée et sélective) par le camion mis à disposition par la CCVG, l'opération a pris fin – sous la pluie – vers 13 heures. Tous les participants se sont alors retrouvés dans la salle de réunion de la Maison du tourisme pour prendre un repas chaud préparé par l'*Hôtel de la poste*, chacun contribuant à l'installation des tables et des couverts.

Quel bilan dresser de cette édition ? On peut éprouver deux satisfactions. D'abord, celle de voir que les Villarins participent toujours activement à cette journée. Il y a les habitués, mais on voit aussi des Villarins récemment installés et même des Villarins au pays pour la fin de la semaine seulement ! Ensuite celle de constater que, globalement, la vallée est propre même s'il convient de rester vigilant aux abords de quelques chantiers.

Cette opération est donc nécessaire et tous les bénévoles présents cette année comptent bien se retrouver – plus nombreux si possible – l'an prochain !

Christophe Mayoux

(*) Organisée depuis quelques années par la communauté de communes de la vallée du Glandon sous l'égide de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards qui est à l'origine de cette opération.

(**) L'association Moutain Riders (http://www.mountain-riders.org) est désormais implantée Carré Curial à Chambéry. Elle attribue aux stations participant à ce genre d'opération un éco-label qui, outre son impact écocitoyen et environnemental, peut avoir une influence sur une certaine catégorie de touristes, les jeunes en particulier. En Maurienne, participent à cette démarche les stations de Albiez-Montrond, La Norma, La Toussuire, Saint-François-Longchamp, Saint-Jean-d'Arves, Val Cenis, Valloire et Valmorel.

C. Mayoux

■ *Toujours ça de moins !*

Sirtom de Maurienne

107 tonnes enlevées aux Villards !

Avec le printemps revient le temps des nettoyages... et des bonnes résolutions !

A l'automne dernier, le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Sirtom) de Maurienne a présenté aux élus de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) un « avant-projet » d'équipement de la vallée en conteneurs semi-enterrés (CSE).

Pour le Sirtom, les CSE présentent des avantages : *« Intégration esthétique améliorée par rapport aux bacs roulants, et stockage en profondeur plutôt qu'en surface d'où réduction de l'emprise au sol des points d'apport puisque un CSE équivaut à 7 bacs roulants. Qui dit plus de volume offert, dit aussi stockage de plus longue durée (dans de meilleures conditions), réduction des fréquences et optimisation des tournées… et donc optimisation des coûts. »*

Des inconvénients ? Ces équipements vont entraîner des changements pour les utilisateurs. Tout d'abord parce que les chalets abris poubelles des hameaux ne pourront pas tous être remplacés par un CSE et les hameaux qui n'en ont qu'un risque de ne plus en avoir. Ensuite, les hameaux mieux lotis devront choisir un nouvel emplacement. En conséquence il faudra vraisemblablement se déplacer davantage pour déposer ses déchets dans les CSE. Pour l'instant ce projet est à la réflexion des élus.

En 2009, aux Villards, le Sirtom de Maurienne a collecté 107 tonnes d'ordures ménagères de tous ordres, 10,1 tonnes d'emballages recyclables (soit environ 1 tonne de déchets recyclables pour 10 tonnes d'ordures ménagères récoltées), et 20,3 tonnes de verre. Le taux de recyclage des déchets ménagers (verre compris) est donc de 28 %.

Toujours aux Villards, à la déchetterie on a ramassé 67 tonnes de déchets industriels banals (69,5 % du total, hors verre), 26 tonnes de ferraille (27 %), 3 tonnes d'encombrants (3 %) et 400 kg de pneus (0,5 %). Néanmoins le tri au moment du dépôt n'est pas toujours respecté *(lire ci-dessous)*.

Pour le compostage individuel (opération qui touche à sa fin, il ne reste plus qu'une quinzaine de composteurs de 400 litres), plus de 2 000 foyers de moyenne Maurienne ont acquis un composteur durant les 6 ans qu'aura duré l'opération.

Pour le ramassage des ordures ménagères, la fréquence des tournées n'a pas été modifiée, et les responsables du Sirtom et de la CCVG ont entériné le fait qu' *« en absence de camion adéquat pour accéder à Valmaure, les poubelles de ce hameau seraient avancées au précédent hameau »*. Il a également été convenu qu'en fonction des périodes de l'année, et sur demande, des bacs roulants supplémentaires seront mis à la disposition de la population afin de remédier aux « débordements » observés dans certains abris poubelles, notamment aux abords des résidences touristiques (La Perrière, les gîtes, etc.) lors du chassé-croisé des vacanciers.

Christophe Mayoux

Des chèvres crevées à la déchetterie !

Le ramassage des ordures ménagères (dans les hameaux et à la déchetterie) coûte environ 145 000 euros à la CCVG. Une partie de cette somme (qui augmente chaque année) correspond au fait que de plus en plus de personnes ne prennent pas la peine de déposer de manière sélective leurs encombrants à la déchetterie. (On observe le même problème avec le verre qui n'est pas toujours déposé dans les conteneurs pour verre, et cela d'autant plus que l'on s'éloigne de ces conteneurs pour verre.) Un travail qui est ensuite effectué par le Sirtom qui facture naturellement sa prestation à la CCVG.

Mais ce n'est pas le seul problème qui se pose à la déchetterie, puisqu'à la réunion du conseil communautaire du 1er avril dernier, on a appris, qu'au printemps, on y a trouvé 15 chèvres crevées (dont on ne connaît pas la provenance...) ce qui est incompréhensible quand on sait combien, aujourd'hui, il est aisé d'avoir un équarrisseur. D'où l'idée du conseil communautaire de demander au Sirtom de Maurienne de faire surveiller la déchetterie, les élus de Sainte-Marie-de-Cuines ayant indiqué que c'est une personne du Sirtom qui surveille les 2 déchetteries du bas de vallée. Cependant, renseignement pris, le Sirtom peut effectivement mettre quelqu'un à Saint-Colomban mais les frais seront, là aussi, directement facturés à la CCVG. Le conseil communautaire a donc décidé d'embaucher une personne (Claude Poncelet) pour effectuer cette surveillance.

■ BRÈVE

➡ **Employés territoriaux**. Avec l'embauche de M. Poncelet, l'ensemble du personnel technique des deux communes et de la CCVG représente 9 emplois en équivalent temps plein. A Saint-Colomban, on compte Pascal Bozon (CDI), Philippe Gobil et Pierre Campardon (embauchés sur des contrats d'aide à l'emploi, CAE, de 2 ans, de juin 2009 à juin 2011), David Gosselin (CDD), du 14 juin au 13 novembre, et Chantal Renoud-Camus (fleurissement, sur 4 à 5 mois). A la commune de Saint-Alban, Emmanuel Bellot-Mauroz est embauché en CDI. Momentanément en indisponibilité, il est actuellement remplacé par André Gamel. A la CCVG, il y a Stéphane Bozon et Jean-Baptiste Brosson (tous deux en CDI), Julien Enfon (CAE de 1 an, depuis le 15 octobre 2009), Claude Poncelet (ancien berger du GAEC de la fia, en contrat unique d'insertion de 6 mois depuis le 17 mai et jusqu'au 14 novembre), et David Pille, Cédric Andrieu et Romain Kristin (travail d'été, pour 1 à 2 mois, en juillet et août). Pour tenter de mutualiser ces moyens en personnels et utiliser de manière plus efficace le matériel disponible, Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal de Saint-Colomban, aurait émis l'idée du recrutement d'un responsable des services techniques qui pourrait, selon lui, permettre aux collectivités de réaliser des économies d'échelle. Le personnel administratif comprend 4 personnes à temps plein : Nathalie Darves-Blanc à Saint-Alban, Lucie Antonacci et Jeannine Martin-Garin à Saint-Colomban, et Nicole Martin-Cocher à la CCVG.

PATRIMOINE ET CULTURE

«La vie de nos ancêtres» et «le col du Glandon» les deux expositions de l'été

Le bilan moral de la saison dernière a été présenté, et largement débattu, lors de la précédente réunion de l'association (17 octobre 2010). On peut ajouter à ce bilan, publié dans le numéro 150 du *Petit Villarin* (décembre 2009), les visites de la Maison du patrimoine pendant les vacances de Noël et de février (environ 120 personnes) et la visite du groupe « Arvan-Villards » (14 personnes, le 7 décembre 2009).

Le bilan financier présenté par Odette Emieux dégage un solde de 2 033 euros. Une demande de subvention de 1 972 euros a été adressée le 11 février 2010 à la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Le 10 avril dernier, Norbert Combet, son président, a informé Martine Ferroud, présidente de l'association, que le budget de la CCVG venait d'être voté mais que les subventions n'étaient pas encore attribuées...

Roger Darves, Odette Emieux, Martine Ferroud, Nicole Martin-Cocher, Mauricette Mugnier et Ginette Paret, membres du conseil d'administration dont le mandat arrivait à terme, se sont représentés et ont été réélus à l'unanimité. Martine Ferroud, Roger Darves, Odette Emieux et Nicole Martin-Cocher ont été ensuite réélus dans leurs fonctions respectives de présidente, vice-président, trésorière, et secrétaire adjointe. Enfin, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation (5 euros) ont été invités à régulariser leur situation auprès de Odette Emieux.

Cet été, la Maison du patrimoine sera ouverte du 10 juillet au 29 août 2010, les samedis, dimanches, le 14 juillet et le 15 août, de 15 heures au 18 heures. Ouverture possible d'autres jours pour le club enfants les Galapias ou d'autres groupes si l'association est prévenue au moins 3 jours avant (avec participation du personnel de l'office de tourisme). Les permanences et le nettoyage des salles avant l'ouverture (vitres, sols et poussières) seront assurés par les adhérents. Une pancarte pour mieux signaler la Maison du patrimoine, près de la maison d'Aimé Girard, au centre du hameau de La Pierre, sera demandée à la mairie de Saint-Colomban par Jeanine Martin-Garin et des affiches faites par l'office de tourisme pour solliciter des dons seront à placer dans la Maison du patrimoine.

Pour la saison estivale, l'association a programmé des conférences *(lire ci-contre)* et des expositions.

L'exposition des costumes sera maintenue et complétée par 3 mannequins présentant un costume de deuil du mari, un de deuil des cousins, et le costume de carême. L'exposition de l'an dernier (comparaison photographique entre les paysages d'antan et ceux d'aujourd'hui) sera désinstallée par Stéphanie Chaboud-Crousaz et Christophe Mayoux pour laisser la place à deux nouvelles expositions : *La vie de nos ancêtres* et *Le col du Glandon*, toujours réalisées par Stéphanie Chaboud-Crousaz et Christophe Mayoux et montées, une dans le sas, l'autre dans l'écurie de la Maison du patrimoine. L'association les a remerciés pour la qualité de leurs travaux et pour leur dévouement.

Concernant les relations avec l'association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne et l'Arvan-Villards, et après la réunion du 7 décembre 2009 à Saint-Colomban (lire *Le Petit Villarin* numéro 150, décembre 2009), une suite sera donnée dans les autres communes de l'Arvan (dès le 26 avril à Jarrier).

Des journées « circuit des chapelles » en Arvan-Villards sont également programmées cet été *(lire ci-contre)*.

L'association a décidé de marquer les vêtements lui appartenant. (Simone Quézel-Ambrunaz, Odette Emieux, Martine Ferroud étaient volontaires pour le faire, Simone Quézel-Ambrunaz a acheté le nécessaire, et cela a été fait le 28 mai.)

Le 15 août 2010 Xavier Mugnier sera absent : il n'habillera personne et ne prêtera pas ses costumes (hors les tresses demandées par Martine Ferroud). Martine Ferroud a demandé à Xavier Mugnier de reconstituer plusieurs costumes avec ce que possède l'association et ces tresses. Volontaires pour l'habillage du 15 août : Nicole Martin-Cocher, Martine Ferroud et Yves Morel.

Pour le 150e anniversaire de la réunion de la Savoie à la France, l'association cherche des volontaires pour être présents en juin à Saint-Jean-de-Maurienne. Pour le cadeau (pour le cairn géant), Annie Bordas, chargée de contacter M. Gérard Pasquier, a indiqué que la date limite pour en offrir un était la mi-juin. Georges Quézel-Ambrunaz se charge de contacter Simon Cartier-Lange pour la réalisation du *pzon*, l'objet de cuisine que l'association a décidé d'offrir.

Maurice Bouchet-Flochet a trouvé un drapeau des conscrits nés en 1914 dans l'ancien local de l'office de tourisme, drapeau qu'il a remis à la Maison du patrimoine le 3 novembre dernier.

Présents (23 avril 2010) : Annie Bordas, Maurice Bouchet-Flochet, Roger Darves, Odette Emieux, Simone Favre-Teylaz, Martine Ferroud, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Nicole Martin-Cocher, Jeannine Martin-Garin, Jacqueline Mugnier, Mauricette Mugnier, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz. Absents excusés (pouvoirs donnés) : Jean Garbolino, Ch. Mayoux, X. Mugnier, Ginette Paret, Bernadette Perrier.

■ *Le chalet-refuge du col du Glandon en construction.*

Conférences

Pour la saison estivale, l'association Les Villards patrimoine et culture a programmé trois conférences sur le thème du rattachement de la Savoie à la France (à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban) :

• **vendredi 23 juillet** (ou vendredi 20 août) : « Communications et conséquences économiques de l'annexion de la Savoie à la France dans les vallées de Belledonne » par Yannick Grand, président de l'Association des amis du couvent des Cordeliers (La Chambre).

• **vendredi 6 août** : « 1860 et demi » par Bernard Dio, journaliste, président de l'académie de Maurienne.

• **vendredi 20 août** (ou vendredi 23 juillet) : « Tous les rattachements de la Savoie à la France ; l'annexion de la Savoie, le rôle de la Maurienne » par Pierre Dompnier, président de l'office de tourisme de Saint-Jean-de-Maurienne et président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

Conformément à la décision prise le 17 octobre 2009 par l'association, les entrées seront payantes (2 euros) sauf pour les adhérents et les enfants de moins de 12 ans.

CIRCUIT DES CHAPELLES ET DES ÉGLISES

De clochers en clochetons au pays des Aiguilles

Six journées sont prévues pour ces visites intitulées « De clochers en clochetons au pays des Aiguilles » (d'Arves et des Argentières) : Saint-Colomban et Saint-Alban, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Les Albiez, Jarrier et Saint-Pancrace, Fontcouverte et Villarembert.

Ces visites concernent aussi bien les touristes que les autochtones du pays Arvan-Villards. Un moyen de transport (car) et un affichage ont été demandés au Sivav. Mais suite à une réunion, le 26 avril à Jarrier, le conseil syndical du Sivav aurait décidé de ne pas financer le car ! L'affichage se fera partout dans l'Arvan-Villards. Une inscription sera obligatoire dans les offices de tourisme pour y participer. Une animation peut avoir lieu dans les lieux visités (musique, exposition de peintures ou autre). La première journée aura lieu aux Villards le 19 juillet.

Ce qui est à voir aux Villards, dans l'église de Saint-Colomban : le monument aux morts, la statue de saint Expédit, le meuble scriban (genre de secrétaire surmonté d'une armoire vitrée) ; dans l'église de Saint-Alban : la peinture du fronton, la grosse cloche (912 kg), les lanternes de procession, le cadran solaire ; dans les chapelles : à La Pierre (restauration, grille, plaque ; Xavier Mugnier et Martine Ferroud ont procédé aux ponçage et aux cirages des meubles de cette chapelle les 11 et 14 novembre 2009), aux Roches (le christ extérieur, plaque), à Lachal (grille, tableau Dufour), aux Voûtes (restauration, grille, tableau Dufour, inscriptions des soldats), au Premier-Villard (restauration, boîtes de Alise-Sainte-Reine, statue, tableau). A noter que la chapelle du Premier-Villard étant restaurée, il conviendrait de remettre en place les boîtes de Alise-Sainte-Reine et la statue avant le 19 juillet. Bien entendu il serait souhaitable que la rénovation des dites boîtes soit effective d'ici-là. (A la chapelle du Thyl, en Maurienne, il y a des boîtes de Alise-Sainte-Reine exposées qui sont bien mises en valeur et protégées.)

Pour cette journée il reste encore à voir avec la mairie de Saint-Alban pour l'ouverture des chapelles et la mise en place des boites de sainte Reine, à inviter les élus et les «Anciens», à établir une fiche (par chapelle ou par église) qui serait présentée aux visiteurs par un habitant.

Pour le repas, pique-nique apporté par chacun ou restaurant selon le choix des visiteurs (adapter le circuit en conséquence sachant que l'apéritif et le café seront offerts). Annie Bordas, Jeannine Martin-Garin, Martine Ferroud, Gilbert Martin-Cocher (et éventuellement d'autres personnes, toujours bienvenues) sont volontaires pour l'organisation de cette journée. Une réunion était programmée le lundi 10 mai 2010 à 18 heures à la salle des associations pour établir le circuit « idéal » et trouver un volontaire par hameau pour rédiger la fiche de la chapelle et la présenter aux visiteurs.

■ BRÈVE

➡ **COMMÉMORATION**. A l'initiative de la ville de Chambéry, en clin d'oeil à ce jour de 1860 où les cloches avaient sonné pour accueillir les Savoyards en tant que nouveaux français, après leur adhésion massive au projet de rattachement de leur province à la France, le 12 juin 2010 toutes les cloches de France devaient sonner pour commémorer cette date historique. Et le samedi 12 juin, les cloches de toutes les églises de France ont sonné pour fêter le 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. A Saint-Colomban par exemple. Mais toutes ? *« Non,* signale un Villarin, *celles d'un irréductible petit village mauriennais, Saint-Alban, sont restées muettes. Saint-Alban serait-il un fief de la Ligue savoisienne ? Est-ce le début de la marche vers l'indépendance ? Ou, plus simplement, une panne ? Plus simplement encore, un oubli ? »* Mais gageons qu'en 2060...

LE PATOIS VILLARIN

« Vla'rin, pârl'a ta lingu'a ! »

Si l'on en croit les rapports de l'Unesco et de la Société internationale de linguistique, on peut s'inquiéter : il disparaît de notre planète, en moyenne, une langue toutes les trois semaines.

La langue savoyarde, qui appartient à la branche arpitane (également appelé le franco-provençal) de la famille des langues romanes, regroupe l'ensemble des nombreux dialectes (et leurs variations locales…) utilisés dans presque toutes les grandes vallées savoyardes, tout comme dans la vallée des Villards.

L'histoire nous enseigne que c'est une langue qui provient du latin populaire, à côté de l'occitan et du français (ce n'est donc pas un dialecte associé à la langue française). Les premiers textes en savoyard (localement on dit sans complexe : en patois) datent du XVIe siècle et sont du poète mauriennais Nicolas Martin. Mais le savoyard n'est repéré qu'au XIXe siècle. Il existe peu d'ouvrages en savoyard ce qui explique que la langue savoyarde soit si mal connue.

Pourtant, les langues parlées quotidiennement par nos anciens ont été longtemps, et jusqu'au XXe siècle, le patois savoyard.

Malheureusement, la langue savoyarde n'a pas connu d'unification (comme dans d'autres provinces) et présente des variantes d'une contrée à l'autre, comme par exemple la différence d'intonation et de vocabulaire que l'on connaît entre Saint-Alban et Saint-Colomban, ou plus justement, entre la partie basse et la partie haute de la vallée des Villards.

En effet, tous ces patois ont entre eux des différences sensibles bien que les ressemblances linguistiques, qui les unissent, soient beaucoup plus nombreuses. Rien n'empêchait les Savoyards de se comprendre dans les grands rassemblements régionaux (les foires par exemple). Et aujourd'hui, un patoisant de l'arrondissement de Chambéry n'a pas de difficulté à s'entretenir avec un patoisant des environs d'Annecy ou de Thonon-les-Bains, car le fond de la langue est le même. Même pendant la seconde guerre mondiale, les Villarins « comprenaient » les Italiens de l'Italie du nord qui venaient aux Villards où qui y travaillaient.

La langue de la République

La Savoie, devenue française, est touchée par la politique linguistique mise en place par la IIIe République, conformément à l'arrêté ministériel du 7 juin 1880 qui stipule que *« le français est la seule langue enseignée à l'école »*. Entièrement « tournée » vers Paris, la langue française s'est imposée et on a peu à peu oublié de cultiver notre propre culture : entre « honte » et « francisation » forcée dans les écoles de la République au prétexte d'acquérir une bonne éducation.

Dans les écoles villarinches, les petits écoliers villarins, lorsqu'ils parlaient patois, étaient punis par des maîtres (ou des maîtresses) presque toujours non originaires des Villards et ignorant le patois et ses mots parfois sans équivalent en français. Notre « langue » locale est, comparée au français, restée plus proches du latin, tout en étant désignée comme un « patois », la langue parlée avec les mains.

Malgré tout, le savoyard a relativement bien survécu jusqu'au début du XXe siècle. Dans les années 1910-1920 encore, nombre d'enfants arrivaient à l'école sans connaître le français. Mais ils le parleront vite et de plus en plus, le français étant devenu un « marqueur » social. Concurrencé par le français, le patois devient alors presque totalement absent des zones urbaines de Savoie et peu parlé dans les campagnes.

Quel avenir pour le patois villarin ?

Néanmoins, la langue locale savoyarde (le patois) est, malgré son morcellement, encore un peu parlé dans certains villages. Nous avons la chance, aux Villards, qu'un (petit) nombre de Villarins n'aient pas encore « rompu » avec la langue du pays. Malheureusement, peu à peu, les hebdomadaires régionaux ont supprimé leur « coin du patois », seul l'*Almanach du vieux Savoyard* d'Emile Rosset et le *Dauphiné Libéré* (dans son édition du dimanche) maintiennent une telle rubrique.

Il est frappant de constater que les paysans bilingues qui préféraient, le plus souvent, parler entre eux le savoyard, n'ont pratiquement rien fait pour le sauvegarder. De ce point de vue, il est dommage que la commission communale « patois et patoisants », qui avait été créée au début des années 90 dans la vallée des Villards, n'ait pas survécu à l'arrivée du XXIe siècle. Et il semble bien qu'on puisse commencer à s'inquiéter pour le patois villarin...

En Savoie, il n'est peut-être pas encore trop tard car, aujourd'hui, il existe quelques associations de patoisants qui souhaitent revitaliser et transmettre la langue savoyarde. Ainsi l'institut de la langue savoyarde qui voit le jour en 2004 et qui est soutenu par le conseil régional Rhône-Alpes. Son objectif est *« la conservation, l'enrichissement, la promotion et la diffusion de la langue savoyarde »*. Depuis quelques années, cet institut dispose d'ouvrages en savoyard et même de bandes dessinées traduites (notamment *Fanfoué* et *Gaston Lagaffe* devenu *Gust Leniolu*).

Mais pour que ce réveil soit efficace, il faudrait unifier les différents patois en une langue savoyarde qui pourrait alors s'écrire dans une orthographe standardisée (nommée orthographe de référence) « supradialectale » comme celle proposée par le linguiste Dominique Stich. Cela permettrait de donner de la langue savoyarde une version écrite commune à toute la Savoie alors que, aujourd'hui, les textes qui sont publiés sont souvent « inspirés » par le français et écrits phonétiquement. Cette « unification grammaticale » permettrait la transmission, la diffusion et un apprentissage plus complet de la langue savoyard.

Au lycée Saint-Joseph de Thonon-les-Bains, on enseigne la langue savoyarde depuis 1986 et de plus en plus d'élèves s'y intéressent présentant chaque année des spectacles et des sketches en patois qui attirent un public ravi et nombreux. L'Association des enseignants de savoyard (AES) aspire même aujourd'hui à rendre la langue optionnelle au baccalauréat comme c'est déjà le cas de quelques langues régionales ou minoritaires de France.

Depuis 2004, l'Aliance culturèla arpitana souhaite rendre la langue « visible » dans l'espace public en utilisant l'orthographe unifiée de Dominique Stich. Grâce à cette association, et à d'autres aussi, sans oublier les petits groupes qui localement défendent leur patois, le patois savoyard rencontre une nouvelle génération de locuteurs et commence même à intéresser des non-savoyards.

Aux Villards la situation est critique ; il est urgent de se lancer au plus vite dans le sauvetage du patois (vocabulaire et syntaxe) qui risque, sinon, de disparaître complètement d'ici peu de temps.

Or la langue de nos aïeux est aussi un (authentique) patrimoine qui concourt, au même titre que le costume, les chapelles et les archives, à définir ce qu'on peut peut-être appeler une « civilisation » villarinche. Et le français, qui est aussi depuis longtemps un élément primordial de notre culture, ne doit pas être un obstacle au patois de nos origines et à sa sauvegarde. Le français et le patois peuvent fort bien coexister. Surtout quand on sait que le bilinguisme est reconnu comme très positif pour le développement intellectuel des jeunes. Il pourrait même offrir des avantages pour nos pays car, aujourd'hui, certains touristes recherchent de l'authenticité et le patois peut être un de ces éléments recherchés.

Aussi, n'attendons plus pour interroger les parents, la famille, les voisins qui peuvent encore nous apprendre le patois. Le savoyard n'est pas du français « dégénéré » parlé par des « demeurés », mais une langue issue du latin. N'ayons pas honte de ce que nous sommes et réapproprions-nous notre langue, notre patois, car un Breton parle le breton, un Catalan le catalan, un Corse le corse, un Basque le basque. Alors pourquoi un Savoyard ne parlerait-il pas le savoyard ?

Il faut sauver le patois et la seule solution pour cela est de continuer à parler patois sans peur et sans honte. Et de prendre des initiatives pour le (re)mettre en valeur.

Alors pourquoi ne pas présenter des menus bilingues dans les restaurants villarins ? Pourquoi ne pas donner une heure de cours de patois à l'école primaire des Villards ? Et pourquoi pas des panneaux de signalisation bilingues (avec l'orthographe unifiée) comme en Corse ou en Catalogne ? Aujourd'hui, aux Villards, il n'y a que le GAEC de la fia, la société d'élevage de Maurice Girard et Alain Emieux, qui rende encore la langue « visible » (*fia* signifiant brebis).

Le patois, la langue du cœur, doit être préservé comme un élément précieux du patrimoine culturel villarin. Faisons tous un effort.

Arnaud Frasse

Le *therathu*, l'argot des émigrants villarins

[A côté du patois], tous les émigrants possédaient un langage secret, un argot, connu sous le nom de *therathu*, qui ne se parlait guère dans la vallée si bien que les femmes ne l'employaient pas et ne le comprenaient qu'à peine. Cet idiome énigmatique n'est pas une spécialité villarinche.

D'autres régions en ont utilisé de semblables.

On a montré (*) que l'argot villarin présentait des analogies avec celui des ramoneurs d'Albanne. Il semble que les termes communs ne soient qu'une petite minorité et qu'ils sont dus à des emprunts d'Albanne à l'argot villarin, car les Villarins ont employé des valets de Montvernier, Saint-Julien, Villargondran, toutes communes proches d'Albanne, alors que l'inverse n'existe pas. On peut donc croire à l'originalité de l'argot villarin.

La nécessité d'un langage secret a dû être ressentie de bonne heure chez ces émigrants hardis et rusés, décidés à se parler sans être compris de l'étranger aux aguets.

L'étymologie des termes est souvent difficile. Certains semblent d'une antiquité reculée. Ainsi *arcoué*, soldat, vient assurément d'archer, sorte de militaire disparue après le XVe siècle.

D'autres sont identiques à certains mots de la langue particulière et secrète des peigneurs de chanvre du haut Bugey. Nous avons relevé : *afida* qui a donné en patois *aflica* : donner ; *afla* = *flat* : oui ; *bagna* : regarder ; *bronchia* : uriner ; *coué* : maison ; *coutella* = *cotch* : faim ; *farda* : peigner le chanvre (= *fardia* : travailler) ; *floca* : neige ; *goffa* : soupe ; *gord* : bon ; *lieba* : excrément ; *se peillé* : se coucher ; *la pia* : le vin (= *pia* : boire) ; *rouné* : porc ; *tchalè* : culottes. Ces ressemblances témoignent, à n'en pas douter, d'une fréquentation ancienne des peigneurs de chanvre villarins dans les régions fréquentées par les Bugistes. Quant à l'étymologie des termes bugistes ou autres, peut-être est-elle à rechercher dans un très vieux dialecte prélatin.

D'autres mots ont une origine germanique. Ainsi en est-il de *bratta* : nourriture (de *brot* : pain) ; *capth* : tête (de *kopf*) ; *cassa* : vin (de *gasthaus* : auberge) ; *corset'* : écu (de *kreuz* : croix sur les écus) ; *fraula* : jeune fille (de *fraulein*) ; *gaza* : fromage (de *käsen*) ; *gerta* : argent (de *geld*) ; *gord* : bon (de *gut*) ; *lueta* : rien (de *leute* : gens) ; *namb* : garçon (de *knabe*) ; *pnein* : sou (de *pfennig*) ; *saka* : mendier (de *sagen*) ; *taul* : unité monétaire (de Thaler).

Ce vocabulaire provient sûrement d'une ancienne fréquentation des pays alémaniques, assez proches d'ailleurs du haut Bugey, où les Villarins avaient d'antiques relations.

Quelques termes sont d'origine latine, comme *diès* : jour ; *fisc'o* : sac ; *quign'o* : cheval, peut-être résidus d'un très ancien patois. D'autres ont été forgés sur une image, comme *passan* : soulier ; *tisseran* : pou.

Enfin, comme toute langue vivante, l'argot a évolué et s'est sans doute peu à peu enrichi : ainsi *fleu*, qui désigne le rouet en patois, fut choisi pour signifier la bicyclette en argot. En tout cas, ce langage secret créait un lien très fort entre tous les compagnons d'émigration, porteurs de raclette comme porteurs de balle.

Pierre Bozon (§)

(*) NDLR : la comparaison entre l'argot villarin et le patois d'Albanne a été mis en évidence, pour la première fois, par Camille Favre-Alliance, dans un article intitulé Le patois des ramoneurs, publié dans les Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2e série, XI, 1954, pp. 28-38.

(§) PIERRE BOZON, Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (On trouvera dans cet ouvrage, pages 275 à 277, un lexique plus complet de l'argot villarin qui comprend environ 260 mots.)

150E ANNIVERSAIRE DU RATTACHEMENT DE LA SAVOIE À LA FRANCE

Le plébiscite de 1860 : aux Villards, comme ailleurs, un vote sans surprise

C'est le traité de Turin, signé le 24 mars 1860, qui a scellé le sort du duché de Savoie et du comté de Nice. Dans cet accord, Victor-Emmanuel II, roi de Piémont-Sardaigne « *consent à la réunion de la Savoie et de Nice [...], étant entendu que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations* », précisant aux Savoyards que « *ce grand changement dans vos provinces ne saurait vous être imposé. Il doit être le résultat de votre libre consentement… »*.

Pour être plus explicite, le roi délie ses sujets, savoyards et niçois, de leur serment de fidélité ce qui les « autorisent » officiellement à préférer la France. On prête également au roi ces propos qu'il aurait tenus à Cavour (homme politique piémontais partisan de l'unité italienne) : « *C'est le roi qui parle à la face de l'Europe et qui cède de plein gré avant que les peuples n'aient parlé, et les met dans l'impossibilité de parler autrement.* »

Dans ces conditions, dans un royaume où, comme partout en Europe, la religion catholique était quasiment religion d'état : *vos regis, vox Dei* ! Et tout fut donc mis en œuvre pour que le résultat fût conforme aux désirs du roi.

En Maurienne, l'avoué Deschamps, de Saint-Jean-de-Maurienne, qui supervise le référendum pour la vallée, envoie aux syndics (les maires d'alors) des différentes communes de montagne, un « projet » d'adresse à l'Empereur Napoléon III pour lui exprimer combien tous les Savoisiens sont heureux de faire bientôt partie du grand empire français. Il écrit : *« [...] Déjà la plupart des villes de la Savoie ont fait parvenir à l'Empereur des adresses et, d'après de nombreuses lettres arrivées de Paris, il paraît urgent que les conseillers municipaux des diverses communes de la Maurienne s'empressent de suivre cet exemple avant la proclamation définitive de l'annexion [...]. Vous voudrez bien user de toute votre influence pour faire signer cette adresse avec toute la diligence possible [...]. »*

Annexion ? Rattachement ?

Un des points discuté entre les deux parties préparant ce référendum concernait le mot à employer pour dire l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Le Piémont parlait de cession, Napoléon III d'annexion, finalement il fut obtenu que les Français substituent le mot « réunion » à celui de « cession ». Aujourd'hui on dirait plus correctement qu'il s'agit d'un rattachement, annexion convenant davantage à l'appropriation d'un territoire par la force.

En tant que grand organisateur du plébiscite savoyard, le sénateur Laity voulait la plus large approbation possible. Il était confiant dans les résultats. Néanmoins il s'inquiétait de plusieurs faits : « *Les syndics [...] n'ont pas porté sur les listes électorales les hommes ne sachant pas lire. »* ; *« Les chefs-lieux de canton seuls sont desservis par la poste. »* ; *« Les communes doivent y envoyer chercher leurs lettres. »* Le sénateur va donc devoir engager un énorme effort de propagande et rappeler à l'ordre les syndics négligents. Des colporteurs circulent dans les campagnes, distribuant des prospectus avec le portrait de l'empereur et proposant des marchandises à bas prix, en disant aux paysans que ce serait toujours ainsi s'ils devenaient Français. Des proclamations sont distribuées, expliquant qu'il n'y aura plus de douane et plus de passeport.

A La Chambre, le 18 avril 1860, à moins d'une semaine du vote, le secrétaire de mairie Reffet s'adresse encore aux autorités : *« Il faudrait encore quelques drapeaux, mais moins grands que ceux que nous avons reçus [...]. Ces petits drapeaux ne seront pas tout à fait nuls. [...]. Il ne serait pas mal que l'on fît quelques fonds pour faire un salaire à quelqu'un qui se chargerait de parcourir les hameaux éloignés pour engager les indifférents à venir voter... »* La commune de La Chambre aura un taux de participation et de « oui » de 100 % dès le premier jour.

Le corps électoral

Mais qui va voter ? Qui va décider que la Savoie sera désormais française et non pas italienne ?

En fait tous les hommes (les femmes n'obtiendront le droit de vote en France qu'en 1946 – en application du programme national de la Résistance) majeurs de 21 ans – y compris les illettrés habituellement exclus de la vie politique sous le régime sarde – nés en Savoie ou nés hors du duché mais de parents savoyards, domiciliés dans la commune depuis au moins 6 mois et n'ayant pas encouru de condamnation criminelle. De plus, pour être électeur, il faut s'acquitter d'un minimum d'impôt direct fixé à 250 livres savoisiennes or par an. Ce qui est une somme importante à l'époque et exclut de fait la majorité des habitants masculins. On a donc affaire là à un plébiscite censitaire. Enfin, les quelque cinquante à soixante-dix mille émigrés ne sont pas admis au vote, même par procuration, la seule exception concernant les militaires en service en Piémont qui voteront dans leurs garnisons.

La confection des listes électorales et les opérations de vote sont du ressort des syndics et des conseils communaux, mais ceux-ci sont encadrés par les comités centraux plébiscitaires de Chambéry et d'Annecy et leurs représentants (souvent profrançais) dans les mandements et les principales villes…

Sous l'impulsion bonapartiste, on remanie le personnel administratif pour ne garder que les éléments « sûrs ». Les syndics non favorables à l'annexion sont démis de leurs fonctions. Des journaux, tel *Le Bon sens* soutiennent cette sélection administrative : « *Il faut avoir à la tête de chaque commune un syndic franchement dévoué à l'annexion française, car c'est lui qui doit donner l'impulsion et présider aux opérations électorales. Un syndic dévoué au « piémontisme » ou faisant des vœux pour la Suisse serait tout à fait déplacé dans une pareille circonstance. »* Un certain nombre de syndics démissionnent avant d'être destitués. Pour les plus récalcitrants, on a même rédigé un formulaire permettant de révoquer les syndics qui ne *« paraissent pas avoir accepté favorablement les conséquences du Traité de Turin »*.

Début avril, le mode de scrutin est choisi. Les électeurs devront répondre, par « oui » ou par « non », à la question : « La Savoie veut-elle être réunie à la France ? ». Tout bulletin portant une autre suscription sera déclaré nul sauf dans la province d'Annecy où les votes « oui » et « zone » seront acceptés comme valables.

Et aux Villards ?

Aux Villards, sans surprise, le vote des Villarins sera similaire à celui des autres communes de Maurienne et de Savoie.

A Saint-Alban, le bureau de vote est tenu par Jean-Baptiste Bozon-Verduraz, cultivateur et laboureur qui habite le Bessay depuis 1832 ou 1833 bien que né à Saint-Colomban en 1805. Il a 55 ans et décèdera 5 ans plus tard. Il est le grand-père de Emmanuel Bozon-Verduraz, le fondateur des Pâtes Bozon-Verduraz. Avec lui, au bureau de vote, il y a Joseph Cartier feu Louis, cultivateur (Bessay), né en 1804 et décédé en 1889, Jean-Baptiste Frasson-Gaillard feu Pierre (lequel des deux frères qui, issus de Pierre Antoine Frasson-Gaillard et Catherine Chaboud-Crousaz, portaient les mêmes prénoms, tous deux cultivateurs au Premier-Villard ; l'un est né en 1805 et décédé en 1870, l'autre est né en 1807 et décédé en 1894), Jean-Baptiste Quézel feu Jean-Claude, cabaretier au Frêne, né en 1809 (51 ans) et décédé en 1895, Pierre Frasson-Gaillard feu Jacques, laboureur-cultivateur du Premier-Villard, né en 1815 (45 ans) et décédé à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne en 1865, et Joseph Quézel-Yoyon feu Jacques Philippe, laboureur-cultivateur de Bon Mollard, né en 1814 (46 ans) et décédé en 1877.

Il y avait 274 électeurs inscrits sur la liste électorale de Saint-Alban, pour une population estimée à 1101 habitants en 1861. Soit 1 électeur pour 4 habitants (24,9 %).

Le 22 avril, 266 électeurs ont voté donnant autant de « oui » ! Le 23 avril, les 8 électeurs restants sont tous venus voter « oui ». Ce qui donna les résultats suivants : *« Bulletins extraits de l'urne : 274. Portant Oui : 274. Portant Non : 0. Annulé : 0. Le nombre de votants inscrits sur la liste étant de 274, il demeure constaté que ceux qui n'ont pas voté sont au nombre de 0. »*

A Saint-Colomban, le bureau de vote est tenu par Emmanuel Bozon-Verduraz, cultivateur à Lachal. Né le 20 février 1810 (50 ans au moment du vote), il décèdera le 28 mai 1866 profitant peu de temps de la nationalité française. Etaient avec lui : Louis Bozon-Verduraz, cultivateur du Mas des Moulins, né en 1803 (57 ans) et décédé accidentellement en 1874, Benoit Martin-Cocher, né en 1823 (37 ans) et qui a probablement quitté la commune après être devenu français car ni sa date ni son lieu de décès ne sont connus, Saturnin Favre-Buisson, cultivateur au Martinan, né en 1817 (43 ans) et décédé en 1895, et Louis Tronel, cultivateur de Lachenal, né en 1802 (58 ans) et décédé en 1884.

Il y avait sur la liste électorale de Saint-Colomban 152 électeurs inscrits, pour une population estimée en 1861 à 1551 habitants (soit 1 électeur pour 10 habitants, 9,8 %). Le premier jour du vote, le 22 avril, 144 électeurs ont voté donnant autant de « oui », et le second jour, 5 électeurs supplémentaires sont venus tous voter « oui ». Ce qui donna les résultats suivants : *« Bulletins extraits de l'urne : 149. Portant Oui : 149. Portant Non : 0. Annulé : 0. Le nombre de votants inscrits sur la liste étant de 152, il demeure constaté que ceux qui n'ont pas voté sont au nombre de 3. »*

Ces chiffres appellent trois remarques :

Lire la suite page 9

Communes	Populations	Inscrits	Inscrits (% par rapport à la population)	22 avril 1860		23 avril 1860		Abstentions totales
				Oui	Non	Oui	Non	
Saint-Alban-des-Villards	1 101	274	24,9	266	0	8	0	0
Saint-Colomban-des-Villards	1 551	152	9,8	144	0	5	0	3
Sainte-Marie-de-Cuines	736	201	27,3	201	0	0	0	0
Saint-Etienne-de-Cuines	940	254	27,0	254	0	0	0	0
Saint-Avre	246	70	28,5	70	0	0	0	0
La Chambre	595	147	24,7	145	0	1	0	1
Saint-Martin-sur-La-Chambre	413	111	26,9	102	5	3	0	1 (*)
Saint-Rémy-de-Maurienne	894	220	24,6	220	0	0	0	0
Montaimont	1 398	307	22,0	307	0	0	0	0
Saint-Sorlin-d'Arves	813	195	24,0	195	0	0	0	0
Saint-Jean-d'Arves	1 585	315	19,9	308	0	2	0	5
Fontcouverte	1 358	334	24,6	327	0	0	0	7
Villarembert	424	120	28,3	117	0	1	0	2 (**)
Saint-Jean-de-Maurienne	3 254	809	24,9	723	0	72	0	14

■ *Les résultats du plébiscite du 22 et 23 avril 1860 dans les deux communes villarinches et dans quelques communes voisines (aucun bulletin nul n'a été compté dans ces communes) : (*) 1 refus de vote ; (**) Vérité ou excès de zèle (le syndic « craignant » les questions de l'administration à ce sujet) ? le syndic de Villarembert a précisé concernant ces 2 abstentions : « pour motif de maladie ».*

Le rattachement de la Savoie à la France

Suite de la page 8

• avec un tiers d'habitants en moins par rapport à Saint-Colomban, Saint-Alban comptait presque le double d'électeurs. Est-ce là un signe indiquant que la commune de Saint-Alban comptait plus de « riches » que celle de Saint-Colomban ? Ce n'est pas très vraisemblable d'autant que pour l'ensemble des communes du tableau page 8 on constate que le pourcentage des électeurs calculé par rapport à population est étonnamment comparable (environ 25 %), Saint-Colomban étant la seule commune avec un taux très bas (10 %). Ce taux s'explique donc plus probablement par le fait que nombre de personnes ont dû être exclus des listes pour cause d'illettrisme (en application de la loi sarde) contrairement à la (nouvelle) règle qu'on avait instituée pour l'occasion ;

■ *Timbre émis en 2010.*

• on constate qu'à Saint-Alban la participation a été de 100 %, un esprit citoyen qui semble-t-il perdure chez les descendants actuels (voir le taux élevé de participation régulièrement observé dans cette commune) ;

■ *Timbre émis en 1960.*

• dans les 2 communes, la plupart des électeurs se sont déplacés le premier jour. Le syndic, « briffé » comme il se devait, fit sans doute le nécessaire n'hésitant probablement pas à rappeler aux quelques retardataires où était leur devoir...

Les résultats dans les communes limitrophes des deux communes villarinches furent tout aussi édifiants et sans appel *(lire page 8)*. En Savoie, les résultats officiels sont proclamés le 29 avril 1860 par la Cour d'appel de Chambéry. Dans l'ensemble du duché, sur 135 449 inscrits, 130 839 électeurs ont pris part au vote, soit 96,59 %. Le « oui » recueille 130 533 voix (99,77 % des suffrages exprimés) et le « non » 235 (0,18 %). Il y aura 71 bulletins nuls (0,05 %). La Savoie confirmait ainsi le vœu de son ex-souverain et devenait française.

En juin 1860, le journal *Le Courrier des Alpes* se félicitait des conséquences de ce vote : *« Maintenant que l'annexion est accomplie, il apparaît que la Savoie avait toutes les raisons pour désirer sa réunion à la France. Province d'un Etat italien, la Savoie était séparée de l'Italie non seulement par les Alpes, mais par ses mœurs, ses traditions, ses habitudes et sa langue. Au parlement de Turin, les députés de Chambéry et d'Annecy parlaient français. Ils étaient étrangers au sein même de la représentation nationale, car la plupart des députés italiens ne les comprenaient pas. »*

Le choix fut apparemment simple, avec d'un côté la France et sa langue, son économie et sa culture connues sinon proches, de l'autre, une nation italienne en devenir, avec son lot d'énigmes et d'inconnues.

Et le vote fut sans surprise, tant les Savoyards avaient largement averti, répétant : *« Nos cœurs vont où coulent nos rivières. »* Dans le « contrat de mariage » figurait, entre autre, une clause de neutralité (si chère à nos voisins suisses) offerte à tous les Savoyards. Clause qui fait que les Savoyards, et donc les Villarins, n'auraient pas dû partir un demi-siècle plus tard, début août 1914, la fleur au fusil, pour une guerre « *fraîche et joyeuse* » (*) Las, c'est bien par contingents entiers que les Villarins partirent défendre pendant plus de 5 ans ce pays qui était désormais le leur. Le nombre (116) de noms inscrits en lettres d'or sur les deux monuments aux morts de la vallée en est la trace la plus douloureuse.

Christophe Mayoux

(*) Durant la première guerre mondiale, la Savoie a perdu 8,5 % de sa population estimée à 500 000 habitants. Ce taux a atteint 6,3 % à Saint-Colomban et 8,7 % à Saint-Alban, l'un des plus élevés de Maurienne.

REPÈRES HISTORIQUES

Rappels historiques

• 1857. Contrairement aux consultations précédentes, les Savoyards s'abstiennent fortement aux élections législatives qui sont remportées par les conservateurs dans tout le duché. La franc-maçonnerie, interdite depuis 1814, réapparait officiellement. En août, a lieu le premier rapprochement franco-piémontais avec la visite à Turin de Jérôme Napoléon, cousin germain de Napoléon III, qui épousera bientôt la princesse Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel. Le 1er septembre, on inaugure les travaux de percement du tunnel du Fréjus en présence du roi Victor-Emmanuel et du prince Napoléon.

• 1858. En janvier un dénommé Orsini tente d'assassiner Napoléon III pour lui rappeler ses « obligations » envers l´Italie. En juillet, c'est l'entrevue (secrète) de Plombières entre Napoléon III et Cavour au cours de laquelle ce dernier promet la Savoie et Nice à la France si celle-ci aide le Piémont dans son conflit contre l´Autriche permettant ainsi la création d´un royaume d´Italie du nord.

• 1859. En mai, l´armée française passe le Mont-Cenis. Puis, suite à l´ultimatum de l´Autriche pour obliger le Piémont à réduire ses armements, la guerre éclate entre les deux Etats. L´empereur Napoléon III passe à Chambéry pour participer à la campagne. Les Sardes sont vainqueurs à Palestro et Montebello, mais les alliés franco-sardes l´emportent difficilement à Magenta (4 juin) et à Solferino (24 juin) ce qui inquiète Napoléon III qui signe l´armistice de Villafranca (8 juillet). Le « premier ministre » piémontais Cavour démissionne et la cession de la Savoie et de Nice ne paraîssent plus être à l´ordre du jour. Mais l´opinion savoyarde commence à s´agiter concernant l´avenir de sa province. Le 10 novembre la Lombardie est cédée au royaume de Piémont-Sardaigne qui peut alors tenir sa promesse en remerciant la France de sa participation active en cédant la Savoie et le comté de Nice.

• 1860. Le traité de Turin est signé le 24 mars. Du 4 au 21 avril, le sénateur Laity, partisan de Napoléon III, parcourt la Savoie pour populariser le rattachement à la France. Les 22 et 23 avril a lieu le plébiscite. Prévu sur une seule journée, il se tient finalement sur 2 jours. Les résultats sont nets : 135 449 inscrits, 130 839 votants, 235 « non », 34 nuls, et 130 533 « oui ». Le 29 mai, la Chambre des députés de Turin ratifie le plébiscite par 229 « oui », 33 « non » et 25 abstentions. Le 12 juin, à Paris, les députés font de même à l'unanimité.

Pendant ce temps, le baron d´Alexandry est nommé maire de Chambéry. Le 14 juin, au château de Chambéry, la Savoie est officiellement rattachée à la France, acte paraphé par le représentant du gouvernement sarde et le sénateur Laity. Le 15 juin, un décret impérial français divise la Savoie en deux départements. Les 16 et 17 juin, sont célébrées des fêtes populaires à Chambéry, Annecy et dans les 2 département de Savoie.

Le 18 août, un décret impérial introduit en Savoie la loi Falloux de 1850 (le préfet nomme les instituteurs mais la tutelle du maire et du curé sur l´école primaire est néanmoins maintenue). Du 27 août au 5 septembre l´empereur Napoléon III et l´impératrice visitent les deux nouveaux départements français. Le 9 et le 10 décembre interviennent les premières élections législatives au suffrage universel ouvert aux hommes (2 députés par département siègeront à Paris). Victoire des conservateurs annexionnistes. En 1860 interviendront aussi les élections françaises des conseillers généraux, des conseillers d´arrondissement et des conseillers municipaux. Les maires de Chambéry et d´Annecy, initialement nommés et pro-annexion, sont confirmés dans leurs fonctions. La Savoie, séparée en 2 départements, fait désormais partie intégrante des institutions françaises...

Et le 14 mars 1861, Victor-Emmanuel II, un descendant de la Maison de Savoie, est proclamé roi d'Italie.

Christophe Mayoux

Le statut de maire a connu bien des modifications. Les premières élections municipales ont lieu en février 1790. Le maire, élu, « *portera une écharpe aux 3 couleurs nationales avec une frange d'or, ce au-dessus de ses habits* ». Ne votent que les personnes payant le cens, l'impôt, ce qui favorise curés et bourgeois.

En 1800, le Premier consul Bonaparte décide de nommer les maires, qui deviennent donc des fonctionnaires. Puis Louis-Philippe rétablit le maire élu (mais toujours avec un vote censitaire). Napoléon III reviendra au maire nommé par le gouvernement, et c'est une loi de 1884 qui créera le statut actuel : élection au suffrage universel (pour les hommes) des conseillers municipaux qui élisent ensuite eux-mêmes le maire et les adjoints.

La position de l'Eglise : déterminante et décisive

En juin 1850 sont votées à Turin les lois Siccardi qui restreignent les privilèges juridiques du clergé. Comprises comme des lois anticléricales, elles soulèvent en Savoie (province très catholique) méfiance et protestations. Naturellement le clergé s'oppose à ces lois. En mai 1855, la loi sarde fait un pas de plus dans la laïcisation de l'Etat et nationalise des biens ecclésiastiques. Pour le journal *Le Courrier des Alpes* du 14 avril de la même année, la situation est claire : « *Dans les circonstances actuelles, le prêtre catholique ne peut hésiter ; deux avenirs s'ouvrent devant la Savoie : l'Italie et la France. La première, révolutionnaire, la seconde, cette fille aînée de l'Eglise, soumise quoique éclairée et qui jouit en ce moment du calme que donne une organisation forte…* ».

Or en Savoie comme ailleurs à cette époque, le peuple est sous l'emprise idéologique de l'Eglise et les prêtres, encouragés par leur hiérarchie, ne se cachent pas pour militer en faveur du rattachement à la France. Ainsi le 7 avril 1860, l'évêque de Tarentaise envoie une circulaire aux curés de son évêché : « *Mon cher curé, nous touchons le moment où nos vœux d'annexion à la grande, à la noble, à la généreuse nation française vont être remplis. Et où nous sentirons le besoin de demander* [au Seigneur] *que ce grave événement soit favorable à tous nos véritables intérêts, spécialement ceux de la religion et du salut de nos âmes [...]* » Et de recommander qu'au jour de la célébration de la victoire du « oui » il y ait dans l'église, « *après la messe ou les vêpres, une célébration aussi pompeuse que possible* ».

Mgr Billiet, évêque de Chambéry, écrit lui-même à l'empereur (30 mars 1860) pour faire allégeance mais aussi pour lui indiquer quelques motifs d'inquiétude : « *[...] la réduction présumée des diocèses, et le mariage civil opposé à la pureté de la morale catholique. Il serait même à désirer que notre législation actuelle sur l'état civil fut maintenue au moins provisoirement*. » En retour, Napoléon III n'est pas ingrat et Mgr Billiet (et quelques autres) seront bientôt nommés commandeurs de la légion d'honneur...

Le 22 avril 1860, à Chambéry, l'archevêque va voter à la tête de tout le clergé. Souvent, dans les campagnes et les montagnes, conformément aux recommandations, les électeurs vont d'abord à la messe de sept heures, puis le curé procède à la bénédiction des drapeaux français et fait lui-même l'appel des inscrits. Le cortège peut alors aller à la mairie, au son du tambour, le curé et le syndic marchant en tête. Chaque électeur remet son bulletin au président du bureau de vote, qui le dépose lui-même dans l'urne.

Pour défendre ses intérêts, le clergé a donc pesé de tout son poids en optant pour la France (« fille ainée » de l'Eglise) et contre un état anticlérical (l'Italie).Une situation « idyllique » qui n'allait pas durer puisqu'en 1905 ce sera la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'application du concordat de 1801, la loi Falloux sur l'enseignement, etc. Toutes choses amèrement regrettées... Ainsi, en 1890, le curé Dufour (Fontcouverte) écrira dans ses Mémoires : « *Le travail du dimanche était inconnu en Savoie avant 1860. Ce sont les Français qui l'ont introduit dans notre pays et ce mal fit de rapides progrès… Il est pourtant à remarquer qu'à partir de cette époque, les mauvaises saisons se sont succédées avec une persistance effrayante et qu'elles deviennent toujours pires. Diverses maladies, inconnues jusqu'à nos jours, et qui déconcertent la science et toutes les industries humaines, se sont attachées à la vigne, aux arbres, aux céréales et jusqu'aux animaux domestiques. C'est évidemment la colère de Dieu qui se fait sentir et les hommes ne veulent pas le comprendre…* » Superstition quand tu nous tiens !

Christophe Mayoux

AFP INTERCOMMUNALE

A peine lancée, l'extension de l'AFP est déjà contestée

Le conseil syndical de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale s'est réuni deux fois ce printemps.

Le 26 mars (1), il a adopté les comptes rendus des réunions du 30 octobre 2009 et du 19 février 2010, et accepté la convention et le devis de la mission d'assistance (pour l'extension du périmètre de l'AFP) proposés par M. Serge Lacour, chargé de mission à la chambre d'agriculture de la Savoie. Cette convention détaille l'intervention prévue pour l'élaboration du dossier. La chambre d'agriculture prend à sa charge 30 % du devis s'élevant à 4 400 euros HT, ce qui ramène le montant à 3 080 euros HT pour l'AFP. Il faut ajouter à cela 1 500 euros HT de frais pour l'enquête publique, soit 5 477 euros TTC qui seront totalement pris en charge par le conseil général de la Savoie (décision prise en juin dernier par la commission permanente du conseil général).

Georges Noël-Lardin, suppléant de Maurice Frasse, a été coopté comme titulaire jusqu'à la prochaine assemblée d'automne où un nouveau titulaire sera élu. Il a été vivement souhaité que ce soit un propriétaire de Saint-Colomban.

Sous réserve de l'autorisation de l'administration, un lot d'environ 4 hectares sera prochainement libre à la location. Un appel à candidatures va être lancé par voie d'affichage. Les candidats rempliront un dossier qui sera transmis à la DDA pour examen par la commission d'orientation agricole. Le conseil syndical fera le maximum pour que l'attributaire dispose du lot pour la saison 2010.

Les subventions demandées par l'AFP ont connu des fortunes diverses : accordée pour le point d'eau, ajournée (en attente de renseignements complémentaires) pour la plate-forme de traite (examen à la prochaine commission), pas prise en compte cette année pour la reconquête d'espaces pastoraux, la zone à traiter étant comprise dans le dossier d'extension.

Le 17 avril, Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, Georges Noël-Lardin et Georges Quézel-Ambrunaz ont ramassé et entassé les branches laissées sur le terrain après les travaux sur les zones reconquises à l'automne dernier. Pour les rejets, le traitement éventuel aura lieu en août, à la descente de la sève.

Le 28 mai (2), en préambule de la réunion des propriétaires *(lire ci-dessous)* le conseil syndical a été informé :

• que dix propriétaires (3) ont adressé au président un courrier recommandé pour refuser de mettre à la disposition de l'AFP leurs parcelles contenues dans la future extension, en s'engageant à *« les entretenir en bon père de famille »*. Cette démarche anticipe la procédure qui commence seulement, va durer quelques mois et se terminera par une enquête publique.

• que l'AFP a reçu un courrier recommandé de Mme Janine Chaboud-Crousaz qui demande une indemnité de 1 000 euros pour des arbres abattus sans son autorisation, faute de quoi elle saisira les tribunaux. Le conseil s'est *« déclaré choqué par le ton polémique et les attaques personnelles contre le président et s'est étonné de cette demande »*. A sa connaissance, *« il y a eu seulement quelques tiges de faible diamètre supprimées pour le passage des engins, ce que le président avait constaté sur le terrain avec le mari de Mme Chaboud-Crousaz. Il s'en était excusé, et M. Chaboud-Crousaz avait lui-même reconnu que* « ce n'était effectivement pas un drame ». *Un courrier sera envoyé à Madame Chaboud-Crousaz, refusant, dans l'état actuel des informations connues par le conseil, d'accéder à sa demande. »*

• l'absence d'informations sur le départ en retraite de Michel Darves-Blanc, son lot n'est pas remis pour l'instant en appel d'offres. Des démarches sont actuellement entreprises auprès de la Mutualité sociale agricole pour connaître la situation exacte de Michel Darves-Blanc, dont le bail est automatiquement caduc en cas de retraite. Michel Darves-Blanc a proposé à Adrien Maurino d'exploiter ce lot ; le président de l'AFP lui a confirmé, à titre provisoire et transitoire, cette autorisation d'exploitation pour l'année 2010, ce qui permettra d'assurer l'entretien des terrains en attendant la prochaine affectation du lot.

• qu'un avenant sera passé, concernant les contrats d'entretien, avec les trois exploitants touchés par la reconquête d'espaces pastoraux effectuée cette année (le GAEC de la fia et Chantal Pacton).

[Sources : comptes rendus officiels des réunions de l'AFP intercommunale]

(1) Présents : Norbert Combet, Joanny Darves, Edmond Lauminy, Georges Noël-Lardin, Georges Quézel-Ambrunaz . Excusés : Ulysse Darves-Blanc, René Emieux.

(2) Présents : Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, Edmond Lauminy, Georges Noël-Lardin, Georges Quézel-Ambrunaz. Excusé : René Emieux.

(3) Une vingtaine mi-juin.

Assemblée des propriétaires

Le 28 mai dernier, en présence d'une vingtaine de propriétaires, de Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et de Gilberte Girard, membre du conseil syndical, représentante de la commune de Saint-Alban, Georges Quézel-Ambrunaz a d'abord rappelé brièvement l'historique et les objectifs de l'AFP et de l'extension proposée : création en 2001 à l'initiative du district (initiative souhaitée par l'Association des Villarins et des amis des Villards, inquiète de la désertification agricole).

Depuis cette création, des travaux de reconquête d'espaces pastoraux, financés par la communauté de communes et le conseil général (entre 30 et 40 000 euros par an), ont permis de remettre à la disposition de quatre éleveurs des terrains exploitables. L'extension proposée *« couvre une dizaine d'hectares et permettra de trouver des terrains pour plusieurs jeunes agriculteurs en cours d'installation »*.

M. Lacour a exposé ensuite le fonctionnement des AFP et les modalités d'extension qui sont analogues à celles d'une création : réunions de propriétaires, création d'un groupe de travail, préparation du dossier, mise à l'enquête publique, arrêté préfectoral. Un débat s'est engagé avec l'assistance, puis un groupe de travail a été créé ; il est constitué du conseil syndical et de Noëlle Noël.

ESPACE BELLEDONNE

Vers un parc naturel régional dans le massif de Belledonne ?

L'association Espace Belledonne, créée en 1998, avait programmé en juin 2009, à l'issue de son assemblée générale, un débat autour de la question suivante : « L'avenir de l'Espace Belledonne : quels outils pour construire un projet de territoire partagé et durable ? »

L'association (à laquelle les deux communes de la vallée des Villards adhèrent depuis plusieurs années, la communauté de communes La Rochette - Val Gelon depuis fin 2008, et le syndicat pour le développement des Hurtières en Savoie depuis le 29 mars 2010) porte l'idée que l'identité, la spécificité du massif de Belledonne, tant par son patrimoine naturel que culturel, mérite une reconnaissance institutionnelle qui doit s'inscrire dans une structure pertinente, comme un parc naturel régional, par exemple.

Espace Belledonne semble ainsi, d'une certaine façon, souhaiter un « second souffle » à son action et lui donner une autre dimension. En 2008, l'association a vu sa candidature retenue au programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'écomomie rurale) 2007-2013, avec une subvention de 1,7 million d'euros (fonds européens) pour cette période.

Le projet présenté à Leader se définissait une priorité : *« maîtriser les mutations du territoire placé sous influence périurbaine, par la mise en œuvre d'une démarche qualité territoriale »*. Il se déclinait en 6 thématiques, dont l'une, « la mise en réseau des acteurs locaux » déclarait vouloir (point n° 1) : *« favoriser le rapprochement des acteurs isérois et savoyards autour de projets communs »*.

Espace Belledonne a porté aussi la candidature du massif au plan pastoral territorial (PPT) et a vu en septembre 2008 deux de ses projets retenus au titre d'un contrat avec la région Rhônes-Alpes sous le label « territoire remarquable de montagne ». Le dossier le plus important visait à l'*« émergence d'un tourisme durable à l'échelle du massif »* et s'est vu alloué un budget de 350 000 euros pour 3 ans. Espace Belledonne compte à ce jour 40 communes adhérentes. Le parc naturel régional (PNR) pour lequel l'association milite pourrait en compter 54 : 27 communes en Isère et 27 en Savoie, de l'Arc à la Romanche.

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

Les 46 PNR de France situent leur enjeu principal dans *« l'harmonie entre l'homme et la nature »* et veulent impulser une *« complémentarité entre la protection des espaces naturels et le développement des territoires économiques. »* Ces orientations sont développées dans leurs chartes pour une durée de 12 ans. Les PNR sont des espaces habités, contrairement aux cœurs des parcs nationaux sur lesquels l'Etat place des contraintes environnementales fortes. Pour cette raison, les parcs régionaux suscitent généralement moins d'opposition que les parcs nationaux à leur création, et les chasseurs – en principe – n'y sont pas hostiles. Néanmoins, une objection leur est parfois opposée par des élus qui craignent de voir surgir une « structure de plus », chaque structure nouvelle ajoutant ses propres contraintes à celles des autres.

Le vendredi 4 juin les conseils municipaux des deux communes de la vallée des Villards étaient invités (à la mairie de Saint-Alban) à une réunion par l'association Espace Belledonne, représentée par Jean Picchioni, son président (commune de Les Adrets), Alain Geoffroy (commune de Le Pontet) et Valérie Lucas (en charge de projets à l'association).

Jean Picchioni a expliqué que l'association souhaitait rencontrer les 54 communes qui pourraient être concernées par la création du parc, afin d'engager échanges et réflexions dans la perspective d'aboutir à la fin de la présente année à la création d'un syndicat mixte du parc régional de Belledonne.

Du côté des élus villarins présents (Maurice Bozon et Maurice Darves-Bornoz, respectivement, maires de Saint-Colomban et de Saint-Alban, Christian Campillo, Jacqueline Dupenloup, Georges Favre-Bonté, Gilberte Girard, Patrick Martin-Fardon, Daniel Quézel-Ambrunaz, Evelyne Rostaing-Troux, Patricia Valcke), les avis exprimés étaient assez favorables à la proposition d'Espace Belledonne, même si la complexité géographique et administrative du territoire (communications peu aisées, multiplicités des collectivités concernées) a été pointée.

Alors, un parc régional de Belledonne : une forme de « label qualité » ? une possibilité de mettre en valeur – et de préserver – les sites remarquables de notre vallée en rive gauche du Glandon ? un vrai pas vers un réseau de sentiers de randonnée améliorés, vers des circuits incluant des hébergements de – déjà – assez haute-montagne ? une façon de rencontrer des communes bien proches à vol d'oiseau, bien lointaines cependant, mais avec lesquelles sans doute nous avons bien des points communs, même si rien n'est jamais strictement comparable... ?

Tout cela peut-être, mais, surtout et comme toujours, cette structure ne pourra être que ce que les citoyens du pays villarins en feront.

■ BRÈVE

➡ **AFP**. La CCVG est concernée par l'AFP intercommunale car c'est le district – collectivité territoriale d'où est issue la CCVG – qui a été à l'origine de sa création et qui a financé les travaux de reconquête des espaces pastoraux en investissant environ 20 000 euros par an depuis 2002, permettant ainsi le maintien, voire même le retour (présence de troupeaux de vaches), d'une activité pastorale dans la vallée et particulièrement à Saint-Alban. La direction de l'AFP a donc présenté à la CCVG le projet d'extension décidé en 2003 par l'assemblée générale, sur proposition du conseil municipal de Saint-Alban d'alors. Ce point était à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 1er avril 2010, et, après débat, le conseil a donné un avis favorable par 5 voix pour (Norbert Combet, Maurice Bozon, Philippe Girard, Claude Bérard, Albert Genin) et 4 abstentions (Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Darves-Bornoz, Christian Campillo, Serge Tardy). Par ailleurs, le 12 juin dernier *(lire page 19)*, le conseil municipal de Saint-Alban a émis (5 voix pour et 3 voix contre) un vœu en direction de l'AFPI et de la chambre d'agriculture pour que la zone comprise entre le chemin des Moulins et la route départementale du Premier-Villard ne soit pas incluse dans l'AFPI.

ECOLE

Un spectacle musical et chorégraphique pour terminer une belle saison

Le 21 mai, tous les parents d'élèves étaient présents à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Les 21 enfants présentaient ensemble un spectacle musical et chorégraphique d'une heure et quart, dans une mise en scène fort soignée. Les costumes, de qualité, et les décors, précis, notamment le village africain aux couleurs de savane, ont émerveillé les spectateurs.

Chacun put suivre le voyage d'une goutte d'eau, accompagné de chants en arabe, en italien – interprété par les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM) –, en allemand – interprété par les plus petits et les cours préparatoires (CP) – et les élèves naviguèrent aussi au long du fleuve Congo ou de la Volga.

Le chant final, « C'est ma terre », les réunit tous sur des paroles porteuses de sens, appel au respect d'autrui et à la solidarité.

Ce beau spectacle était l'aboutissement d'un travail touchant plusieurs domaines : sciences, géographie, éducation musicale, mais aussi éducation physique et sportive, la chorégraphie ayant été étudiée pendant des séances de danse à l'école. C'est ainsi que les plus jeunes ont interprété, en costume, un « french cancan » des plus applaudis, tandis que tous les écoliers présentaient une danse d'improvisation, basée cependant sur une technique rigoureuse de mouvements de groupe.

Après l'effort, le réconfort : un buffet convivial réunit ensuite adultes et enfants. La communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) offrant les boissons, les parents d'élèves avaient assuré la confection de divers gâteaux.

Mardi 8 juin, l'école a commencé un cycle « natation ». Du 8 au 25 juin, les classes descendront 3 matins par semaine à la piscine de Saint-Jean-de-Maurienne. Elles seront encadrées par les deux maîtresses, mais aussi par des mamans qui ont fait l'effort de suivre une séance d'information afin d'être agréées par l'Education Nationale en tant qu'accompagnatrices bénévoles. Un maître-nageur sera présent pour la surveillance et un autre pour l'enseignement : celui-ci prendra en charge les plus grands des enfants pour qui un apport technique sera bénéfique, les maîtresses travaillant à familiariser les plus jeunes avec l'élément aquatique.

Les 24 et 25 juin, toute l'école se rendra au cœur du Vercors pour visiter le site de Choranche, puis dans l'Ardèche au safari-parc de Peaugres (80 hectares, 800 animaux !). Les enfants seront finalement hébergés au château du Grand Murier à Annonay, centre d'accueil de groupes.

Ce voyage, préparé depuis longtemps et avec minutie par la directrice de l'école, est financé par la CCVG, les parents des enfants et le bénéfice réalisé par l'école au marché de Noël de décembre dernier.

La collectivité villarinche par l'intermédiaire de la communauté de communes a fait des efforts pour permettre aux enfants des Villards de fréquenter l'école de Lachenal avec *« la création d'une garderie, d'un accueil périscolaire gratuit, d'une cantine scolaire et du transport gratuit pour tous les enfants »* comme le rappelle la dernière édition du bulletin municipal de Saint-Colomban (mai 2010), qui ajoute : *« Il est donc regrettable que des enfants soient scolarisés en primaire dans la vallée de la Maurienne. »*

Ces efforts se poursuivent, la communauté de communes cherchant actuellement une solution pour améliorer la qualité des repas du service de restauration scolaire.

Cependant, la rentrée 2010 se profile avec, toujours, 2 classes dans l'école de la vallée des Villards...

Les enseignantes attendent 7 enfants de maternelle et 16 enfants du CP au CM2. La répartition des classes devrait être celle qu'on a connue en cette année 2009-2010 (maternelle, CP et CE1 dans l'une, CE2 et CM dans l'autre), même si certaines activités précises (éducation physique et sportive, découverte du monde) donneront lieu à des regroupements un peu différents.

Début juin, Marylène Coux a été confirmée sur le poste de direction et Nicolas Carlioz sur celui d'adjoint (où il remplace Sandie Moiroud). Ce nouvel enseignant arrive de l'école de Bessans. Souhaitons que durant l'année 2010-2011, de nouvelles inscriptions permettent de compenser le départ de 4 CM2 qui entreront en 6e en septembre 2011, afin de maintenir notre structure scolaire actuelle.

Jacqueline Dupenloup

MCE BOUCHET-FLOCHET

■ *Une mise en scène fort soignée, des costumes et des décors de qualité.*

VIE PAROISSIALE

Mgr Ballot à la rencontre des Villarins

C'est à la mairie de Saint-Colomban, une salle « hors église » comme il l'avait souhaité, que Mgr Philippe Ballot, archevêque de Chambéry et évêque de Maurienne et de Tarentaise (en fonction depuis avril 2009), est venu à la rencontre des Villarins le 7 juin dernier à 20 heures. En l'accueillant, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a rappelé quelques points d'histoire de la vallée des Villards évoquant entre autres les mines de talc et les ardoisières, et soulignant que la vallée a compté au XIXe siècle plus de 2 000 habitants à Saint-Colomban et plus de 1 000 habitants à Saint-Alban, un fait qui explique la taille des deux églises villarinches.

Aux côtés du maire et du curé de la paroisse, le père Durieux, des personnes du conseil paroissial du canton s'étaient joints aux Villarins (une vingtaine de personnes en tout) pour présenter la vie de la communauté religieuse villarinche, Maurice Bouchet-Flochet précisant l'organisation des messes, dont celle du 15 août, et de la catéchèse (1).

Mgr Ballot a demandé à chacun de ne pas juger mais d'agir à travers 3 mots majeurs : aller, rencontrer et cheminer. Il faut que chacun retrouve l'esprit de la communauté et, à travers des initiatives, agisse pour la paroisse (2). De même, en plein accord avec le père Durieux, il serait souhaitable que la vallée se dote d'un groupe d'animation pour les sépultures aux Villards. Actuellement, en l'absence de prêtre, les sépultures villarinches sont animées par des personnes du bas de la vallée. Enfin, Mgr Ballot étant originaire des environs de Luxeuil où saint Colomban séjourna au VIe siècle, une idée a été émise qui consisterait à faire passer par la vallée des Villards les pèlerins qui suivent le chemin de saint Colomban qui conduit d'Irlande à Bobbio en Italie. Cette rencontre pastorale s'est terminée autour des jus de fruits offerts par la municipalité et des gâteaux apportés par les paroissiennes. Et rendez-vous a été pris avec Mgr Ballot pour lui faire découvrir la vallée et notamment les deux églises villarinches.

Christophe Mayoux

(1) Actuellement, 8 enfants font partie du groupe de catéchisme qui se réunit une fois par semaine, après l'école et le goûter, dans les locaux de la cure de Saint-Colomban, à côté de la chapelle. La catéchèse est animée par Valérie Favre-Teylaz, accompagnée par Isabelle Girard.

(2) Les propositions pastorales ne manquent : célébrer davantage de messes à Saint-Alban ; organiser un 15 août avec une messe à Saint-Colomban et une à Saint-Alban (il faudrait un second prêtre) ; célébrer, l'été, des messes dans les chapelles, comme dans le temps ; et faire une messe estivale au col du Glandon ou à Rieuclaret, devant le barrage de Grand-Maison (comme c'est le cas au col de la Madeleine), et comme cela s'est fait, en Rieuclaret déjà, à la fin des années 1990.

■ BRÈVE

➡ **OFFICES RELIGIEUX**. Outre les messes habituelles, une messe a lieu à La Chambre tous les samedis soir à 18 h 30 et à Saint-Rémy-de-Maurienne tous les dimanches matin à 10 heures. A La Chambre, des messes pourront être dites en semaine (consulter le tableau d'affichage de l'église de La Chambre). Dans la vallée des Villards, durant l'été, des messes seront célébrées le dimanche 11 juillet et le dimanche 15 août à 10 h 30 à Saint-Colomban, et le dimanche 19 septembre à Saint-Alban. Comme à l'accoutumée, des messes pourraient avoir lieu aux Villards, dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux et/ou grâce à la présence d'autres prêtres présents dans la vallée en cette période de congés (consulter l'affichage à l'entrée des églises de la vallée). La traditionnelle messe estivale du col la Madeleine aura lieu le dimanche 25 juillet à 10 h 30 et celles de Notre-Dame de Beaurevers auront lieu les dimanches 15 août et 12 septembre (mêmes heures). – *(C. Mayoux.)*

Le regroupement des paroisses est achevé

Le 12 septembre prochain, à 15 h 30, dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, se tiendra la fondation des « Paroisses nouvelles » de Maurienne, nouvelle organisation qui officialise le fait que les regroupements paroissiaux, créés il y a quelques années comme une réponse à la baisse des vocations, sont devenus, de fait, des nouvelles paroisses. Comme c'est déjà le cas pour les 14 paroisses du canton de La Chambre (pour autant de communes), regroupées en une seule paroisse qui a pris le nom de Sainte-Madeleine de La Chambre.

En Maurienne, il y aura 7 nouvelles paroisses de ce type, soit, pour la Porte de Maurienne : Saint-Christophe de Maurienne et Sainte-Madeleine de La Chambre, pour le secteur de Saint-Jean-de-Maurienne : la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel le Télégraphe, Sainte-Thècle du Thabor, et pour la haute Maurienne : Notre-Dame du Charmaix – Modane et Notre-Dame-de-l'Alliance. Dans le département de la Savoie, les 360 paroisses sont fusionnées en 48 nouvelles entités paroissiales. Le découpage et le nom de ces nouvelles paroisses respectent l'actuelle organisation des ensembles paroissiaux déjà existants.

Le diocèse de Maurienne a été fondé en 575, mais son évangélisation date probablement du Ve siècle comme en Tarentaise. Les historiens ont démontré que les églises ont été dotées de patronymes les plus en vogue au moment de leur fondation. Les deux paroisses des Villards ont pour patrons des saints assez récents : saint Alban, premier martyr irlandais, et saint Colomban, célèbre moine irlandais, abbé de Luxeuil, mort en 615 à Bobbio (Italie). Il s'agit donc de dédicaces tardives, en liaison évidente avec les pèlerinages anglo-saxons vers Rome par la Maurienne, pèlerinages particulièrement nombreux à l'époque de sécurité de l'empire carolingien, donc à la fin du VIIIe siècle. Certes, l'évanlégisation des Villards a pu être antérieure, et de beaucoup, mais la population y était trop faible pour l'entretien de prêtres : la vallée était une dépendance de Saint-Etienne-de-Cuines. Le nom de Villards n'a d'ailleurs rien d'original ni d'antique comme Arves ou Albiez : il dérive de « villa », car il concerne bien les villages *« au-dessus de Cuine »* (comme on disait au temps anciens), et les chartes médiévales parlent du Premier-Villard et du Second-Villard (sans doute le Villard-Martinan). Une charte de 1123 affirme l'existence de deux églises villarinches : *« ecclesias de Villariis »*.

IMMOBILIER

Le Mollaret en attente d'un financement, et La Perrière d'un promoteur...

Tout le monde semble en convenir : l'immobilier est sans doute le point crucial du développement de la vallée des Villards, celui qui en conditionne tous les autres. Toujours relancé et toujours inachevé...

Où en sont les programmes en cours ?

Le Mollaret

Le 7 mai dernier, Anne-Karine Favre-Bonté, adjointe au maire de Saint-Colomban, informait ses collègues que les constructions *« devaient reprendre le 25 mai 2010 pour se terminer, au plus tard, trois semaines avant le début de la prochaine saison hivernale, soit début décembre »*. Ces constructions ont démarré presque aussitôt l'accord conclu avec la commune (13 mars 2009), pour s'interrompre quelques mois plus tard (septembre 2009), les ouvriers cessant le travail faute d'être payés, depuis juin pour certains.

Comment en est-on arrivé là ?

En 2008, l'Entreprise Gandia et Cie (Chambéry) réalise à La Joue du Loup (Hautes-Alpes), pour le compte de la société de promotion immobilière Conseils loisirs immobilier développement (CLID), le gros œuvre d'une résidence de 71 appartements. La société CLID se révélant très vite insolvable, les travaux sont arrêtés en septembre 2008. Afin que l'Entreprise Gandia et Cie puisse recouvrer sa créance, cette opération est reprise par sa maison mère, la société Alnira, via une filiale : la SARL Le Cristal.

Au même moment, à Saint-Colomban, la société CLID (prenant le relai de PISE, lire ci-dessous…) confirme son engagement dans l'opération du Mollaret (1) et… se trouve rapidement dans l'incapacité de payer les terrains à la commune. Une situation qui menace la société CLID d'une liquidation judiciaire remettant en cause la solution en cours de montage pour projet précédent. Cette situation contraint la société Alnira à reprendre, là aussi, le programme immobilier villarin via une nouvelle société filiale : la SARL Les Balmettes.

Pour faire face à ces deux programmes, la société Alnira a obtenu (avril 2009) un financement de 30 millions d'euros auprès d'un fonds d'investissement « italien » domicilié en Nouvelle-Zélande (International World Investment Loans). Mais ce fonds n'ayant pas tenu ses engagements (c'est peut-être mieux ainsi…), les trésoreries du groupe Alnira, mises à contribution, plongent dans le rouge... et c'est la cessation de paiement. Cependant, à la fin de l'année, un accord est trouvé avec l'ensemble des créanciers et un protocole est entériné par le tribunal de commerce de Chambéry le 8 février 2010 (2).

La liquidation judiciaire désormais évitée, il reste aujourd'hui à M. Chavotier, directeur de la société Alnira, à lever des fonds pour terminer l'opération en cours au Mollaret. Une banque serait prête à s'engager à condition qu'un gestionnaire s'engage aussi dans ce projet (3). Début mai, ERDF aurait reçu l'ordre de réinstaller un compteur de chantier.

La Perrière

A La Perrière, la société Promotion Immobilière du Sud-Est (PISE) s'était engagée à acheter l'emprise du bâtiment G (10 000 euros) et à terminer les travaux avant le 25 décembre 2009.

Le 22 janvier dernier, le conseil municipal de Saint-Colomban, constatant que ces engagements n'étaient pas respectés, avait alors fixé unilatéralement la date limite de signature de l'acte de vente des terrains au 15 février 2010, demandé que les travaux du bâtiment G soient achevés le 30 juin 2010, et décidé que, si ces travaux n'étaient pas terminés dans ces délais, une pénalité de 550 euros par lit non construit (70 lits étaient prévus) serait demandée à la société PISE.

Six mois plus tard, rien n'a bougé.

Faut-il s'en étonner ?

La société (PISE) appartient à la société Universel Participations SA dont un des administrateurs est M. De Keyser. Cette société de droit luxembourgeois était détenue (2006) par deux sociétés domiciliées, l'une à Niue, l'autre dans les Iles Vierges Britanniques, deux pays répertoriés, dans la presse spécialisée, comme des paradis fiscaux notoires.

M. De Keyser, est administrateur de société. De nationalité belge, domicilié professionnellement à Luxembourg, il était, en 2006, à la tête d'une dizaine de sociétés de droit français. Depuis, cinq ont été dissoutes. M. De Keyser était également président du conseil de surveillance de la société Yachting Park Holding, située à Grimaud (Var), qui faisait dans la *« vente et entretien tous types de bateaux à moteur »*. Mais en 2008 et 2009 cette société n'a pas déposé ses comptes – comme toute société en a l'obligation – et, depuis le 29 juin 2009, elle est en liquidation judiciaire... Des éléments qui auraient pu inciter à la prudence, d'autant que c'est la deuxième fois que PISE est « défaillante » à Saint-Colomban.

Rappel.

En novembre 2004 (au Mollaret) et en janvier 2005 (à La Perrière), la société PISE dépose et obtient deux permis de construire. En mai et octobre 2005, elle achète les terrains nécessaires à la réalisation de ces deux projets. Mais, en décembre 2006, deux ans après l'obtention du premier permis de construire, les travaux n'ont pas commencé. (Deux ans de retards et d'atermoiements qui ressemblent fort à ceux qu'on peut observer aujourd'hui…) Au début de l'année 2007, la commune de Saint-Colomban assigne donc PISE au tribunal de grande instance d'Albertville et, le 13 juillet 2007, le tribunal donne satisfaction à la commune. Mais PISE interjette appel de ce jugement.

C'est à ce stade qu'intervient CLID, qui a pris contact au printemps 2007 avec la commune de Saint-Colomban, pour réaliser, elle aussi, des résidences de tourisme au Mollaret et à La Perrière, et qui convainc PISE de retirer son appel... Ce qui est fait officiellement le 14 mars 2008, entre les deux tours des élections municipales ; la commune de Saint-Colomban redevient alors propriétaire des terrains du Mollaret et de La Perrière. C'est la fin du premier épisode PISE.

Mais, quelques mois plus tard (fin 2008), alors que rien, depuis sa première apparition à Saint-Colomban (2005 et 2006), n'est venu démontrer que PISE est devenue, entre temps, une société crédible dans le domaine de l'immobilier, la commune engage de nouveau des discussions avec PISE et M. De Keyser. Ouvrant ainsi l'épisode en cours.

Emmanuel Tronel-Peyroz

(1) Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2008.
(2) Cette affaire concerne une demi-douzaine de sociétés, toutes filiales du groupe Alnira.
(3) Comptes rendus des réunions du conseil municipal du 9 avril et du 12 juin 2010.

SATVAC

Sensible augmentation des forfaits

La station de Saint-Colomban a été fermée le 2 avril (alors que depuis plusieurs jours seul le domaine skiable de l'Ormet était ouvert) et un repas de fin de saison a réuni une partie du personnel le 30 mars au Triandou. Sous réserve des conditions d'enneigement, la prochaine saison d'hiver ouvrira le 18 décembre jusqu'au 3 avril 2011 à Saint-Colomban et jusqu'au 22 avril dans les autres stations des Sybelles.

La nouvelle grille tarifaire est connue. Elle comprend de nombreuses options : forfaits demi-journée, journée, semaine, saison, extension Sybelles (1 jour, de 3 à 6 jours), avec ou sans support (1), pour les adultes, pour les enfants (de 5 à 12 ans), pour les personnes âgées (plus de 65 ans), pour les débutants, avec le passe « famille », etc. De surcroît, une réduction de 50 % sera appliquée sur tout achat d'un forfait saison (domaine de Saint-Colomban ou domaine des Sybelles) effectué avant le 17 décembre 2010 *(lire ci-dessous)*. Heureusement, car le forfait saison passe pour les Sybelles de 630 euros l'an passé à 900 euros cette année (+ 44 %) ! Même augmentation pour le forfait saison de Saint-Colomban qui passe de 225 euros à 324 euros. Après la réduction promotionnelle (2) ces forfaits redeviennent « raisonnables » à 450 euros pour les Sybelles (contre 441 euros l'an passé) et 162 euros pour Saint-Colomban (contre 158 euros l'an passé, soit + 2,5 %). L'extension Sybelles, valable sur un forfait séjour de Saint-Colomban, reste à 22 euros pour 1 journée mais passe de 47 euros à 80 euros pour une extension valable sur 3 à 6 jours.

Sur le domaine de Saint-Colomban, les autres forfaits restent constants (demi-journée et journée) puis augmentent sensiblement pour atteindre + 2,3 % pour le forfait 6 jours (à 113 euros).

A titre de comparaison, et une fois la réduction de 50 % appliquée, le tarif du forfait saison est de 162 euros à Saint-Colomban, 355 euros au Corbier – Saint-Jean-d'Arves, 370 euros à Saint-Sorlin-d'Arves et 450 euros sur les Sybelles.

(1) Ce support (1,50 €) donne la possibilité de faire du rechargement aux caisses ainsi que sur Internet.
(2) La saison dernière il y avait une réduction quand les forfaits étaient achetés avant le 18 décembre et une réduction supplémentaire quand on présentait, toujours avant cette date, le forfait de l'année d'avant. Ce qui faisait au total une réduction de 30 %. Cette disposition n'existerait plus, la notion de « fidélité » ayant disparue.

Les forfaits sont à retirer au guichet des remontées mécaniques. Pour les dates et les horaires, consulter la Satvac par courriel à l'adresse : satvac@sybelles.com ou par téléphone au 04-79-83-02-55. Pour les personnes qui ne seraient pas disponibles aux périodes indiquées, un document de la Satvac indique que l'on peut commander son forfait par courrier (Satvac, immeuble Ariane, 73300 – Le Corbier) accompagné des renseignements nécessaires. Ces forfaits seront disponibles au guichet des remontées mécaniques à partir du 18 décembre 2010.

Des chiffres d'affaires en hausse

Selon des chiffres donnés par la revue *Montagne leaders* (*) les stations du groupe Maulin Montagne Participation arrive en 7e position du classement des groupes exploitants les domaines skiables français avec un chiffre d'affaires (CA) 2008-2009 de 26,1 millions d'euros (**) derrière la Compagnie des Alpes (304 millions d'euros, avec La Plagne, Les Arcs, Les Menuires, Tignes, Serre-Chevalier, etc.), la Sofival (87,3 millions d'euros, avec Val d'Isère, Avoriaz, Valmorel, etc.), la Société des 3 vallées (55,4 millions d'euros, avec Courchevel), la SATA (42,1 millions d'euros, à l'Alpe-d'Huez), Altiservice (un groupe pyrénéen, 27,6 millions d'euros), et Rémy loisirs (36,9 millions d'euros).

Pour la saison 2008-2009, la Satvac arrive en 40e position du classement des exploitants avec un CA de 9,1 millions d'euros, les remontées mécaniques de la Toussuire, 41e, avec 8,7 millions d'euros, et la Samso, 47e, avec 7,7 millions d'euros. La régie d'Albiez-Montrond se classe 88e avec un CA de 1,8 million d'euros. Dévoluy Développement est 37e avec un CA de 9,3 millions d'euros.

Au classement du rendement tarifaire (qui tient compte du CA, mais aussi du tarif du forfait et du nombre de jours d'ouverture) la Satvac se classe 30e. Au classement du CA par nombre total d'employés (les emplois saisonniers étant transformés en emplois équivalent temps plein), les remontées mécaniques de la Toussuire sont 6e (sur les 100 exploitants étudiés) avec un ratio de 233 054 euros. La Samso est 13e (187 646 euros) et la Satvac 22e (163 033 euros). Loin derrière Val Thorens – Orelle qui est 1er avec 459 721 euros. Mais ces chiffres sont-ils comparables si le domaine skiable ne l'est pas ?

Toujours à partir des mêmes sources, on peut calculer qu'en trois exercices, le CA de la Samso a progressé de 47 %, celui des remontées mécaniques de la Toussuire de 34 % et celui de la Satvac de 20 %.

En trois exercices, le nombre total des employés embauchés dans ces stations (les emplois saisonniers étant transformés en emplois équivalent temps plein) n'ont pas vraiment progressé ; on est passé de 38 à 41 pour la Samso mais de 60 à 56 pour la Satvac, et de 39 à 37 à la Toussuire.

(*) *Montagne Leaders*, numéro 215, septembre-octobre 2009. Les CA publiés englobent l'activité annuelle. Ils ne concordent pas toujours avec ceux que la revue a publiés l'an dernier (c'est le cas de la Samso), ni même parfois (c'est le cas de Satvac) avec les CA donnés par d'autres sources. Nous avons posé la question à la direction de *Montagne Leaders* qui ne nous a pas répondu… Cependant les écarts ne sont pas de nature à remettre totalement en cause les conclusions de l'étude.
(**) Pour les stations de Superdévoluy, La Joue du Loup, Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves. La station de Saint-Colomban n'est pas citée, mais avec un CA compris entre 0,5 et 0,8 million d'euros…

■ BRÈVE

➡ **NEIGE DE CULTURE**. La commune de Saint-Colomban a fait publier le 10 juin un appel d'offres pour la réalisation, en Bouillants, sur la piste de liaison entre Bellard et l'Ormet, d'une *« installation de neige de culture »* comprenant le réseau de neige de culture, un booster (pour augmenter la pression de l'eau) et un poste de transformation. La date limite pour la réception des offres a été fixée au 6 juillet. La durée des travaux est évaluée entre 4 et 5 mois. Ceux-ci devraient débuter début septembre.

Point de vue

Les raisons d'une démission

A l'issue de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2010, j'ai présenté au maire ma démission de conseiller municipal de Saint-Alban-des-Villards, et j'ai donné en séance trois raisons que je vais exposer ci-dessous.

On m'a fait savoir – certains me l'ont dit directement, d'autres par l'intermédiaire de la rumeur – que ma présence était un frein à un fonctionnement « serein » du conseil : en 2008, j'étais l'homme à éliminer, en 2010 il semble que ce soit toujours d'actualité. On a même ajouté qu'à mon âge, il n'était pas déraisonnable de passer la main…, et je me suis donc rendu à ces arguments, en souhaitant que mon effacement soit bénéfique pour la commune.

La deuxième raison est que je n'ai pas été élu pour me prêter à la « guérilla » (1) qui revient à chaque réunion, où la préoccupation première du maire est de museler le mieux possible les minoritaires, dépensant ainsi l'énergie de tous au lieu d'œuvrer pour l'intérêt de la commune, intérêt qui passe évidemment au second plan.

J'ai donné une troisième raison à la réunion du 30 avril : mon refus de travailler avec des gens qui pratiquent, ou cautionnent, des attaques par tracts anonymes (2). Dans le compte rendu de la séance, cette raison a tout simplement disparu !

Depuis l'élection de mars 2008, le fonctionnement du conseil est extrêmement désagréable : un dialogue de sourds entre le maire et les conseillers minoritaires, des accrochages fréquents, des querelles ridicules sur des sujets mineurs (un seul exemple, pour situer le niveau : une querelle récurrente pour obtenir du maire, sans succès, qu'il admette la non-participation au vote – qui est prévue légalement – qu'il remplace par la mention « abstention », ce qui n'a pas du tout la même signification), et des choses beaucoup plus graves comme la véracité des comptes rendus des réunions, ou le refus de se prononcer sur la défense des services publics, qui sont pourtant fondamentaux pour nos habitants isolés des centres urbains.

La récente campagne pour l'élection du conseiller manquant a comporté, pour l'équipe du maire, deux volets : un « officiel » et un anonyme.

Le volet « officiel » comporte une page d'auto-satisfaction, vantant les réalisations des deux premières années du mandat, en oubliant simplement le fait que la plupart de ces réalisations résultent de projets élaborés par l'ancienne équipe, subventionnés et inscrits au budget que nous avions voté en février 2008 ; les deux suivantes sont un catalogue de promesses, dont l'avenir nous dira le sort (lorsque l'on voit que dans les budgets d'investissements 2009 et 2010 il n'y a aucun projet chiffré, aucune demande de subvention votée par le conseil, on peut être pessimiste à ce sujet). La dernière page s'en prend à la gestion de l'équipe précédente – mais tous les vainqueurs d'élection rejettent leur propres carences sur la municipalité sortante, vieux procédé politicien – à travers la détestée (3) chaufferie au bois, accusée d'avoir ruiné les finances de la commune (le tract affirme que le coût a été multiplié par 2,42, avec hausse des dépenses et baisse des subventions). Compte tenu de l'accès peu aisé à la mairie pour les minoritaires, je n'ai pas retravaillé les chiffres, mais ceux que j'avais donnés dans un précédent article (4) résultaient des marchés passés et des subventions obtenues : il m'est particulièrement difficile de comprendre pourquoi les chiffres du budget voté par le conseil ont pu ainsi augmenter considérablement et comment, avec une dépense en hausse, la subvention totale a diminué. A-t-on volontairement oublié quelque chose dans la « démonstration » ?

Le volet anonyme, à l'aide de deux tracts distribués nuitamment et « en rasant les murs », est évidemment un procédé infamant, qui ne devrait pas avoir place dans notre commune – pas plus qu'ailleurs. Il n'est pas dans mon intention de les commenter (5), je me contente, et je ne suis pas le seul, de mépriser leur(s) auteur(s ou es) et leurs distributeurs(trices). Mais on comprendra que faute d'un désaveu public, par le maire, de tels procédés, j'ai une raison de plus de ne plus siéger à l'assemblée municipale. La fonction d'élu, si souvent décriée, expose à ces dérives, plus visibles dans les petites communes que dans les grandes villes. Elle expose aussi à des comportements étonnants, et en tout cas peu soucieux de l'intérêt collectif ; on voit par exemple un ancien directeur de l'AFP intercommunale (6) mener actuellement une campagne vigoureuse de porte en porte contre cette même AFP. Comme disait une publicité télévisée célèbre : *« Va comprendre, Charles… »*.

Notre vallée est belle, et elle dispose d'atouts certains pour connaître un développement raisonnable. Mais il est évident que l'ambiance agressive cultivée par quelques-uns ne favorise pas les initiatives positives, et il faut bien du courage et de l'abnégation à ceux des élus – j'en connais – qui essaient, contre vents et marées, au milieu des critiques et des embûches, de faire renaître notre beau pays des Villards.

Georges Quézel-Ambrunaz

(1) Dans le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2010 *(NDLR : lire page 19)*, mon intervention est devenue, sous la plume du maire, *« la guérilla permanente de l'opposition municipale »*, formule que je n'ai évidemment pas prononcée.

(2) Il y en a eu deux pendant la campagne de l'élection partielle du 18 avril 2010, distribués la nuit par des gens qui rasaient les murs…

(3) Il y a deux façons de conduire une politique municipale : l'une en se repliant sur soi-même, sans ambition pour sa commune, l'autre en s'efforçant de voir à la fois l'intérêt de son village, et un peu au-delà, dans des actions utiles non seulement à sa commune mais à la société toute entière. Avec mon équipe, nous avions ce deuxième raisonnement.

(4) *Le Petit Villarin* numéro 149, septembre 2009.

(5) Sauf pour un paragraphe diffamatoire, où l'on m'accuse d'avoir *« laissé en souffrance »*, sans les encaisser, des chèques dans un tiroir de la mairie. J'avais émis l'un de ces chèques, et à la séance du conseil municipal du 27 septembre 2008, citée dans le tract anonyme, cette question avait été soulevée par Jean-Pierre Merle, m'accusant *« d'utiliser la commune pour faciliter ma trésorerie de fin de mois »*. Il avait dû s'excuser publiquement après les explications données par la secrétaire de mairie : c'est le percepteur de La Chambre qui avait demandé de différer leur envoi !

(6) Conseiller municipal dans le mandat précédent, il avait voté la proposition municipale d'extension !

Traversée du Chef-Lieu

Chaussée réduite, ralentisseurs... pour une place modernisée

Lancé par la précédente équipe municipale, puis repris dans une version plus modeste par l'actuelle, le réaménagement de la traversée du Chef-Lieu (*) va enfin être réalisé modifiant de manière significative l'aspect du village, de son entrée amont (un peu avant la maison Combet) jusqu'au parking situé près l'ancien cimetière.

La chaussée sera réduite à cinq mètres de large sur toute la traversée, délimitée au cœur du hameau par les terrasses des cafés, la voirie s'ajustant aux bandeaux de ces terrasses. Sur les bas côtés, des caniveaux en V permettront de collecter les eaux pluviales et d'éviter leur ruissellement.

Autre modification : pour des raisons de sécurité, le trottoir qui longe le bâtiment communal abritant la mairie et la poste sera supprimé. Cette suppression entraînera la fermeture de la porte de ce bâtiment qui donne sur la route départementale et qui permet, actuellement, d'accéder aux gîtes communaux et permettait, il y a quelques années, d'accéder au bureau de la communauté de communes (aujourd'hui logée au Martinan, dans l'ancien bâtiment de l'école) et à la bibliothèque municipale (aujourd'hui hébergée dans les locaux de la Maison du tourisme).

Pour anticiper ces changements, ce printemps, les locaux de la poste ont fait l'objet d'un réaménagement avec, outre des changements de mobilier et d'agencement, la création d'un couloir, en prolongement du hall actuel, qui permet d'accéder à l'escalier qui conduit vers les étages du bâtiment (**). Les touristes devront donc dorénavant emprunter cet accès, via le hall de la poste, pour rejoindre l'escalier permettant d'accéder aux gîtes situés au 2e étage du bâtiment.

La traversée du Chef-Lieu sera équipée de 3 ralentisseurs : un devant le parking amont (à la sortie du hameau), un devant la mairie, et un autre à hauteur de la cure. Ces ralentisseurs non amovibles comprendront, à l'image de ceux posés sur la chaussée de la route de la Combe, à Saint-Etienne-de-Cuines, un plan incliné montant de 2 mètres suivi d'un plat de 12 mètres et d'un plan incliné descendant de 2 mètres.

La circulation, du ruisseau de Barral au tilleul près de la mairie, sera limitée à la vitesse de 30 km/h (dite « zone 30 ») et il y aura la création de 4 passage piétons : un sur la route arrivant de La Pierre, entre le tilleul et la mairie, les autres sur la route départementale, au niveau de la mairie, au niveau de la poste, le dernier devant la fontaine de la place. Un plan incliné permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la mairie depuis le parking du cimetière, à la hauteur du tilleul.

Deux parkings vont être créés sur la place, à ses deux extrémités, l'un au « sommet » du pré de foire (face à l'*Auberge du Glandon*), l'autre devant la poste, qui permettront le stationnement de 6 voitures (5 m par 2,5 m). Un emplacement sur chaque parking sera réservé aux handicapés (5 m par 3 m).

Entre ces deux parkings (sur une largeur de 30 mètres) et à l'arrière de ces deux emplacements de parkings, des surfaces resteront disponibles pour la pratique du jeu de boule. Ces aires de jeu seront fermées par des barrières en bois, amovibles, de 2,5 m de long (et pesant 280 kg…) certaines comportant des bancs pour les spectateurs ou les promeneurs. Ces barrières ont été récemment installées.

Enfin, une première voie piétonne sera aménagée dans le village, de l'ex-chalet de l'Office national des forêts jusqu'à l'*Auberge du Glandon*. Une seconde partira de la poste, traversera le Chef-Lieu sur la gauche de la route départementale, et filera en direction du Comberousse et de la partie amont de la commune.

Cette opération de rajeunissement devrait coûter 250 000 euros environ (ouverture des plis le 22 juin). Les travaux débuteront véritablement en septembre pour se terminer avant la Toussaint.

Christophe Mayoux

(*) De manière surprenante, la traversée du Chef-Lieu n'est pas plane ; le monument aux morts est situé à 1 098 mètres d'altitude, l'aire de jeu de boules à 1 101 mètres et le parking amont à 1 104 mètres.

(**) Ces travaux ont été effectués par les employés communaux Pascal Bozon, Pierre Campardon et Philippe Gobil.

D. Favre-Trosson

■ *Place du Chef-Lieu : les premiers éléments installés.*

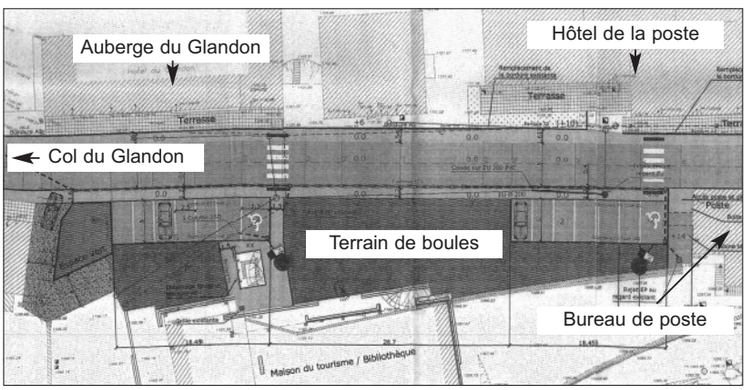

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 9 AVRIL 2010

Absente : Catherine Girard (procuration à Maurice Bozon).
Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2010, le conseil aborde l'examen de l'ordre du jour.

1 – Dossier
Simon Cartier-Lange

Le maire présente au conseil municipal le dossier déposé par Simon Cartier-Lange (Lachenal) à la chambre des métiers et de l'artisanat de la Savoie concernant un projet de développement de son activité d'ébéniste et une demande de subvention. Les investissements concernent principalement des travaux d'isolation phonique et de modernisation de l'outil de production, afin d'aménager l'atelier. Ces travaux permettront des meilleures conditions de travail et un meilleur respect de l'environnement. La subvention représente 30 % du montant total des travaux à savoir 10 699 euros. Simon Cartier-Lange (présent dans le public) précise au conseil municipal qu'il a monté ce dossier en collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat de la Savoie, qu'en tant qu'artisan il peut bénéficier de cette aide et qu'il a obtenu un avis favorable de la chambre des métiers. Il indique au conseil qu'il a besoin de son soutien dans ce projet.
Georges Favre-Bonté, conseiller municipal, prend la parole car il est personnellement concerné par ce projet étant voisin de l'atelier de Simon Cartier-Lange ; il indique que depuis de nombreuses années il subit des nuisances sonores. Il informe également le conseil municipal de l'existence de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 qui porte réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie.
Après ces interventions, le conseil municipal donne (10 voix pour, Georges Favre-Bonté ne participant pas au vote) un avis favorable au dossier d'aide à l'investissement présenté par Simon Cartier-Lange et valide le projet de développement de son activité.

2 – Employés territoriaux

Après sa réussite à un examen professionnel, Lucie Antonacci, adjointe administrative 2e classe, est promue adjointe administrative 1re classe, le conseil municipal étant unanime pour transformer son poste à partir du 6 août 2010.
Par ailleurs, le conseil municipal décide de reconduire :
• l'emploi pour le fleurissement de la commune de mai à septembre (mai et juin à temps complet et juillet, août et septembre à temps partiel). Un appel à candidatures sera lancé par voie d'affichage dans les hameaux ;
• l'emploi d'agent technique communal pour une durée de 6 mois (de mai à octobre 2010) à temps complet, afin de réaliser divers travaux d'entretien et d'aider l'agent communal Pascal Bozon. Un appel à candidatures sera lancé par affichage dans les hameaux.

3 – Travaux

• Passerelle de Champ Rey : le conseil approuve le seul devis reçu pour la réalisation d'une passerelle sur le Glandon, proposé par l'entreprise Bois des Alpes (38570 – Hurtières), d'un montant de 38 392 euros TTC. Une subvention sera demandée au conseil général. A noter qu'un dossier a été déposé auprès de la police de l'eau pour approbation (deux mois d'instruction). Il n'y aura pas d'organisme pour suivre les travaux sauf le RTM, l'entreprise se chargeant de réaliser la totalité du chantier.
• Réaménagement du plan d'eau : quatre propositions ont été reçues pour la remise en état du plan d'eau du Clos : les entreprises Jamen TP, Moulin TP, Martoia et Vinci. Le conseil donne son accord pour ces travaux de réaménagement et tout pouvoir à la commission des travaux (qui se réunira le vendredi 16 avril 2010) pour le choix de l'entreprise. Ces travaux sont nécessaires car en l'état l'eau se trouble à cause de la vase provoquée par le tout venant. Les sapeurs-pompiers chargés de surveiller la baignade ne donneront leur autorisation que si un liner est installé. Norbert Combet précise qu'il faut être très vigilant en ce qui concerne le liner.

4 – Achats de véhicules

• Acquisition d'une mini-pelle : le maire propose au conseil municipal l'acquisition d'une mini-pelle. Les devis reçus s'établissent entre 40 000 et 45 000 euros. La location d'une mini-pelle serait beaucoup trop chère. La communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) a planifié sur un mois la réservation de cet engin aux trois communes. De nombreux travaux sont à réaliser pour les raccordements de Paul Girard (au Martinan, trois semaines de travail environ), François Bitz à Lachenal, plus le chemin qui sera à ouvrir suite à l'installation d'une passerelle en Champ Rey. Cela représente environ deux mois de travail.
Georges Favre-Bonté propose de différer d'un an l'acquisition de cet engin et de voir comment l'on peut fonctionner avec le planning mis en place par la CCVG. Le conseil se range à cette proposition.
• Acquisition d'un véhicule léger : le maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un véhicule léger pour le personnel communal. En effet, le Renault Express est très ancien et ne passera certainement pas au prochain contrôle technique (l'année prochaine). De plus, comme chaque année, il servira à la personne chargée du fleurissement. Donc, les employés s'occupant des travaux dans les gîtes auront besoin d'un véhicule. Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir un véhicule de type Dacia Logan d'un montant de 11 727,30 euros TTC.

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :
• entérine les nouveaux tarifs des gîtes proposés par la Maison du tourisme pour la saison hivernale 2010-2011 et la saison estivale 2011 qui prévoient une augmentation de 3 % par rapport aux tarifs actuels ;
• décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la parcelle numéro 455 située section F (Mme Jeanne Aimé propriétaire) étant entendu que cette déclaration d'intention d'aliéner a déjà été adressée à Me Blanc le 26 mars 2009 suite à la réunion du conseil municipal du 7 mars 2009 ;
• autorise Sébastien Dufour à raccorder son habitation (parcelle située section H numéro 652 à La Pierre) aux réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées ;
• décide de lancer une consultation et de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public pour le centre des Myrtilles. Il faudra également envisager l'installation de détecteurs de fumée dans tous les établissements recevant du public ;
• est informé que les deux dernières factures de téléphone (poste du garage communal de Lachenal) ayant été très élevées (communications téléphoniques anormales), la CCVG remboursera à la commune ces communications passées par un de ses employés. De plus, il faut prévoir le transfert de ligne au nom de la CCVG car l'employé communal n'utilise plus du tout ce téléphone.
En fin de réunion, Norbert Combet informe le conseil qu'un spectacle des enfants de l'école aura lieu le 21 mai à la salle des fêtes *(lire pas 12)* ; Pierre-Yves Bonnivard intervient au sujet des constructions immobilières au Mollaret : il reste à trouver un opérateur pour la gestion pour que le chantier redémarre *(lire page 13)*. A La Perrière, il faut trouver un remplaçant à France Location qui abandonne la gestion de la résidence. Hervé Tardy intervient au sujet du dépôt des explosifs : les travaux pourront commencer dès la fonte des neiges. Quant aux canons à neige, les travaux pourront se faire en septembre et octobre (6 à 7 semaines de délai sont prévues pour ces travaux). Il faudra également voir avec l'entreprise Bazin pour le poteau électrique du Martinan, suite à l'incendie, pour le poteau électrique du Châtelet, et pour le village de Lachenal.
Enfin la porte du nouveau cimetière ne se ferme plus (voir avec l'employé communal pour la réparer).

● SÉANCE DU 7 MAI 2010

Absents : Norbert Combet (procuration à Ségolène Coin), Georges Favre-Bonté (procuration à Evelyne Rostaing-Troux), Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon) et Catherine Girard.
Le conseil adopte le compte rendu de la réunion du 9 avril 2010.

1 – Achat d'une mini-pelle

A la réunion du 9 avril 2010, le conseil avait décidé de reporter d'un an l'acquisition d'un engin pour effectuer des travaux communaux après mise en place d'un planning par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) pour l'utilisation de la mini-pelle de la CCVG par les communes et évaluation de l'efficacité de cet emploi du temps.
Cependant, cette question a été remise à l'ordre du jour de la présente réunion car de nombreux travaux sont à réaliser cette année. Le maire les détaille. Des devis ont été demandés pour certains d'entre eux comme ceux liés au raccordement de réseaux (Paul Girard au Martinan et François Bitz à Lachenal) qui s'élèvent au total à la somme de 36 000 euros TTC. De plus, des effondrements de terrain sont apparus à Nantchenu et à La Pierre suite à l'écoulement des eaux pluviales. Ces travaux ont été estimés par le RTM à 18 500 euros. Un branchement provisoire avait été effectué par l'employé communal mais celui-ci n'a pas tenu. Enfin, de nombreux murs de soutènement sont à refaire dans toute la commune. Par ailleurs, le maire indique que le planning proposé par la CCVG pour la mise à disposition de la mini-pelle aux trois communes n'est pas bien adapté. En effet, le prêt de cet engin pendant une semaine par

Lire la suite page 15

CAMPING

France Location implante des mobile homes supplémentaires, et veut construire une piscine

Suite au départ de M. Caron, gestionnaire du camping municipal, un contrat d'affermage avait été signé entre la commune de Saint-Colomban et la société France Location pour la gestion du camping municipal pour la période courant du 1er juillet au 10 septembre 2005. Après la saison, France Location avait demandé que cet affermage soit prolongé, ce qui fut accepté par le conseil municipal le 23 septembre 2005.

Le bail, établi pour 60 ans, prévoyait *« une location annuelle de 1 000 euros HT révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice Insee »*. En contrepartie, France Location devait réaliser, sur ce camping, des équipements : piscine couverte, travaux de réseaux (eau, assainissement), installation de chalets.

Cinq ans plus tard, constatant que la location n'avait jamais été versée à la commune et que la piscine n'était toujours pas construite, le conseil municipal a décidé il y a quelques mois de rappeler France Location à ses obligations. Depuis, France Location a versé les locations dues (5 années, soit 5 000 euros, non révisés...) et déposé un permis de construire pour la construction d'une piscine (avec une couverture escamotable) et d'un local technique. Cette piscine serait implantée à l'entrée du camping, à proximité de l'accueil.

Déposé le 11 mai 2010 auprès des services de la direction des territoires (ancienne DDE) de Savoie (unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne), ce permis est actuellement à l'instruction (qui pourrait prendre 6 mois puisque cet ouvrage va recevoir du public).

D. Favre-Trosson

■ *De nouveaux mobile homes.*

La société France Location a décidé de ne pas renouveler le bail qu'elle avait signé avec la communauté de communes de la vallée du Glandon pour la gestion des lits de La Perrière (octobre 1995). Son activité cessera donc dès septembre prochain. France Location garde néanmoins la gestion du camping sur lequel elle vient d'installer 4 nouveaux mobile homes.

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 14

mois (soit 5 jours de travail) ne peut pas satisfaire les besoins communaux. Il propose donc l'acquisition d'un engin par la commune puisque l'employé communal sera secondé par un employé saisonnier. Après discussion, Patrick Martin-Fardon se demandant notamment si, avec l'achat de cet engin, la commune ne se substitue pas à la CCVG qui, en principe, devrait mutualiser les moyens, le conseil approuve cette proposition par 6 voix pour, 1 voix contre (Norbert Combet) et 3 abstentions (Pierre-Yves Bonnivard, Patrick Martin-Fardon et Hervé Tardy).

2 – Eboulements

Le conseil prend connaissance du rapport d'expertise établi par le RTM concernant des éboulements survenus à Nantchenu (route de La Pierre) suite aux importantes précipitations de mars conjuguées à la fonte des neiges (décrochement au droit d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales et effondrement d'un mur de soutènement en pierres sèches). Le montant total des travaux d'assainissement est estimé à la somme de 18 500 euros, avec la possibilité de demander au conseil général une subvention (22 % du montant des travaux) au titre du fonds « risques et érosions exceptionnels ». Le conseil décide de solliciter cette subvention auprès du conseil général.

3 – Station d'épuration

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un poste de surveillant à la station d'épuration pour environ 12 heures par semaine pourrait être créé afin de réaliser des travaux ponctuels, tels que l'évacuation des poubelles, l'entretien des skymers, l'entretien des espaces verts, etc. Mais après discussion le conseil municipal décide de ne pas créer de poste pour l'instant car, avec quatre employés durant l'été *(lire page 11)*, il n'apparaît pas nécessaire de créer un emploi supplémentaire d'autant que le nombre d'heures de travail à effectuer à la station d'épuration est fluctuant en fonction des saisons (essentiellement en décembre et juillet pour préparer la flore quand il y a beaucoup de monde). De plus, avec le contrat de gérance du service public de traitement des effluents signé avec la Lyonnaise des Eaux-France, le conseil municipal souhaiterait que cette société forme deux employés communaux pour réaliser ces entretiens.

4 – Traversée du Chef-Lieu

Le conseil prend connaissance de l'estimatif (252 000 euros HT) des travaux d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu (prévus au budget primitif 2010 de la commune) établi par la direction départementale des territoires (DDT) le 3 mai 2010. (Ce point a été ajouté à l'ordre du jour car ce document est arrivé après l'envoi des convocations et la DDT a demandé une délibération rapide du conseil afin de pouvoir lancer rapidement la consultation des entreprises – avant le 20 mai – et respecter tous les délais prévus avec début des travaux pour la fin du mois d'août et fin des travaux pour début novembre.) Une demande de subvention sera transmise au conseil général pour les places de stationnement, les enrobés sur la route, les aménagements de sécurité et la signalisation. Après discussion, le conseil approuve cet estimatif par 7 voix pour, 1 contre (Norbert Combet qui ne veut pas que la place du Chef-Lieu change) et 2 abstentions (Patrick Martin-Fardon et Hervé Tardy, ce dernier parce que ce point très important n'était pas à l'ordre du jour)

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• décide de faire réaliser par les employés communaux un socle en béton à l'entrée de la commune (Martinan) afin de fixer la statue de la Villarinche commandée par l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards qui sera inaugurée le 11 juillet ;

• autorise Pascal Bozon et Christine Murino à raccorder au réseau d'assainissement leur future habitation située à Lachenal ;

• est informé que c'est l'entreprise Moulin TP qui a été retenue pour réaliser les travaux de réaménagement du plan d'eau, qui consiste à enlever le sable, et à poser un géotextile et une membrane (voir pour proposer des galets de 20 x 40 au lieu de 10 x 20). Le jet d'eau sera déplacé à l'extérieur du bassin avec une protection pour la sécurité. Les travaux doivent commencer la semaine numéro 19 (remblaiement) et l'étanchéité est prévue pour la semaine numéro 20 avec une fin des travaux prévue pour la fin mai ;

• à la demande de Anne-Karine Favre-Bonté, le conseil décide que le panneau « sens interdit » situé à l'entrée du chemin qui mène au Martinan sera modifié et remplacé par un sens interdit à tous les véhicules à moteur ce qui permettra aux cyclistes de pouvoir emprunter ce chemin ;

• est informé que les travaux d'extension du réseau de neige de culture doivent commencer début septembre pour se terminer début novembre. Une réunion avec le cabinet de maîtrise d'œuvre est prévue le mercredi 19 mai 2010 à 14 heures en mairie ;

• est invité (ainsi que le conseil municipal de Saint-Alban) à une réunion concernant les sentiers de liaisons de Belledonne et des Villards, le vendredi 4 juin 2010 à 18 heures à la mairie de Saint-Alban *(lire page 10)*.

En fin de réunion, Pierre-Yves Bonnivard intervient au sujet du bois coupé au plan d'eau. Un courrier a été envoyé à tous les anciens propriétaires des terrains en octobre 2009 pour leur demander de récupérer leur bois avant le 15 juin 2010. Les lots de chacun d'eux restent à faire. *(NDLR : finalement aucun lot n'a été fait et les propriétaires ont été invités à se servir eux-mêmes, au jugé…)*.

Puis il indique qu'une enquête publique est en cours sur la directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord. Il précise que le syndicat du pays de Maurienne étudie actuellement ce projet qui n'est pas opposable au plan local d'urbanisme des commune. Patrick Martin-Fardon intervient au sujet des travaux d'enfouissement des réseaux secs, plus précisément de ceux concernant la partie amont des hameaux du Chef-Lieu et du Pont. Ces travaux débuteront le 17 mai pour se terminer à la fin de l'année. Quant au rétablissement du réseau d'électricité de Paul Girard vers le garage à dameuses, en Fouage, le travail sera réalisé par l'entreprise Gramari en même temps que les travaux d'enfouissement au Pont.

Anne-Karine Favre-Bonté informe ensuite le conseil sur les travaux immobiliers du Mollaret qui doivent reprendre le 25 mai 2010 pour se terminer au plus tard trois semaines avant le début de la saison hivernale 2010-2011 *(lire page 13)*.

Enfin, Francis Martin-Fardon intervient au sujet de la possibilité d'aménager une voie piétonne allant de la boulangerie (le Comberousse) au Chef-Lieu. Réponse : la question sera posée à la DDT lors des travaux d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu.

● SÉANCE DU 12 JUIN 2010

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 juin 2010), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Ségolène Coin et Evelyne Rostaing-Troux (procuration à Stéphan Pezzani). Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 7 mais 2010.

1 – Buvette du plan d'eau

Deux candidatures sont parvenues en mairie : Stéphane Perrelle (boulanger de Saint-Colomban) et Céline Rostaing-Troux (Clercmontagne). Le conseil décide d'attribuer cette gérance à Céline Rostaing-Troux (1 abstention : Patrick Martin-Fardon qui n'a auditionné qu'un candidat) pour 100 euros par mois plus les charges (unanimité). Il faudra contacter EDF pour installer une alimentation spécifique. Cette buvette pourra être ouverte, selon la réglementation en vigueur, tous les jours, et selon des horaires à fixer par le gérant, entre 10 heures et 22 heures, du 26 juin au 30 août (période de surveillance du plan d'eau).

2 – Acquisitions foncières

• Pour régulariser la situation, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle appartenant à Mme Annie Françoise, située au Martinan, section D, numéro 509 (83 m²), qui sert actuellement de parking public. Cette acquisition se fera au prix de 30 euros le m² et aux frais de la commune (2 490 euros).

• Suite à la demande d'Alain Rostaing qui souhaite échanger une bande de terrain communal (de 20 m² environ, situé devant son habitation à La Pierre) contre une parcelle de 80 m² située au Caton (Valmaure), le conseil décide de se rendre sur place avant de prendre une décision.

3 - Route d'accès au domaine skiable

Le revêtement de la nouvelle route d'accès au domaine skiable présente toujours, en surface, des « vagues » que l'entreprise Moulin TP se propose de réduire en effectuant un rabotage suivi d'un nouveau goudronnage. Cette route serait alors, d'après l'entreprise, conforme pour un passage automobile « intensif ». Le conseil municipal refuse cette solution qui serait aux frais de la commune et demande à Moulin TP de refaire, pour l'automne, un revêtement à l'identique de ce qui est prévu au marché.

4 – Crues du printemps

Après les fortes crues de mai, le torrent des Roches a attaqué les berges en rive gauche sous la maison d'Alfred Bozon. Selon le RTM, des travaux d'urgence doivent être entrepris. Ces travaux seront complétés ultérieurement quand la commune aura obtenu une subvention du fonds « risques et érosions exceptionnels » du conseil général. Le conseil municipal demande également qu'une lettre soit adressée à la FHYM, gestionnaire de la retenue de Lachal, pour l'informer des nuisances qu'occasionne cette retenue, en aval, sur le lit du Glandon (dépôt d'alluvions).

5 – Transport

Compte tenu de sa population (inférieure à 500 habitants), la commune de Saint-Colomban peut créer sur son territoire une place réglementée de stationnement pour un taxi. Mme Gaden, taxi à Saint-Etienne-de-Cuines, demande l'autorisation d'utiliser cette place. Avant de décider, le conseil municipal demande à rencontrer Mme Gaden.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• accepte le devis de l'entreprise Gramari pour rétablir l'alimentation électrique de la carrière de Paul Girard qui a été coupée suite à la construction du garage des dameuses. Coût : 14 709 euros TTC dont 8 000 euros pour des travaux de tranchée qui pourraient être réalisés par la commune ;

• décide, suite à la démission de Sylvain Martin-Cocher, employé saisonnier, pour cause d'embauche en CDI, de recruter, pour le remplacer, David Gosselin, déjà candidat dans l'appel d'offres lancé initialement pour ce poste (du 14 juin au 13 novembre 2010) ;

• accepte le principe (bail reconductible annuellement) de louer à l'année à Alain Auberger, chef des pistes, le gîte « Prés du Rivage » de Lachenal (8 voix pour et deux abstentions : Norbert Combet et Pierre-Yves Bonnivard, ce dernier estimant qu'il ne faut pas faire de concurrence aux propriétaires d'appartements privés, et tous les deux indiquant que les gîtes communaux sont à vocation touristique et ne doivent pas être loués à l'année) ;

• autorise Liliane Darves-Blanc (Martinan) à effectuer des travaux de raccordement au réseau d'eau potable.

En fin de réunion, les conseillers municipaux sont informés qu'une mini-pelle (5,5 T) a été commandée chez Meca TP (la Biolle) (52 026 euros TTC). Elle sera livrée mi-juin.

Puis Hervé Tardy intervient sur l'immobilier pour indiquer qu'un accord aurait été trouvé avec une banque et que la recherche d'un gestionnaire est en cours de négociation pour l'opération du Mollaret. A ce sujet, le conseil municipal souhaite qu'une lettre soit adressée au promoteur pour lui demander la date de redémarrage du chantier ; lui demander de libérer le front de neige ; lui rappeler le principe des pénalités. Une lettre sera également envoyée à M. De Keyser sur le respect de ses engagements à La Perrière (fin de la rénovation du bâtiment G avant la fin juin 2010).

Dans le public, Yves Gauthier soulève le problème de quelques lampadaires publics qui, à Lachenal, éclairent des propriétés privées, et Marcel Malburet demande à ce qu'une solution soit trouvée pour couper l'éclairage public hors des villages aux heures avancées de la nuit. Enfin, Annie Ramos demande qu'une action soit entreprise pour réguler la prolifération des chats (la mairie contactera l'association Régul'Matous de Saint-Jean-de-Maurienne).

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Michel Laurot SOLAIRE
Plomberie - Sanitaire
Chauffage toutes énergies
Cités Bozon - 73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél./Fax : 04 79 59 44 19 - Port. 06 86 89 83 49
E-mail : michel.laurot@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 1er AVRIL 2010

Absent : Albert Genin (procuration à Philippe Girard).
Le compte rendu de la réunion du 3 février est adopté à l'unanimité.

1 – Comptes administratifs 2009

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité (Norbert Combet, président, ne prenant pas part au vote) les comptes administratifs 2009 de la communauté de communes (CCVG) et du service des gîtes, présentés par Pierre-Yves Bonnivard, et qui s'établissent comme suit :

• pour la communautés de communes : les comptes dégagent, en fonctionnement, un excédent de 72 150 euros (1 820 288 euros de dépenses pour 1 892 437 euros de recettes) et, en investissement, un excédent de 19 226 euros (410 079 euros de dépenses pour 429 305 euros de recettes). Ce qui ramène le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2009 à 91 087 euros (contre 110 313 euros au 31 décembre 2008).

• pour le service des gîtes : les comptes montrent un excédent de fonctionnement de 122 097 euros (26 990 euros de dépenses pour 149 086 euros de recettes) et, en investissement, un excédent de 235 506 euros (177 839 euros de dépenses pour 413 346 euros de recettes). Ce qui ramène l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2009 à 123 834 euros contre un déficit de 111 673 euros au 31 décembre 2008.

2 – Taux d'imposition

Du fait de la suppression de la taxe professionnelle, le taux de taxe professionnelle est remplacé par un taux relais qui est, cette année, de 30,06 % pour la CCVG, identique au taux de la taxe professionnelle 2009. Le conseil adopte ce taux.

3 – Budgets primitifs 2010

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2010 de la CCVG et du service des gîtes *(lire ci-contre)*.

4 – AFP

Le principe de l'extension de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale a été décidé par l'assemblée générale de l'AFP de 2003, sur une proposition du conseil municipal de Saint-Alban. Le conseil syndical vient d'engager la procédure, qui est en tout point semblable à celle d'une création : réunion d'information des propriétaires concernés, création d'un groupe de travail qui prépare le dossier avec l'assistance de la chambre d'agriculture, éventuellement d'autres réunions d'information, mise à l'enquête publique, arrêté du préfet. Deux secteurs sont concernés :

• le premier, d'environ 1,8 hectare, est situé en bordure de la route du Planchamp au Frêne ; il constitue une enclave dans l'AFP actuelle, car il était classé en zone réservée au POS (zone supprimée au plan local d'urbanisme actuel) ;

• le deuxième, de 6 à 8 hectares situé sous le Chef-Lieu de Saint-Alban, est limitrophe de l'AFP au niveau de la combe d'Orinche ; il s'étend entre la route du Premier-Villard et le chemin de la scierie, et continue sous ce chemin dans les parties plates encore peu boisées, jusqu'aux ruptures de pente des ravins côté combe du Merlet et côté surplombant la RD 927. Deux candidats sont connus : Adrien Maurino et Françoise Darves-Blanc. L'AFP couvre actuellement 32 ha répartis entre 4 exploitants. Après discussion, le conseil approuve cette extension par 5 voix pour (Maurice Bozon, Norbert Combet, Philippe Girard, Claude Bérard et Albert Genin) et 4 voix abstentions (Christian Campillo, Maurice Darves-Bornoz, Serge Tardy et Pierre-Yves Bonnivard).

5 – Ecole du Premier-Villard

Le conseil accepte des avenants liés aux travaux de transformation de l'ancienne école du Premier-Villard en gîtes, soit pour le lot n°9 (plomberie sanitaire VMC, dépose de la chaufferie existante pour un montant de 1 196,88 € HT) et pour le lot n°3 (terrassement, maçonnerie du gros œuvre et tranchée pour l'électricité pour un montant de 11 379 euros HT). Par ailleurs, les abris de voitures qui étaient prévus ne seront finalement pas réalisés (la parcelle où ils devaient être implantés étant en cours d'expropriation). Ce report entraînera des avenants en moins value.

6 – Engin de déneigement

Norbert Combet rappelle aux conseillers communautaires l'état des engins de déneigement : l'Unimog doit repasser aux mines pour être homologué engin de déneigement car actuellement il est considéré comme engin de voirie, et le Trémo est en panne (problème de boîte de vitesse), la réparation de celle-ci étant estimée à 15 000 euros. Après discussion, il est proposé de mettre en place une commission composée de Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon, Maurice Darves-Bornoz, Serge Tardy, Jean-Baptiste Brosson et Stéphane Bozon pour étudier le remplacement de ces deux engins. Norbert Combet rappelle qu'il est urgent de prendre une décision afin de ne pas se retrouver l'hiver prochain sans matériel performant pour assurer un déneigement de qualité qui est une priorité pour les deux communes et pour le bien-être des Villarins.

7 – Employés territoriaux

• Jean-Baptiste Brosson et Stéphane Bozon ayant réussi leur examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique de 1re classe, le conseil décide à l'unanimité de créer ces 2 postes et, en conséquence, de supprimer leurs anciens postes d'adjoint technique de 2e classe.

• Suite aux problèmes rencontrés à la déchetterie ce printemps (quinze chèvres crevées y ont été trouvées), le conseil décide d'embaucher une personne pour surveiller la déchetterie durant la période allant du mois de mai au mois de septembre par l'intermédiaire d'un contrat unique d'insertion, sous réserve de demander auparavant au Sirtom de Maurienne s'il peut s'occuper lui de cette surveillance.

8 – Questions diverses

• Portes de la salle des fêtes de Saint-Colomban. Les portes de la salle des fêtes ne sont toujours pas réparées malgré le devis de 872 euros de Serge Darves-Blanc accepté lors de la réunion du conseil du 3 février 2010 car ce dernier estime que les portes ne sont plus réparables et qu'il est nécessaire de les changer ; il propose pour cela un devis de 5 000 euros. Après discussion, le conseil communautaire décide de demander des devis pour remplacer ces portes par une ossature plus solide, c'est-à-dire en métal, et de contacter des entreprises qui effectuent ce genre de travail.

• Cantine scolaire. Le président fait part au conseil du compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 2 février 2010 concernant les problèmes rencontrés à la cantine de l'école intercommunale (livraison de fromages avec une date limite de consommation périmée, caillou retrouvé dans la macédoine et, enfin, ver retrouvé dans les petits pois…). Mmes Derrier et Olhsson, respectivement présidente et directrice du conseil d'administration de l'EPHAD Bel fontaine de La Chambre, et les responsables de Sud-Est Restauration, proposent aux parents d'élèves ainsi qu'au président de la CCVG, de faire visiter la cuisine de la maison de retraite Bel Fontaine et de prendre un repas sur place afin de tester leur prestation. Par ailleurs, le président fait part au conseil des contacts pris avec l'association DECLICC, association qui fournit des repas aux cantines du canton de La Chambre ; celle-ci serait disposée à fournir les repas pour l'école des Villards à condition que ceux-ci soient récupérés à la cantine de Sainte-Marie-de-Cuines, le souci étant que la CCVG ne possède pas de véhicule (style Renault Express) pour aller chercher ces repas, Le conseil mandate le président pour effectuer l'acquisition de ce véhicule.

• Le conseil est informé que le préfet a accepté la démission de Christian Campillo de ses fonctions de vice-président du conseil de la CCVG.

• Travaux. Le conseil est informé qu'un planning a été établi pour mettre la pelle à la disposition de la pelle pour les 3 communes de la CCVG.

• Dans un souci d'économie, le conseil demande au président de se renseigner afin d'avoir d'autres propositions de devis concernant les assurances de la CCVG qui représentent un montant annuel d'environ 23 000 euros.

Lire la suite page 17

BUDGET 2010 — COMCOM

Recettes fiscales en hausse malgré la réforme de la TP

Le budget primitif de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), adopté à l'unanimité le 1er avril 2010, s'équilibre en recettes et dépenses à 2 018 200 euros pour la section de fonctionnement et à 1 070 934 euros pour la section des investissements.

• En fonctionnement, colonne dépenses, on trouve les charges à caractère général pour 282 450 euros (en baisse de 8,8 %), avec entre autres 30 000 euros pour les transports et 10 000 euros pour les fêtes et les cérémonies. Les charges de personnel sont en hausse de 17,1 % (à 175 000 euros). Les autres charges de gestion courante (540 000 euros) comprennent les « cotisations » (des communes membres de la CCVG) dues à des organismes de regroupement (279 000 euros), les subventions aux associations (+ 33 %, *lire page 17*) et la subvention de fonctionnement versée à l'office de tourisme (160 000 euros). On trouve également les intérêts de la dette (180 000 euros, stables) et une subvention de 360 000 euros (à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines) correspondant à un reversement de fiscalité (dont 10 000 euros au titre de l'année 2009, 17,8 % des dépenses de fonctionnement). Avec tout cela il reste 100 750 euros de disponible pour la partie recettes de la section des investissements.

Les recettes de la section de fonctionnement sont assurées à 92,2 % par le produit de la contribution économique territoriale (CET, qui remplace la taxe professionnelle supprimée depuis le 1er janvier 2010) qui s'élève à 1,861 million d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport à l'an passé. C'est le seul impôt mis en recouvrement par la CCVG.

• Les dépenses d'investissements comprennent le déficit d'investissement du dernier exercice (91 086 euros), le remboursement du capital des emprunts en cours (290 000 euros), des travaux pour les associations foncières pastorales (intercommunale et de Cuines, 100 000 euros), des travaux de déboisement (16 662 euros), des dépenses de voirie (208 000 euros dont 88 000 euros pour une balayeuse pour Sainte-Marie-de-Cuines, et 50 000 euros pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de cette commune), l'achat de matériels de garage (10 000 euros), etc. Sont également prévus une salle multifonction (100 000 euros), l'achat d'un engin de déneigement (120 000 euros), le lancement d'un projet de fumière collective (27 800 euros) et une réserve pour la zone intercommunale (110 000 euros).

Les recettes sont constituées de l'apport de la section de fonctionnement (100 750 euros), de la récupération de TVA (100 000 euros), des subventions publiques (104 890 euros), d'apports divers (363 145 euros), et par un emprunt de 350 000 euros.

Au budget annexe des gîtes est inscrite pour 375 000 euros, la réhabilitation de l'ancienne école du Premier-Villard dans laquelle 3 appartements seront aménagés. Est inscrite également, la construction (ou une participation à la construction) d'une résidence sur le front de neige (à La Pierre, pour 284 529 euros). Les recettes proviennent (45,2 %) de la vente de 3 appartements que la CCVG possédait à La Perrière (316 500 euros), de réserves (112 096 euros) et d'un excédent antérieur reporté (123 833 euros).

Au 1er janvier 2010, la dette de la CCVG s'élevait à 3,408 millions d'euros et l'annuité était de 431 801 euros.

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maisons
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

Comptes rendus des conseils
Communauté de communes

Suite de la page 16

● SÉANCE DU 28 AVRIL 2010

Le compte rendu de la précédente réunion (1er avril 2010) est approuvé à l'unanimité.

1 – Election d'un vice-président

Christian Campillo, conseiller communautaire pour la commune de Saint-Alban, ayant démissionné de son poste de vice-président de la communauté de communes de la Vallée du Glandon (CCVG), le président demande qui est candidat parmi les représentants des conseillers communautaires de Saint-Alban pour pourvoir ce poste désormais vacant. Maurice Darves-Bornoz se déclare candidat. Avant de passer au vote à bulletin secret, Albert Genin et Philippe Girard indiquent qu'ils auraient souhaité que le candidat ne soit pas le maire de la commune mais un autre conseiller car le maire est déjà responsable d'une commission au sein de la communauté de communes. Cependant, ils ne voient pas d'inconvénients à cette candidature puisque ces commissions ne se sont jamais réunies et qu'il s'agit là d'un dysfonctionnement qui a déjà été soulevé auparavant.

Finalement, après discussion, Maurice Darves-Bornoz est élu vice-président (7 voix pour, 1 voix contre, 1 bulletin blanc).

2 – Gestionnaire pour La Perrière

Le gestionnaire actuel de la résidence de tourisme de La Perrière, la société France Location, a informé la CCVG voilà 6 mois, par lettre recommandée, qu'elle ne voulait plus assurer la gestion de cette résidence à partir du mois de septembre 2010. Une vingtaine de gestionnaires ont été sollicités par courrier. A ce jour, une seule société a répondu favorablement, il s'agit de la société Privilège Hôtels et Resorts (présente à Saint-Sorlin-d'Arves) qui propose de s'engager par un contrat de mandat qui a été communiqué à chaque conseiller (contrat de 1 an renouvelable). Albert Genin fait remarquer que le document est difficile à lire et à comprendre et qu'il aurait fallu se le faire expliquer par une personne compétente. Après discussion, beaucoup de points restent à éclaircir, notamment le loyer reversé à la CCVG (avec un prix plancher et une révision des loyers à la hausse). Il faudrait également négocier pour conserver le personnel actuellement en place. Norbert Combet insiste sur le fait qu'il faut prendre une décision dans les plus brefs délais de façon à ce que cette gestion ne soit pas à la charge de la CCVG. Pour toutes ces raisons, le conseil communautaire décide de mandater Norbert Combet et Maurice Bozon pour négocier au mieux cette convention.

3 – Emplois saisonniers

Le conseil décide de créer, pour la période allant de mai à août 2010, deux postes (en équivalent temps plein) pour effectuer différents travaux d'été (fauchage, éventuellement l'entretien des chemins de randonnées, etc.). Le conseil renouvelle sa demande visant à se rapprocher du Sirtom de Maurienne pour voir comment la déchetterie pourrait être gérée. Peut-être faudra-t-il embaucher quelqu'un pour la surveiller.

4 – Subventions aux associations

Le conseil communautaire approuve les subventions aux associations *(lire ci-contre)* dont le montant total s'élève à 26 040 euros. L'Association des Villarins et des amis des Villards et Les Villards patrimoine et culture ont obtenu des subventions exceptionnelles, respectivement, de 1 500 euros (pour une statue en bois de Villarinche) et de 400 euros (pour l'achat d'un rideau de protection dans la salle d'exposition et pour la participation à la fête du 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France). Pour le club des sports des Villards, une subvention provisoire de 10 000 euros a été attribuée (plafond décidé lors d'un précédent conseil communautaire) en attendant de débattre sur le fonds de cette demande.

5 – Fumière

Le conseil est informé des conclusions de la réunion qui s'est déroulée le 10 mars dernier en présence de M. Martin Schoch, conseiller territorial auprès de la chambre d'agriculture de la Savoie, concernant le projet de fumière collective. Suite à cette réunion, la chambre d'agriculture propose un devis de 4 275,70 € pour accompagner la CCVG dans l'établissement de ce projet avec : mise à jour des données agricoles de base de l'étude réalisée par la chambre d'agriculture en 2006, redimensionnement des plans et devis de la fumière en fonction de la localisation choisie, rédaction d'une convention entre les utilisateurs et la CCVG. A l'unanimité, le conseil communautaire est favorable au lancement de ce projet de fumière collective. Cependant, concernant le devis de la chambre d'agriculture, Albert Genin indique qu'il est précipité de l'accepter sans plus d'explications. Il estime qu'il y a un manque de préparation et que c'est un sujet qui aurait dû être travaillé en commission. Après discussion, le conseil décide néanmoins (8 voix pour et 1 abstention : Albert Genin) d'accepter le devis de la chambre d'agriculture.

6 – Questions diverses

• Le conseil est saisi d'une demande du syndicat du pays de Maurienne pour supprimer des compétences du syndicat la construction et entretien de l'institut médico-professionnel OASSIS. Suite aux explications de Claude Bérard (cette compétence est donnée à la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, propriétaire des biens immobiliers), le conseil approuve cette suppression.

• Trois devis ont été demandés pour la réparation des portes de la salle des fêtes endommagées durant l'année 2009 : à la société Métallerie mauriennaise (8 729 euros TTC pour le remplacement des 2 portes par 2 portes en acier) ; à la société Genoulaz (4 134.57 € TTC pour le remplacement de la porte d'entrée du rez-de-chaussée) ; à Serge Darves-Blanc (5 200 euros TTC pour le remplacement des 2 portes). Le conseil décide de retenir le devis de la société Métallerie mauriennaise, seule entreprise qui propose des portes en acier (à base d'aluminium). Pour la porte du bas, l'assurance de la commune de Saint-Colomban (propriétaire de la salle des fêtes) a mis en cause celle de l'Association qui bouge et qui anime (ABA) organisatrice de l'animation le jour du dégât.

• Le conseil communautaire mandate Albert Genin pour rencontrer le représentant de l'association Cheval notre passion afin de négocier au mieux une convention pour la venue du centre équestre en juillet et août.

• Le conseil mandate Albert Genin pour rencontrer le représentant de l'ONF afin de négocier au mieux une convention pour l'entretien des sentiers de randonnées sur les communes villarinches.

• A ce jour aucune décision n'a été prise concernant le renouvellement des engins de déneigement. Norbert Combet rappelle qu'il est impératif de prendre une décision dans les plus brefs délais afin de ne pas se retrouver cet hiver sans matériel pour assurer un déneigement optimal. Il fait part au conseil communautaire qu'il prendra toutes les décisions nécessaires si aucune avancée n'est observée d'ici la fin du mois de mai.

• Philippe Girard fait part au conseil d'un devis de 3 600 euros HT pour l'assistance foncière concernant un projet de zone d'activités au lieu-dit Les Esserts, sur sa commune. Ce devis sera discuté lors d'un prochain conseil communautaire.

RÉFORME DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Ce qui pourrait changer

Les députés ont entamé, le 25 mai, et pour deux semaines, l'examen en première lecture de la réforme territoriale. La disposition la plus importante de cet avant-projet de loi est celle relative à l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Ils seraient élus en même temps que les conseillers municipaux. Mais cette disposition n'est prévue que pour les communes de plus de 500 habitants. Dans les communes de moins de 500 habitants, les délégués des communes seraient (sans élection donc) le maire plus le ou les conseillers municipaux (en fonction du nombre requis) pris dans l'ordre du tableau établi lors de l'élection de la municipalité.

Autre disposition : le nombre de sièges du conseil communautaire ne serait plus établi librement, comme aujourd'hui, mais fixé par la loi en fonction de la population. Pour déterminer ce nombre on appliquerait les considérations suivantes : chaque commune aurait droit au minimum à un siège ; des sièges complémentaires seraient attribués en fonction de la population totale de la communauté (ce nombre serait – en l'état du projet de loi – de 6 pour les groupements de moins de 3 500 habitants) ; ces sièges supplémentaires seraient répartis de manière proportionnelle entre les communes dont la population est supérieure à un quotient Q qu'on obtient en divisant la population de la communauté par le nombre de sièges à répartir ; le nombre de vice-président sera égal à 20 % du nombre de conseillers communautaires (au lieu de 30 % actuellement).

Si on applique ces considérations à la communauté de communes de la vallée du Glandon, le conseil communautaire comprendrait 9 membres (inchangé) : les 3 maires plus 6 sièges supplémentaires. Pour la répartition de ces 6 sièges, seules les communes de Saint-Colomban (183 habitants) et de Sainte-Marie-de-Cuines (749 habitants) pourraient y prétendre puisque Saint-Alban, avec 72 habitants, ne dépasserait pas Q (égal ici à 111). Ce qui donnerait un conseil communautaire dans lequel Saint-Alban aurait 1 représentant, Saint-Colomban, 2, et Sainte-Marie-de-Cuines, 6. Mais comme aucune commune ne peut avoir plus de la majorité des sièges, le nombre de représentants de Sainte-Marie-de-Cuines serait ramené à 4 (soit à l'entier inférieur à la moitié, ici 4,5). Resterait alors 2 sièges à répartir entre Saint-Alban et Saint-Colomban au prorata de la population ce qui ferait 1,73 pour Saint-Colomban (soit 2) et 0,27 pour Saint-Alban (soit 0).

Au final, la nouvelle composition du conseil communautaire pourrait être la suivante : Saint-Alban, 1 ; Saint-Colomban, 4 ; Saint-Marie-de-Cuines, 4.

Liste des associations subventionnées par la communauté de communes

La communauté de communes de la vallée du Glandon a subventionné, au titre de l'exercice 2010, une quarantaine d'associations pour un montant total de 26 040 euros : le club des sports des Villards : 10 000 euros ; l'Association des Villarins et des amis des Villards : 2 000 euros ; l'AFP intercommunale des Villards : 2 000 euros ; l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines : 2 000 euros ; l'association Les Villards patrimoine et culture : 1 500 euros ; l'association des parents d'élèves de Sainte-Marie-de-Cuines : 950 euros ; La Villarine (Chorale) : 900 euros ; l'union bouliste de Sainte-Marie-de-Cuines : 655 euros ; le Sou des école des Villards : 500 euros ; l'ADMR du canton de La Chambre : 500 euros ; l'Echo des montagnes (batterie - fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines) : 500 euros ; le club sportif La Ruaz : 450 euros ; l'association Cheval notre passion : 450 euros ; l'ACCA de Sainte-Marie-de-Cuines : 415 euros ; l'ACCA de Saint-Alban : 400 euros ; AS Cuines (section musculation) : 300 euros ; le groupe 3e âge des Villards : 250 euros ; le comité d'animation (Cuines) : 230 euros ; l'association des anciens combattants de Sainte-Marie-de-Cuines : 225 euros ; le club du 3e âge de Sainte-Marie-de-Cuines : 225 euros ; l'association des anciens combattants des Villards : 225 euros ; l'Association sport et handicap de Maurienne : 150 euros ; APEI de Maurienne : 150 euros ; Union athlétique de Maurienne (section de Cuines) : 150 euros ; association les tigers : 150 euros ; association Les bleuets de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) : 105 euros ; Yoga (La-Chambre) : 90 euros ; Maurienne escalade : 75 euros ; autisme Savoie : 75 euros ; Vivre en Maurienne :75 euros ; Maurienne judo : 75 euros ; les pêcheurs de l'Arc : 45 euros ; le secours catholique : 45 euros ; la piste en herbe (association mauriennaise de cirque) : 45 euros ; le Cœur de l'Arc : 45 euros ; le club des sports de Saint-François : 30 euros ; Union tir Maurienne : 30 euros ; Excedance : 15 euros ; l'Association de gym volontaire de Saint-Etienne-de-Cuines : 15 euros.

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne : St-Jean-de-Maurienne Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers - Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Ets ARLAUD
AGENT RENAULT
Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 31 MARS 2010

Avant d'en aborder la discussion, le maire propose (et le conseil approuve) de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'embauche d'un employé communal temporaire en remplacement de Emmanuel Bellot-Mauroz qui est en congé maladie pour vraisemblablement plusieurs mois. Puis, après discussion, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2010 est approuvé par 4 voix pour (dont le maire), 3 voix contre et 1 abstention.

1 – Budgets 2010

(lire ci-contre)

2 – Eau potable

Le projet de convention rédigé par le maire a été amélioré et complété par le Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne (SAAEMM). Cette version, qui reprend tous les éléments présents dans le projet initial, a déjà été adoptée par le conseil syndical du SAAEMM. Après discussion, le conseil (4 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions) adopte cette convention et donne mandat au maire pour la signer.

Par ailleurs, le conseil est informé que la majorité municipale a choisi la société Safège pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'alimentation en eau potable à partir de la conduite du SAAEMM avec commande ferme pour la phase avant-projet et dossier de demande de subventions. Coût : 4 100 euros HT. (Ce choix a été fait au vu des délibérations des conseils municipaux des 20 février 2009 et 12 juin 2009.)

3 – Vente de terrain

A l'unanimité, le conseil accepte de racheter 4 parcelles liées à la route du Replat (situées section P, numéros 1792, 1782, 1783, et 1723), au prix de vente (482,60 €) et avec les mêmes modalités de répartition des frais que pour la vente de la commune à Mme Lajon. Cet achat est jugé préférable à une procédure de délimitation (au GPS) qui aurait coûté (devis ONF) 1 124,24 € TTC.

4 – Vente de bois

La commune dispose de petites quantités de bois de chauffage sur pied (à abattre et à débarder) ou déjà abattues (à débarder). Le conseil municipal propose (unanimité) de vendre 10 euros pour l'année 2010 chaque lot (de 2 à 5 stères environ selon les difficultés d'exploitation) aux personnes de Saint-Alban qui seraient intéressées. Les attributions se feront dans l'ordre des inscriptions en mairie, avec une mémorisation pour le traitement, à une autre occasion, des demandes non satisfaites. La carte d'affouage est proposée à 10 euros pour l'année 2010.

5 – Chasse

L'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Alban souhaite louer pour 6 ans les terrains appartenant à l'ONF qui sont situés rive droite du Glandon (Miolan). L'ONF demande une caution pour les 6 années du bail. Le montant du bail est de 11 000 euros les trois premières années et de 13 000 euros les trois années suivantes. Chaque conseiller dispose du bilan financier de l'ACCA et de son budget prévisionnel 2011 avec 32 sociétaires et 10 chasseurs « étrangers ». Après discussion (notamment sur l'intérêt pour la commune d'adopter ou non une clause de sauvegarde en cas de défaillance de l'ACCA), le conseil décide (unanimité) d'accorder, sans condition, la caution à l'ACCA.

6 – Subvention

L'association Régul'Matous encourage et aide financièrement (en payant les opérations) les personnes pour faire stériliser les chats afin d'en éviter une prolifération abusive et incontrôlée. Cette association n'est pas subventionnée par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) ; elle est basée à Saint-Jean-de-Maurienne et la plupart des communes du canton l'aide. Le maire propose de voter une subvention de 100 euros. Par ailleurs, afin d'encourager les personnes (propriétaires ou bénévoles), le maire propose une aide de 7,50 € par chat (ou chatte) traité(e), sur présentation d'une preuve fournie par le vétérinaire (facture ou attestation ; aide qui n'a rien coûté à la commune pour l'année 2009). Le conseil adopte cette proposition (7 pour et 1 contre).

7 – Employé territorial

Le conseil municipal accepte de procéder au remplacement de Emmanuel Bellot-Mauroz, soit par le centre de gestion, avec les critères habituels, soit par un appel à candidatures ; sur un poste équivalent à celui de l'employé titulaire, avec un indice au plus égal à l'indice actuel de l'employé titulaire.

8 – Réseaux secs

Les travaux d'agrandissement de maison pour lesquels la copropriété Narcisse, représentée par Nathalie Darves-Blanc, a obtenu un permis de construire, imposent à ERDF de revoir la partie terminale de son réseau dans ce secteur. Profitant de cette occasion, il est projeté l'enfouissement des réseaux EDF, France Télécom et de l'éclairage public entre le point « I » et les bâtiments 1, 2, 3, 4 et 5. Pour les bâtiments 1 et 5, il y aura une participation des propriétaires correspondant au coût individuel des travaux avec application de la délibération du conseil municipal du 26 mai 2007 fixant la subvention communale. Le coût individuel des travaux des bâtiments 1 et 5 sera établi par une commission communale créée pour cela (Christian Campillo, Jacqueline Dupenloup et Serge Tardy). Le conseil approuve (7 voix pour et 1 abstention) ce projet d'enfouissement des réseaux (correspondant à la zone terminal de ces réseaux).

9 – Démission de Christian Campillo

Le conseil municipal est informé que la demande de Christian Campillo, pour démissionner de ses fonctions de vice-président de la CCVG et de premier adjoint de la commune de Saint-Alban, a été acceptée par le préfet *(NDLR : lire* Le Petit Villarin *numéro 151, mars 2010)*. Bien que cela ne soit pas impératif dans le cas de la commune de Saint-Alban, la règle veut que le conseil municipal soit au complet (9 conseillers) pour élire l'adjoint (un poste d'adjoint au moins est nécessaire). Des élections pour élire un conseiller municipal (en remplacement de Jean-Pierre Merle) auront donc lieu les 18 et 25 avril 2010.

10 – Questions orales des conseillers

En réponse aux questions orales des conseillers, il est indiqué :

• villages fleuris : aucun prix n'a été décerné dans cette catégorie au concours départemental ;

• eau du Merlet (des fontaines) : la réparation des désordres situés au Bessay se fera très prochainement. Patricia Valcke indique qu'aucune demande préalable à l'ouverture d'une tranchée dans la route n'a été adressée à ERDF à ce jour ;

• le choix des personnes bénéficiaires d'un déneigement privé par l'employé communal devrait être fait par le CCAS alors que Jacqueline Dupenloup souhaite que le CCAS ne s'occupe pas de ce sujet ;

• la sécurisation du Premier-Villard (Cray Blanc) est une préoccupation omniprésente dans tout ce qui est entrepris dans ce village.

11– Commerce communal multiservice

Les débats et les discussions (menés à huis clos en fin de réunion) concernant le projet de convention pour le commerce communal multiservice démarrent avec des commentaires de, notamment, Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke et Georges Quézel-Ambrunaz. Puis le maire propose de passer au vote ; à ce moment les quatre conseillers de l'opposition municipale (J. Dupenloup, P. Valcke, G. Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz) quittent la salle du conseil et, à cette occasion, Georges Quézel-Ambrunaz menace le maire, Maurice Darves-Bornoz, de saisir le tribunal administratif s'il poursuit l'adoption de la convention, objet de ce point de l'ordre du jour. Devant les conseillers restants, le maire informe que le quorum étant largement dépassé au début des délibérations sur ce point, les conseillers toujours présents peuvent valablement délibérer. A l'unanimité des présents, le conseil adopte la convention de délégation d'exploitation, et mandate le maire pour la signer et prendre toutes les dispositions afin d'en assurer la pleine exécution.

Lire la suite page 19

INFORMATIONS

➡ Mairie de Saint-Alban
Tél.: 04-79-59-44-67
Télécopie : 04-79-59-14-85
Courriel :
mairie.stalban@wanadoo.fr
• Ouverture au public :
le mardi et le vendredi
de 15 h à 17 h
• Permanence des élus :
le mardi de 15 h à 17 h :
maire (ou adjoint) ;
le vendredi de 15 h à 17 h :
adjoint (ou maire) ;
possibilité de rendez-vous
suivant les demandes

➡ Mairie de Saint-Colomban
Tél.: 04-79-56-35-72
Télécopie : 04-79-59-42-81
Courriel :
mairie-st.col@wanadoo.fr
• Ouverture au public :
mardi et vendredi de 15 h à 18 h
• Rencontre avec le maire
sur rendez-vous

➡ Communauté de communes de la vallée du Glandon
Tél.: 04-79-56-37-00
Télécopie : 04-79-56-70-86
Courriel :
communaute-com.vallee-glandon@wanadoo.fr

BUDGET 2010 — SAINT-ALBAN

Lancement de la nouvelle alimentation en eau potable

Le budget primitif 2010 de la commune de Saint-Alban s'équilibre en recettes et dépenses à 447 936 euros en section de fonctionnement et à 303 166 euros en investissement.

En fonctionnement, côté dépenses, on trouve les charges à caractère général (149 750 euros), les charges de personnel (75 500 euros), les charges financières (intérêts de la dette, 21 000 euros), etc., et 130 086 euros réservés pour la section d'investissement. Les recettes sont constituées des dotations publiques (244 086 euros), du produit des impôts et des taxes (152 000 euros, les taux d'imposition 2010 ont été reconduits à l'identique des taux d'imposition de l'an passé), et des produits de service ou de gestion courante (50 000 euros).

En investissement, 165 000 euros sont prévus pour des travaux, 35 000 euros pour des acquisitions de terrains, et 44 000 euros pour le remboursement de la dette (capital). Les travaux prévus concerneraient le démarrage des travaux pour l'eau potable, le carrefour du Planchamp, l'escalier de la chaufferie, la restauration d'un tableau et d'une statue dans la chapelle du Premier-Villard, le revêtement de la route du Replat (subventionné à 44 %), le début des études pour la route du Bessay, etc. En recettes, outre les fonds provenant du fonctionnement (130 086 euros), la commune aura recours à un emprunt de 125 000 euros.

Actuellement la commune n'a aucune avance de trésorerie et le contrat lui accordant cette possibilité est arrivé à échéance en avril 2010. Les rentrées d'argent de la commune n'étant pas linéaires mais décalées vers la fin de l'année, le conseil municipal a décidé (unanimité) de reconduire la même possibilité d'avance de trésorerie au Crédit agricole.

Les comptes administratifs (CA) 2009 font apparaître, pour le budget général : 265 161 euros en recettes et 210 194 euros en dépenses de fonctionnement, et 401 529 euros en recettes et 186 243 euros en dépenses d'investissement. Pour le commerce multiservice, en exploitation, le CA est arrêté à 8 920 euros de dépenses pour 9 110 euros de recettes et, en investissement, à 8 200 euros de recettes pour 2 113 euros de dépenses. Enfin, le CA de la chaufferie dégage 14 753 euros en recettes et 17 316 euros en dépenses d'exploitation, et 134 862 euros en recettes et 1 903 euros en dépenses d'investissement.

GERLAND Routes
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage
TOTAL Fioul Premier
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 18

● SÉANCE DU 30 AVRIL 2010

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au sein du conseil municipal à Gilberte Girard, élue le 18 avril 2010 et qui vient ainsi confirmer la majorité municipale de 2008 *(lire ci-dessous)*.

1 – Elections des adjoints

Suite à l'élection municipale partielle du 18 avril, le conseil municipal est de nouveau complet. Il décide (5 voix pour et 4 abstentions) d'adopter le nombre maximal d'adjoints autorisé soit deux. Puis, le conseil élit (5 voix pour, 1 voix contre et 3 blancs) Gilberte Girard, première adjointe, et (5 voix pour, 2 voix contre et 2 blancs) Serge Tardy, deuxième adjoint.

Les délégations de fonction seront données en début de semaine prochaine par arrêté du maire qui en précise les lignes principales prévues : Gilberte Girard : dossiers relatifs au foncier ; Serge Tardy : mesures urgentes à prendre suite à des incidents (voirie, eau, incendie, etc.) ; Irénée Darves-Blanc : CCAS et apparentés.

Le conseil décide également (5 voix pour et 4 abstentions) que l'indemnité de fonction de Gilberte Girard sera maximale, soit 6,6 % de l'indice 1015 de la Fonction publique territoriale (249,65 € brut au 1er octobre 2009) et celle de Serge Tardy de 3,3 % du même indice. Le conseil décide également (5 voix pour et 4 abstentions) d'attribuer à Irénée Darves-Blanc une indemnité équivalente à celle de Serge Tardy.

2 – Délégués communaux

Certaines délégations attribuées à Jean-Pierre Merle n'avaient pas été réaffectées après son décès. Le conseil décide de nommer les délégués suivants :

• AFP intercommunale : Gilberte Girard : titulaire ; Serge Tardy : suppléant (5 voix pour et 4 abstentions).

• CCAS : Gilberte Girard à un poste de titulaire (5 voix pour et 4 abstentions) ;

• établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de La Chambre : Gilberte Girard au poste de deuxième suppléant (5 voix pour et 4 abstentions) ;

• école de musique du canton de La Chambre (SIEMUCC) : Gilberte Girard au poste de titulaire (5 voix pour et 4 abstentions) ;

• syndicat intercommunal du collège de Saint-Etienne-de-Cuines : Patricia Valcke au poste de titulaire et Irénée Darves-Blanc au poste de suppléant (7 voix pour et 2 abstentions) ;

• conseil de l'école des Villards : Jacqueline Dupenloup au poste de titulaire en remplacement de Serge Tardy (8 voix pour et 1 abstention).

A la fin de la réunion, Georges Quézel-Ambrunaz remet au maire sa lettre de démission de son poste de conseiller municipal. Il donne ensuite oralement et brièvement ses motivations, notamment : certains reproches de la population (âge, n'apporte pas la sérénité dans la commune, etc.) ; la « guérilla » permanente de l'opposition municipale en réunion du conseil municipal qui lui parait désagréable et stérile.

Le maire prend acte de cette démission et remercie Georges Quézel-Ambrunaz pour tout le travail qu'il a fait pour Saint-Alban en tant que maire, et ce indépendamment des points de vue de chacun (pour, contre) sur les actions menées. Il souhaite pleine réussite et satisfaction à Georges Quézel-Ambrunaz dans ses activités futures et l'assure de son plein respect. (*NDLR : sur cette démission, lire, page 11, le point de vue de Georges Quézel-Ambrunaz.)*

● SÉANCE DU 11 JUIN 2010

Absents : Irénée Darves-Blanc (procuration à Gilberte Girard) et Georges Quézel-Ambrunaz (démissionnaire).

Le conseil adopte (6 voix pour et 2 abstentions) le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2010. Pour celui du 30 avril, le maire donne lecture d'une lettre recommandée adressée par Georges Quézel-Ambrunaz. A la demande de certains conseillers, le maire propose au conseil de se prononcer sur un vote à bulletin secret pour ce point : 3 voix pour et 5 voix contre. Ensuite le conseil adopte (5 voix pour et 3 voix contre) le compte rendu de la réunion du 30 avril.

1 – Comptes administratifs 2009

En l'absence du maire, le conseil approuve (4 voix pour et 3 contre) les comptes administratifs du budget communal, du commerce communal multiservice et de la chaufferie au bois *(lire page 18)*.

2 – AFP intercommunale

Après avoir rappelé le projet d'extension de l'AFP intercommunale (AFPI), le maire indique que les projets de la commune pour la zone Derrière l'Eglise portent sur une extension du cimetière et sur une urbanisation future, et que jusqu'à cette zone est toujours enherbée et a été exploitée normalement par des éleveurs sans recourir à une AFP mais par locations directes. Daniel Quézel-Ambrunaz pense que la partie pentue située au-dessus du chemin des Moulins pourrait être rattachée à l'AFPI pour être déboisée. Maurice Darves-Bornoz estime que l'AFPI peut utiliser des subventions pour faire déboiser cette partie mais ceci parait de peu d'intérêt car, du fait de la pente, aucun agriculteur-éleveur n'en assurera l'entretien à l'avenir. Il indique que dans le bas du Chef-Lieu des maisons sont construites dans une pente analogue. Suite à cette discussion, le conseil émet (5 voix pour et 3 voix contre) un vœu en direction de l'AFPI et de la chambre d'agriculture pour que la zone comprise entre le chemin des Moulins et la route départementale du Premier-Villard ne soit pas incluse dans l'AFPI.

3 - Employé communal

Emmanuel Bellot-Mauroz, employé communal, est en congé maladie depuis le 1er mars 2010. Ce congé est reconduit jusque début juillet. Le maire expose les difficultés que les incertitudes quand à la reprise de travail par Emmanuel Bellot-Mauroz (congé longue maladie ? temps non complet ? inaptitudes partielles ?, etc.) créent pour la gestion des affaires communales. Afin de réduire ces difficultés et pour offrir à la commune un service adapté, le conseil municipal mandate (6 voix pour et 2 abstentions) le maire pour :

a) adopter le meilleur type de contrat pour le remplaçant choisi, André Gamel, jusqu'à fin août 2010 ;

b) adopter le meilleur type de contrat à temps complet pour André Gamel, après le 31 août 2010 si Emmanuel Bellot-Mauroz n'a pas repris le travail ;

c) adopter le meilleur type de contrat à temps non complet pour André Gamel, après le 31 août 2010, si Emmanuel Bellot-Mauroz reprend le travail. Le plafond de la durée du temps non complet est de 50 % d'un temps complet au minimum et de la part non travaillée par l'employé titulaire ;

e) ne pas renouveler les contrats visés en b et c ci-dessus dès lors que Emmanuel Bellot-Mauroz aura repris le travail à temps complet et sans aucune restriction d'aptitude au travail ;

f) rémunérer André Gamel à hauteur de la rémunération de l'employé titulaire pour les périodes à temps complet, et à hauteur de la rémunération ci-dessus plus 10% pour les périodes à temps non complet.

4 – Construction

Actuellement un garage en tôles ondulées cintrées se trouve à côté de la maison de M. Benna située en zone A (agricole) au plan local d'urbanisme (PLU). M. et Mme Benna envisage de remplacer ce garage en tôle par un apprentis à la maison dont la superficie excèderait d'environ 5 m² celle de l'actuel garage. Le conseil municipal (8 voix pour) décide d'encourager ce remplacement, étant entendu que le nouvel appentis respecterait les règles de notre PLU en zone Ub.

5 – Questions orales

• Jacqueline Dupenloup demande qui remplace Christian Campillo au poste de vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (réponse : Maurice Darves-Bornoz). Elle intervient sur la formation des conseillers sur le budget et sur le chemin sous chez Mme Vignolo au Premier-Villard. Réponse : ce chemin n'est affecté d'aucune modification cadastrale

• Suite à une question de René Emieux, la maire rappelle que le vote du conseil municipal émis ci-dessus au sujet de l'extension de l'AFPI ne concerne que la zone Derrière l'Eglise, les autres secteurs sont de l'entier ressort des propriétaires. Enfin, André Gamel signale qu'il a appris l'existence d'un poste de remplaçant à la commune par l'affichage public (ce que confirme le maire) et qu'à l'heure actuelle il travaille avec le souci de l'intérêt général de la commune (ce qu'il fait depuis plus de 25 ans).

ÉLECTION PARTIELLE — SAINT-ALBAN

Gilberte Girard élue conseillère municipale, et première adjointe

Après le décès de Jean-Pierre Merle, 1er adjoint (février 2009) et la démission de Christian Campillo, 2e adjoint (mars 2010) qui reste néanmoins conseiller municipal, le conseil municipal de Saint-Alban était dans l'obligation d'élire un adjoint. Mais, en absence d'une majorité (la liste du maire et l'opposition municipale comptant 4 élus chacun), le préfet a invité les électeurs de Saint-Alban à élire un conseiller municipal afin que le conseil municipal soit de nouveau au complet (*).

Cette élection partielle s'est déroulée le 18 avril 2010. Un seul a suffit.

Deux candidates se sont présentées : Gilberte Girard, qui était soutenue par l'équipe du maire, Maurice Darves-Bornoz, et Simone Quézel-Ambrunaz (**) qui se présentait *« à titre individuel »* tout en affirmant que, si elle était élue, elle siègerait au sein du groupe de l'opposition municipale.

Âgée de 63 ans, Gilberte Girard (Premier-Villard) a été élue au premier tour en recueillant 58,06 % des suffrages exprimés. En mars 1995, elle avait été élue une première fois, et au premier tour également, conseillère municipale sur une liste conduite par Maurice Chabrier, obtenant 65 voix (58,04 % des suffrages exprimés). Quelques mois après le décès de Maurice Chabrier, survenu en août 1995, elle avait rejoint Noëlle Noël dans l'opposition au nouveau maire Edmond Lauminy, membre lui aussi de la liste de Maurice Chabrier. Elle est l'épouse d'Henri Girard qui a été, de 2001 à 2008, adjoint au maire de Saint-Colomban.

Après cette élection, le 30 avril 2010, le conseil municipal a élu Gilberte Girard 1re adjointe et Serge Tardy 2e adjoint au maire de Saint-Alban. Au cours de cette séance, Georges Quézel-Ambrunaz a déclaré qu'il démissionnait de ses fonctions de conseiller municipal. Le conseil municipal de Saint-Alban est donc de nouveau incomplet. Mais, contrairement à la situation précédente, cette fois, le maire dispose d'une majorité confortable pour conduire les affaires communales.

(*) Si le conseil municipal s'était entendu, cette condition n'était pas nécessaire. L'article L2122-8 du Code des collectivités territoriales stipule en effet : *« (…) quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal. »*

(**) Simone Quézel-Ambrunaz est l'épouse de Georges Quézel-Ambrunaz, conseiller municipal d'opposition (aujourd'hui démissionnaire) et ancien maire de Saint-Alban (2001-2008).

RÉSULTATS

Le nombre de voix obtenues par les candidats est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés. *I. : 183 ; V. : 160 (87,43 %) ; A. : 23 (12,57 %) ; B. et N. : 5 ; E. : 155.*

Gilberte Girard (majorité municipale) : 90 (58,06 %, élue) ; Simone Quézel-Ambrunaz (opposition municipale) : 56 (36,13 %). Ont obtenu des voix : Michel Donda : 4 ; Annie Bordas : 2 ; Eric Darves-Blanc, Michel Darves-Blanc, Serge Darves-Blanc : 1 voix chacun.

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

PEINTURE - PAPIERS PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

➡ **Vandalisme**. Il n'aura pas fallu longtemps, quelques mois seulement, pour que les pierres plates servant de parements aux parapets récemment refaits à neuf par la DDE, dans les Voutes, le long de certaines portions de la route départementale 927, soient descellées sans ménagement et volées. Notamment dans le premier virage en épingle à cheveux en descendant. Ce qui ne fait jamais qu'une incivilité de plus après des vols de bois et des vols de sable...

➡ **TNT**. La vallée des Villards ne sera probablement pas couverte par la télévision numérique terrestre (TNT). Selon la mairie de Saint-Colomban : *« Il faudra que chaque foyer se dote d'une parabole et d'un décodeur (une installation complète parabole plus décodeur couterait 450 euros). Les habitants en résidence principale ont droit à une aide de 250 euros.»* Pour tout renseignement complémentaire sur les aides que l'on peut obtenir pour l'installation de la TNT consulter le site internet : http://www.tousaunumerique.fr/aides.php

➡ **Commerce**. Il y avait beaucoup de monde devant la boucherie du Mont Cuchet, le 29 mai vers midi, pour répondre à l'invitation des Féra et participer à leur « pot » de départ. Ce jour-là, c'était également la dernière tournée de Joseph Féra aux Villards. Durant quelques semaines encore, Joseph Féra va aider son successeur, Yves Mascara qui est âgé de 38 ans, et l'accompagner dans les tournées villarinches. Au moment de prendre sa retraite – qu'il dit vouloir consacrer au jardin et aux voyages – Joseph Féra remercie tous les Villarins qui l'ont fidèlement suivi depuis le 18 octobre 1988 (22 ans déjà...) quand il a succédé à Michel Juillard.

➡ **Sapeurs-pompiers**. Daniel Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre, se dit préoccupé par *« le renouvellement, en baisse, des sapeurs-pompiers volontaires, ce qui, à terme, pourrait poser problème au maintien et au fonctionnement des centres de secours locaux »*. Compte tenu des difficultés que rencontre le centre d'incendie et de secours principal de Saint-Etienne-de-Cuines pour recruter des pompiers volontaires, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines et conseiller de la communauté de communes de la vallée du Glandon, a proposé au Sivom de La Chambre (22 mars 2010) *« qu'une réflexion soit engagée pour comprendre ce désintéressement des jeunes vis-à-vis de ce volontariat et essayer d'y remédier »*. En Savoie, on compte environ 180 engagements pour 200 départs à la retraite. Pour Daniel Dufreney, il faut donc sensibiliser *« les jeunes à cette noble et belle vocation de pompiers volontaires »*. Ceux qui sont intéressés par cet engagement peuvent prendre contact auprès du service départemental d'incendie et de secours, section de Saint-Jean-de-Maurienne (364, rue Louis-Sibué ; tél. : 04-79-59-90-46) ou laisser un message au secrétariat de Daniel Dufreney à la mairie de La Chambre (tél. : 04-79-56-20-09).

➡ **Franc-maçonnerie**. Le 6 mai dernier à Saint-Jean-de-Maurienne, Sylvia Graz, ancienne présidente du conseil national de la loge maçonnique du droit humain, a donné une conférence intitulée : *Des femmes et des hommes en quête de valeurs*. Pour Michel Donda, élu pour 3 ans vénérable maître de la section mauriennaise de cette loge créée en 2009 et qui compte 19 membres, *« il s'agit de démystifier la franc-maçonnerie et d'apporter des réponses aux idées fausses que se font les gens »*. Car être franc-maçon c'est *« suivre les préceptes de la République : liberté, égalité, fraternité »*. Deux autres loges (dont celle du Grand Orient) sont présentes en Maurienne qui compte 70 francs-maçons environ.

➡ **TGV**. Cinq forages ont été réalisés dans le sous-sol du nord de l'Italie afin de déterminer le tracé de la ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin dont les travaux doivent démarrer en 2013, pour une mise en service en 2023. Ces travaux prévoient la construction d'un tunnel de 53 km entre Saint-Jean-de-Maurienne et Venaus (Italie). Coût total : entre 15 et 20 milliards d'euros. Cette liaison se heurte à une forte opposition dans les deux pays en raison de son impact sur l'environnement. En janvier, déjà, les autorités avaient dû renoncer à des forages à cause de l'occupation des lieux par des militants anti-TGV. En avril, Nicolas Sarkozy s'est engagé à ce que le calendrier soit respecté. – *(C. Mayoux.)*

➡ **Intempéries**. En mai, il est tombé plus de 200 mm de pluie aux Villards dont 110 mm entre le samedi 29 mai, 20 heures, et le lundi 31 mai, 9 h 30. (Et juin n'a pas été meilleur.) L'eau des Balmettes (torrent des Croix) a quitté son lit et coulait sur la route, après le café du Sembuis, et l'eau du Psé de Zan traversait la route à hauteur de l'ancien réservoir d'eau de Lachal. Les torrents du Merlet, du Bacheux, du Tépey et des Roches étaient impressionnants et ont fait quelques dégâts. Le Glandon a atteint, à la retenue de Lachal, un débit de 23 m³/s contre 1,5 m³/s habituellement. Finissant de combler d'alluvions le bassin de rétention… que l'entreprise Truchet a commencé à déblayer le 1er juin en poussant ces dépôts dans le lit du torrent.

➡ **Fête des voisins**. Le 28 mai pour la 2e fois consécutive, la fête des voisins a eu lieu à Saint-Alban. Près de quarante voisins, de 4 à 80 ans, venant de tous les hameaux de la commune, se sont retrouvés à l'*Auberge du Triandou* dans la convivialité. Moment d'autant plus chaleureux que Marc Vuillermoz, avec l'aide de Béatrice Darves-Bornoz et de Simone Darves-Bornoz, avait préparé, comme toujours, de nombreux mets exquis. Le repas fut clôturé par des desserts délicieux à perdre la raison... Quand, vers minuit, il fallut se séparer tout le monde était unanime pour prendre rendez-vous pour l'année prochaine. – *(Patricia Valcke et Nathalie Darves-Blanc.)*

CARNET

NAISSANCES

• le 19 novembre 2009 à Sainte-Foy-lès-Lyon, de *Sylvian*, fils de Céline **Mathias** et Vincent **Lauga** (l'Eglise).

• Le 24 avril 2010 à Sète, de *Maxime*, fils de Mélanie **Pannier** et Jean-Baptiste **Derrier**, et petit-fils de Jean-Jacques et Christine **Derrier** (Mollard).

• Le 7 mai 2010 à Grenoble, de *Clara*, fille de Carole **Bozon** et Franck **Debroize**, petite-fille de Daniel et Laurence **Bozon**, et arrière-petite-fille de Camille (†) et Alice (†) **Bozon** (Valmaure).

MARIAGE

• Le 3 avril 2010 à Paris, de Sandrine **Bellot-Champignon** et Stéphane **Gasser**. Sandrine **Bellot-Champignon** est la fille de Roland et Marie-France **Bellot-Champignon** et la petite-fille de Félix (†) et Marie (†) **Bellot-Champignon** (Lachal).

DÉCÈS

• De M. Jean **Letournel** (Martinan), le 7 mars 2010 à Rennes (86 ans).

• De M. Richard **Combet** (Le Châtelet), accidentellement, le 13 mars 2010 en Suisse (46 ans).

• De Mme Pierrette **Sabattier** née **Quézel**, le 18 mars 2010 à Valence (76 ans). Mme **Sabattier** était la fille de Jean-Pierre (†) **Quézel** (Lachenal) et Clémentine (†) **Jamen** (le Monthion).

• De Mme Hélène **Bozon-Viaille** née **Sallier-Caillot** (Valmaure), le 6 avril 2010 à La Chambre (85 ans).

• De Mme Mauricette **Favre-Bonté** née **Fermier**, le 8 avril 2010 à Clisson (Loire-Atlantique) (81 ans). Elle était la veuve de Louis **Favre-Bonté** (Lachenal).

• De Mme Mélanie **Lion** née **Davoli** (Martinan), le 13 mai 2010 à Thonon-les-Bains (102 ans). Mme **Lion** avait célébré son centenaire le 2 août 2008 (*Lire* Le Petit Villarin *numéro 145, septembre 2008)*.

• De Mme Irénée Adèle Emma **Favre**, le 24 mai 2010 à Tarascon (90 ans).

• De Mme Colette **Verlhac** née **Martin-Rosset** (l'Eglise), le 9 juin 2010 à Grenoble (86 ans).

■ NOMINATION

• Christophe Mirmand, 49 ans, secrétaire général, jusque-là directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, a été nommé préfet de Savoie le 26 mai dernier, en conseil des ministres. Il remplace Rémi Thuau qui est nommé préfet des Côtes-d'Armor.

Le Petit Villarin

Publication trimestrielle
Numéro CPPAP : 0710 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
Siège :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Directeur de la publication :
Emmanuel Tronel-Peyroz
Comité de rédaction :
Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
Abonnements et diffusion :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
316, boulevard Chave, 13005 – Marseille
(04-91-49-29-61)
Comptabilité et administration :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M
Montpellier
Maquette et imprimerie :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
Abonnement annuel : 8,50 €.

SOMMAIRE

Numéro 152
Juin 2010

Page 2 :
• Le calendrier
des animations estivales.
Page 3 :
• Les cérémonies du 8-Mai.
• Amis des Villards.
Page 4 :
• Fleurissement.
Page 5 :
• Les Villards, vallée propre.
• Déchetterie.
Page 6 :
• Patrimoine et culture.
Page 7 :
• Le patois et l'argot villarins.
Pages 8 et 9 :
• Annexion de la Savoie :
le vote villarin et le rôle de l'Eglise.
Page 10 :
• L'AFP intercommunale.
• Parc régional de Belledonne.
Page 11 :
• École. • La vie paroissiale.
Page 12 :
• Immobilier.
• Satvac : tarifs et bilan.
Page 13 :
• Les raisons d'une démission.
• Travaux au Chef-Lieu.
Pages 14 à 19 :
• Comptes rendus des réunions
des conseils municipaux
et communautaire.
Page 19 :
• Election partielle à Saint-Alban.
Page 20 :
• Brèves. • Carnet.

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et
numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.